



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS DECEMBRE 2021

Numéro 004



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

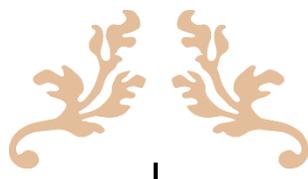
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°004 Décembre 2021

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essonam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

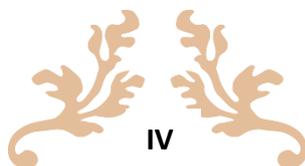
-Ernest YAObi, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-GUESSAN Benoit, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-GOLE Antoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

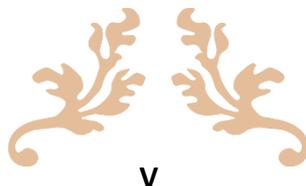
-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

ASSOUANGA Kouakou Laurent

Subversion et rapports conflictuels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara (1983-1985)7-20

Dr. Windata Miki ZONGO

La politique étrangère du Burkina-Faso de la quatrième République : continuités et ruptures de l'action extérieure d'un petit Etat.....21-36

KRA Yao Séverin

Les esclaves domestiques dans la guerre entre Français et Baoulé de 1893 à 1911.....37-51

Toussaint KOUNOUHO

Combattre le terrorisme transnational par la force armée : une lecture des mutations fragiles de la puissance militaire française dans le Sahel.....52-67

Amidou KONÉ

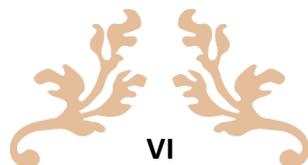
Kant, l'organisation des Nations Unies et les avatars du cosmopolitisme68-78

KORÉ Franck Emerson

La politique de l'Algérie en Afrique Subsaharienne : Les raisons d'une présence très accrue (1963-1984).....79-92

KREMET Henri Brou Bédié

La Centrafrique, « la demeure » des opérations de maintien de la paix (1997-2016).....93-108





Subversion et rapports conflictuels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara (1983-1985)

ASSOUANGA Kouakou Laurent

Université Félix Houphouët-Boigny/ Abidjan Côte d'Ivoire
laureass@yahoo.fr

Résumé

Les relations d'antipathie sous fond de guerre de leadership entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta revêtent plusieurs intérêts scientifiques. Ces rapports ombrageux sont d'abord tributaires des divergences idéologiques entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara sur la marche de l'Afrique. Ensuite, cette relation d'altérité entre les deux leaders emblématiques s'apparente à une « guerre de génération » entre le patriarche Houphouët-Boigny, attaché au droit d'aînesse et aux usages protocolaires, et le capitaine Thomas Sankara adepte de la révolution qui proscriit la gérontocratie et la féodalité. Cette étude a pour but de faire l'autopsie ou décrypter, sous le prisme d'actes de sédition réciproques entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta, les rapports confligènes entre Houphouët et Sankara. A l'issue de nos investigations, fondées le croisement des données et la confrontation des sources, nous avons pu révéler que les rapt d'opposants, les crimes à relent politiques et les attentats savamment ourdis ont servi de terreau fertile à cette « guerre d'inimitié » entre les deux Chefs d'Etat voisins.

Mots clés : rapt, crime, sédition, friction, crise, altérité, conflit

Abstract

The relations of antipathy under the basis of leadership war between the Ivory Coast and the Upper Volta are of several scientific interests. These shady relations are firstly dependent on the ideological differences between Houphouët-Boigny and Thomas Sankara on the march of Africa. Then, this relationship of otherness between these two emblematic leaders is akin to a "generational war" between the patriarch Houphouët-Boigny, attached to the birthright and protocol practices, and Captain Thomas Sankara, follower of the revolution which outlaws gerontocracy and feudalism. The purpose of this study is to carry out an autopsy or decipher, through the prism of reciprocal acts of sedition between the Ivory Coast and Upper Volta, the conflicting relations between Houphouët and Sankara. At the end of our investigations, based on the cross-referencing of data and the comparison of sources, we were able to reveal that the kidnappings of opponents, political smacking crimes and the cleverly planned attacks have served as fertile ground for this "war of war". 'enmity' between neighboring Heads of State.

Keywords: kidnapping, crime, sedition, friction, crisis, otherness, conflict.

Introduction

Le 4 août 1983, le capitaine Thomas Sankara évince le médecin-militaire Jean Baptiste Ouédraogo du pouvoir d'Etat et instaure la révolution en Haute Volta (R. Otayek, *Année africaine*, 1983, pp86-106). Décomplexé, progressiste et rompu à l'art oratoire, l'officier ne s'embarrasse point de courtoisie diplomatique pour critiquer l'establishment africain qui sacrifie les intérêts vitaux de leurs peuples, brade la souveraineté et la dignité de l'Afrique sur l'autel de leur maintien au pouvoir par l'Elysée. L'indépendance assumée de Sankara à l'égard de la France, son audace et ses critiques acerbes contre les valets de l'impérialisme, subjuguent, certes, la jeunesse africaine mais rompt avec la perception politique du patriarche Houphouët-Boigny artisan de liens étroits entre la France et ses ex-colonies.

Pour se prémunir de toute déstabilisation de la vieille garde politique, symbole de compromission avec l'occident, Sankara initie des procès contre les anciens dignitaires de la Haute Volta contraignant, de facto, l'opposant Macaire Ouédraogo à l'exil en Côte d'Ivoire. A Abidjan, l'opposant irréductible obtient le statut de réfugié politique et devient l'adjoint du magnat voltaïque de l'hôtellerie ivoirienne Valentin Kinda. L'asile politique accordé à Macaire Ouédraogo en Côte d'Ivoire, condamné par contumace en Haute Volta, provoque l'ire des gardiens de la révolution sankariste (R. Otayek, *Politique africaine*, 1983, pp85-92).

Le Capitaine Sankara suspecte la Côte d'Ivoire d'abriter, sous couvert de l'hospitalité, des agents de déstabilisation et des opposants hostiles à la Révolution. En Côte d'Ivoire, le prosélytisme à fort relent de révolution de l'officier trublion agace l'exécutif ivoirien et son discours

antioccidental qui érige, le Chef de l'Etat ivoirien, au rang de valet de l'impérialisme, heurte les sensibilités au sein du régime d'Abidjan. Dès lors, la tentative de rapt de Macaire Ouédraogo en 1984, l'assassinat de son hôte Valentin Kinda en 1985 ainsi que le double attentat contre l'hôtel Président de Yamoussoukro et d'un camp militaire à Ouagadougou altèrent les relations entre le Président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny et le Chef de la Révolution burkinabé, Thomas Sankara. Comment l'asile politique aux opposants voltaïques, la suspicion et la controverse autour de crimes politiques et d'actes séditieux ont détérioré les rapports entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, puis altéré les relations personnelles entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara de 1983 à 1985 ?

Ce thème s'inscrit dans la dynamique de l'histoire des relations internationales car elle pose la problématique des intérêts vitaux et stratégiques des Etats comme moyen d'expression des rapports de forces. En sus, il met en exergue le caractère cognitif des détenteurs de l'exécutif comme facteur d'altérité entre Etats voisins. Or, le Droit pénal international mentionne que les rapports interétatiques, objet de notre recherche, sont régis par « (...) des règles (...) applicables (...) entre Etats ou membres de la société internationale » (S. Dreyfus, 1978, p10).

Prescriptions légales de portée universelle, les règles de bon voisinage consignées dans les traités, conventions et accords ont primauté sur toutes considérations d'ordre affectif. Ainsi, « deux Etats [de diverses obédiences idéologiques] sont tenus d'entretenir des relations de bon voisinage fondées sur le respect de la souveraineté de chaque peuple et de

l'intégrité du territoire »¹. Mais, les guerres de leadership, sous fonds d'actes subversifs, ont brisé les relations, jadis cordiales, entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta imposant ainsi des relations d'altérité et des rapports confligènes entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

Etude discursive et mémorielle alternant confrontations de sources et croisement des données, cet article a pour but de décrypter les tribulations politiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sous le prisme des actes de sédition lors de la révolution sankariste. A la lumière des revues scientifiques (*Politique africaine, Année africaine, Carrefour africain etc.*), des périodiques (*Jeune Afrique, Fraternité Matin, Sidwaya etc.*), des bandes sonores audiovisuelles et radiophoniques (*Archives de la RTI, de la Voltavision, les bulletins Afrique de l'AFP*), nous avons dégagé trois axes de recherche.

Le premier axe décrypte les subtilités politiques de la tentative de rapt de Macaire Ouédraogo à Abidjan. Le second, décèle les connotations diplomatiques de l'assassinat de Valentin Kinda et enfin le troisième axe fait l'autopsie des contingences sécuritaires du double attentat de Yamoussoukro et de Ouagadougou en 1985.

1- Le rapt d'officiels ivoirien et voltaïque (Jan. Fév. 1984)

1.1-Tentative de rapt et assignation à résidence de Macaire Ouédraogo à Abidjan.

Le 26 octobre 1983, les Comités de Défense Révolutionnaires (CDR), qui font office de gardien de la Révolution en Haute Volta publient un rapport qui mentionne que « La Côte d'Ivoire aide les félons voltaïques à renverser l'ordre

établi en Haute-Volta »². Ainsi, en février 1984, « l'opposant voltaïque à Abidjan [Macaire Ouédraogo] échappe de justesse (...) à une tentative d'enlèvement »³. En effet, trois individus cagoulés et embusqués faisaient depuis l'aurore le guet de Macaire Ouédraogo. Aussitôt sorti de sa résidence que les ravisseurs se ruent sur lui pour l'enlever. Maîtrisé par les malfaiteurs, Macaire Ouédraogo doit son salut à la promptitude de ses cris qui alertent ses voisins. Pris de peur, les ravisseurs prennent la fuite pour échapper à la vindicte populaire. S'agit-il d'agents venus de Ouagadougou ou de simples cambrioleurs ?

Pour les autorités d'Abidjan plusieurs indices accréditent la thèse d'une tentative de rapt politique. La plupart des quidams qui écument la ville d'Abidjan ne portent de cagoules que pour se soustraire des caméras de surveillance ou des regards indiscrets lorsqu'ils sévissent dans un quartier où ils sont connus. Comme *modus operandi*, ils tendent des embuscades aux potentielles victimes ou font irruption chez elles. Armés généralement d'armes à feu, ces scélérats tiennent en respect la cour, dévalisent argent et objets précieux. Sauf règlement de compte, résistance des victimes à leurs desideratas ou volonté d'annihiler d'éventuelles preuves de leur forfaiture, ces quidams portent rarement atteinte à leur intégrité physique. Bref, faire le pied de grue, à l'aurore, d'un opposant prouve manifestement qu'il ne s'agissait pas de simples quidams de la pègre d'Abidjan mais de ravisseurs aux ordres. Consterné par le rapt de l'opposant voltaïque, le Président Houphouët-Boigny invite :

les (...) Africains qui ont trouvé refuge sur son sol au respect scrupuleux de la loi de l'hospitalité et à s'abstenir de toute action susceptible

¹ *Fraternité Matin* du lundi 14 octobre 2002.

²S. Diallo, *Jeune Afrique* n°1194 du 23/11/1983, p43

³S. Andriamirado, *Jeune Afrique* n°1223 du 13/06/ 1984, p27

de porter atteinte aux relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire entend entretenir avec tous les pays africains » [tout en prévenant] qu'il ne tolérera pas que cette terre d'hospitalité et d'accueil qu'est la Côte d'Ivoire soit utilisée à des fins de règlement de compte ou d'assassinat politique » [en guise d'avertissement il affirme] qu'il n'hésitera pas à mettre hors d'état de nuire tous ceux qui, profitant de cet havre de paix, veulent attenter à la vie et aux biens de ses habitants, qu'ils soient d'origine ou d'adoption ⁴

En vérité, le Chef de l'Etat ivoirien suspecte l'infiltration d'espions voltaïques sur le sol ivoirien car des « jeunes ivoiriens partis pour Ouagadougou faire des études revinrent à Abidjan en affirmant qu'ils avaient été enrôlés pour aller suivre un entraînement militaire en Libye »⁵. Ces derniers subjugués par les discours révolutionnaires de Sankara serraient ses bras séculiers en Côte d'Ivoire d'où la sévère mise en garde du Ministre ivoirien de l'Education, Balla Keita : « Les traditions d'hospitalité qui règnent en Côte d'Ivoire nous incitent à accueillir nos frères étrangers. Mais de telles traditions n'excluent pas que l'on soit vigilant face aux fauteurs de troubles et aux agents de la déstabilisation »⁶.

Le capitaine révolutionnaire réfute les allégations ivoiriennes et suspecte le Président Félix Houphouët Boigny d'obstruer le ralliement (B. Jaffré, 1989, p162.) de Macaire Ouédraogo au Conseil National de Révolution (CNR). Naguère protégé d'Houphouët-Boigny, Maurice Yaméogo, ancien Chef de l'Etat voltaïque, est promu Conseiller spécial de Sankara. Or, Macaire Ouédraogo, est l'héritier politique de Maurice Yaméogo. L'opposant voltaïque en exil en Côte d'Ivoire doit son aura et son prestige au PDV-RDA

de Maurice Yaméogo (O. Coulibaly, 1989, p13). Macaire Ouédraogo s'est servi de l'ancien parti unique comme tremplin pour devenir le Chef de fil de l'opposition voltaïque après l'éviction de son mentor du pouvoir d'Etat en 1966. Alerté des manœuvres politiques de Sankara, Houphouët-Boigny assigne Macaire Ouédraogo en résidence surveillée. Le capitaine Sankara, « attentif à ce qu'il aurait pu faire passer pour un important ralliement, n'a pas manqué d'exiger immédiatement sa libération »⁷.

Condamnant l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo à Abidjan, Sankara martèle : « Nous sommes bien informés de leurs complots, des tentatives de division, d'opposition, des tentatives d'assassinat, mais à travers leurs manies, nous comprenons que ces réactionnaires patentés confondent la marche d'un peuple et l'évolution d'un individu »⁸. Hébété par la rhétorique révolutionnaire et les invectives de Sankara, Félix Houphouët-Boigny déclare :

C'est de son âge. Il va s'assagir. J'ai connu moi aussi ma période de fièvre révolutionnaire (...) les grands changements sont presque toujours partis de rêve parfois les plus fous. Mais passé le temps de l'euphorie, ceux qui n'ont pas su tenir compte des rapports de force dans le monde pour se ménager des marges de manœuvre ont conduit leurs pays à l'échec (C. Alliali, 2008, p44).

Loin d'être une manœuvre politique du Président Félix Houphouët-Boigny, le refus d'extradition de Macaire Ouédraogo vers le Burkina Faso résulterait de contraintes juridiques et diplomatiques. En absence de toute convention d'extradition entre les deux pays, le Burkina Faso devait formuler,

⁴ *Fraternité Matin* n°6152 des 13-14/04/ 1985, p28

⁵ B.Y. Béchir, *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/1987, p40.

⁶ *Fraternité Matin*, n°5671 du 13 septembre 1983, p9

⁷ *Dépêche Bulletin quotidien d'Afrique/AFP* du 6 août 1985.

⁸ *Sidwaya* n°352 du 12/09/1985, p3.

grâce aux pièces de conviction juridiques et par le biais de canaux diplomatiques habilités, la demande d'extradition de Macaire Ouédraogo au Président ivoirien. En effet, le Code pénal ivoirien stipule que :

Toute demande d'extradition est accordée au gouvernement (...) par voie diplomatique et accompagnée, soit d'un jugement ou d'un arrêt de condamnation, même par défaut ou par contumace, soit d'un acte de procédure criminelle décrétant formellement ou opérant de plein droit le renvoi de l'inculpé ou de l'accusé devant la juridiction répressive, soit d'un mandat d'arrêt ou de tout autre acte ayant la même force et décerné par l'autorité judiciaire, pourvu que ces derniers actes renferment l'indication précise du fait pour lequel ils sont délivrés et la date de ce fait ⁹.

En outre la forme, la demande d'extradition ne peut prospérer que si elle n'obéit pas à des impératifs politiques. En effet, le Code pénal ivoirien précise que « l'extradition n'est pas accordée lorsque le crime ou le délit a un caractère politique ou lorsqu'il résulte des circonstances que l'extradition est demandée dans un but politique »¹⁰. Bref, la demande d'extradition de Thomas Sankara n'est pas revêtue de la forme car elle a été formulée en dehors de toutes notifications officielles des autorités ivoiriennes et a pour fondement le délit politique proscrit par le Code pénal ivoirien.

Mais l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo peut être interprétée comme une volonté de l'exécutif ivoirien de torpiller tout ralliement de Macaire Ouédraogo à Sankara. Pour les autorités d'Abidjan, il est impérieux de se prémunir de toutes confessions de l'opposant dès

son retour à Ouagadougou qui accrédi teraient les manœuvres de déstabilisation orchestrées contre Sankara ou aveux qui incrimineraient l'exécutif ivoirien.

Consterné et pris d'émoi, l'ancien Président voltaïque Maurice Yaméogo s'insurge « (...) j'ai dit à Houphouët de faire gaffe. Je lui ai dit qu'il jouait avec le feu, car à l'heure actuelle notre pays est tellement mobilisé que si jamais on touchait à un seul pilier de notre édifice national, il surgirait de partout des forces insoupçonnées pour le défendre »¹¹. Au lendemain de l'assignation à résidence de Macaire Ouédraogo en Côte d'Ivoire, le rapt de douaniers ivoiriens ravive les tensions entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

1.2-Le rapt de douaniers ivoiriens par les gardiens de la révolution voltaïque (Fév.1984).

Le 12 février 1984, trois douaniers ivoiriens en poste à la frontière ivoiro-voltaïque sont enlevés par des militants des CDR et conduits *manu militari* à Ouagadougou. Surpris, Houphouët envoie dès le lendemain une forte délégation auprès du CNR pour obtenir leur libération (S. Andriamirado. Pour les autorités voltaïques, au-delà de toute provocation, il s'agit de saper la quiétude du Président Houphouët-Boigny et montrer la capacité de nuisance de la junte voltaïque. En vérité, ces douaniers devaient servir d'otages à Sankara au cas où les autorités d'Abidjan refuseraient d'extrader Macaire Ouédraogo vers le Burkina Faso.

Par ailleurs, il s'agit pour Thomas Sankara d'expérimenter ou de simuler des méthodes d'enlèvements, de rapt et de kidnapping d'opposants

⁹ La loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers Titre II- De la procédure de l'extradition. Art.9 in *Code de procédure pénale*, Ed CNDJ, Abidjan, 368p, <http://www.cndj.ci>.

¹⁰ La loi 10/03/1927 relative à l'extradition des étrangers, titre I: des conditions de l'extradition. Art.5. in *Code de procédure pénale*, Ed CNDJ ; Abidjan, 368p, <http://www.ci>.
¹¹ *Carrefour Africain* n°902 du 27/09/1985.

burkinabé de Côte d'Ivoire. Consterné, le Ministre d'Etat ivoirien, Sery Gnoléba affirme que « dans la tourmente politique qui nous entoure, il est indéniable que notre stabilité suscite des rancunes »¹². En sus, le Ministre de l'Education nationale, Balla Keita, appelle les Ivoiriens à « barrer la route (...) aux déstabilisateurs mortifiés »¹³.

En représailles au rapt de douaniers ivoiriens, les services de sécurité de Côte d'Ivoire durcissent les contrôles contre les Burkinabés. Le 5 mars 1985, Mamadou Traoré un responsable du régime burkinabé est arrêté sur ordre de l'exécutif ivoirien (S Andriamirado, 1987, p138). Ce dernier en escale à l'aéroport d'Abidjan, pour une mission à Arusha en Tanzanie, est soumis à un interrogatoire des services de renseignements ivoiriens au sein de la Direction de Surveillance du Territoire avant d'être libéré avec des excuses : il y a eu erreur sur la personne !

En vérité, l'exécutif ivoirien et les services aéroportuaires ivoiriens étaient informés via les canaux diplomatiques habilités et les usages du Code de la navigation aérienne de l'escale à Abidjan de l'officiel burkinabé. Mais les responsables du CDR sont considérés en Côte d'Ivoire comme des agents déstabilisation responsables de la tentative de rapt de l'opposant Macaire Ouédraogo et de l'enlèvement des douaniers ivoiriens. Or, Mamadou Traoré l'un des commandants en Chef du CDR.

L'audition de Mamadou Traoré par les services de renseignement ivoiriens provoque colère et irritation au Burkina Faso. En tournée à Banfora, Pierre Ouédraogo, secrétaire général des CDR, chargé de « veiller à la sécurité de la révolution voltaïque »

avec mission de « dépister par le canal des CDR, tous les ennemis potentiels ou supposés (...) »¹⁴ martèle : « Ceux que l'on appelle les vieux sages¹⁵ de l'Afrique ne sont que les gardes-chiourmes de l'impérialisme » (S. Andriamirado, 1987, p132). Sur un ton martial, Pierre Ouédraogo menace « de porter la révolution dans tous les pays membres du Conseil de l'entente notamment en Côte d'Ivoire »¹⁶

Prince héritier Akouè, élevé selon les vertus de la monarchie, Houphouët-Boigny considère le droit d'aînesse comme un principe intangible. Ainsi, les diatribes et quolibets [vieux crocodiles affamés] des jeunes révolutionnaires du Burkina Faso le vexent. Ils sont durs à admettre. En effet, dans le monde akan, la société est bien hiérarchisée avec au sommet de l'État les *Eyessikafouè* c'est-à-dire les riches et les nobles que sont le Roi, ses notables et les grands propriétaires terriens. Ensuite viennent les *Adoumoufouè*, les *Nissifouè* et les *Alloufouè*. Cette frange de la société est composée des gardiens de la tradition, des herboristes, des guérisseurs, des prédicateurs, des oracles et des grands chasseurs. Puis, les *Eyalèfouè*, constitués de la grande masse paysanne et des pauvres.

Enfin, au bas de l'échelle sociale, les *Ekangafouè* que sont les captifs de guerre et les esclaves de cases. Donc le mutisme du Président ivoirien face aux diatribes de Sankara s'explique par son rang social. En pays Akan, le Roi ou Nanan se réfère toujours à ses notables [les Ministres Balla Keita et Siméon Aka] pour s'adresser à son auditoire. Il parle toujours en dernier ressort car il y va de son autorité et de son prestige.

Le droit d'aînesse, Thomas Sankara n'a que mépris car sa

¹² *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9

¹³ *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9

¹⁴ D. Siradou *Jeune Afrique* n°1199-1200 du 28/12/ 1983 au 4/01/1984, p69

¹⁵ Id., « Les sages et l'enfant terrible » in *Jeune Afrique*, n°1188 du 12 octobre 1983, p43.

¹⁶ B.Y. Béchir *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/ 1987, p40.

révolution est incompatible avec la féodalité et la gérontocratie. Deux faits inédits au Burkina Faso témoignent de l'hostilité de Sankara envers l'autorité traditionnelle. Alors qu'il recevait les honneurs lors d'une cérémonie, Thomas Sankara aurait exigé du Moro Naba, Chef suprême des Mossi, qu'il ôte son bonnet avant de lui présenter ses honneurs. Ensuite, Sankara aurait suspendu la fourniture d'électricité chez le souverain Mossi parce qu'il ne se serait pas acquitté de sa facture que les usages protocolaires imputaient au budget de la Présidence la République (C. Alliali, 2008, p45).

Aussitôt la tournée de Pierre Ouédraogo achevée à Banfora, que le Chef de l'Etat ivoirien dépêche à Korhogo, région jouxtant la frontière de la Haute-Volta, son Ministre de l'Education Balla Kéita. L'émissaire du Chef de l'Etat annonce dès son arrivée dans le septentrion ivoirien, la création de Comités de vigilance :

(...) les comités de vigilance qui vont être installés dans le département de Korhogo auront pour mission de signaler les individus suspects à l'attention des autorités de la région (...) Le parti doit neutraliser les ennemis intérieurs et extérieurs (...) Nous devons rester vigilants face à ceux qui prêchant le faux, cherchent à renverser notre régime (...) Notre choix est clair. Il s'agit du libéralisme (...) Le communisme ne convient pas à la Côte d'Ivoire et nous sommes déterminés à lui barrer la route¹⁷

En dépit des discours marxistes¹⁸ de ses dirigeants, le Burkina Faso n'était point un sanctuaire communiste car « il n'y a pas d'industries à nationaliser » (S. Andriamirado, 1987, p152) encore moins des terres arables pour les *kolkhozes*¹⁹. En vérité, Sankara se voulait « progressiste, révolutionnaire, tiers-mondiste, anti-impérialiste »²⁰

tout en prônant dans sa gouvernance la justice sociale et la sobriété à la limite de l'austérité. Ses remontrances critiques sous fond de réquisitoire contre la politique française en Afrique qui dit il « évince un roitelet [Bokassa] et en débarque un autre [David Dacko] d'une caravelle » ou sa réprobation à toute relation entre la France et le régime d'apartheid en Afrique du Sud, lors de la visite de François Mitterrand au Burkina Faso en 1986, témoignent de son statut anti-impérialiste :

(...) la nécessité de lutter contre un ordre barbare, inique, rétrograde (...) contre le racisme, l'apartheid en Afrique du Sud (...) c'est dans ce contexte, Monsieur François Mitterrand, que nous n'avons pas compris comment des bandits comme Jonas Savimbi, des tueurs comme Pieter Botha, ont eu le droit de parcourir la France si belle et si propre. Ils l'ont tachée de leurs mains et de leurs pieds couverts de sang (...) » (B. Jaffré, 2008, p186).

En vérité, les critiques de Sankara s'adressent alternativement au Chef de l'Etat français François Mitterrand et au Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier allié de la France a toujours privilégié contrairement à ses pairs africains le dialogue avec le régime d'apartheid. Les officiels sud-africains ont été reçus en Côte d'Ivoire et Houphouët-Boigny a dépêché en Afrique du Sud plusieurs missions diplomatiques ivoiriennes. Meurtri par le discours de Sankara à la limite de l'incident diplomatique, François Mitterrand déclare de façon sibylline et anecdotique :

(...) c'est un homme un peu dérangement le président Sankara. C'est vrai il vous titille...avec lui il n'est pas facile de dormir en paix, il ne vous laisse pas la conscience tranquille.... Il a le tranchant d'une belle jeunesse et le mérite d'un Chef d'Etat dévoué à son peuple...Moi je ne

¹⁷ *Fraternité Matin* n°5671 du 13/09/1983, p9.

¹⁸ S. Diallo, « Sankara est-il communiste ? » in *Jeune Afrique* n°1194 du 23 novembre 1983, p43.

¹⁹ Réformes agraires de l'Union Soviétique.

²⁰ E. Fall, *Jeune Afrique* n°1399 du 28/10/1987, p36

me froisse jamais de propos qui pourraient me heurter.... Mais il tranche trop vite ! (B. Jaffré, 2008, p188)

Son plaidoyer contre le service de la dette extérieure lors du sommet des Chefs d'Etat de l'OUA à Addis Abéba en juillet 1987 (B. Jaffré, 2008, pp191-193), sa tournée dans les pays de la ligne front contre l'apartheid notamment au Mozambique chez Samora Machel, en Zambie chez Kenneth Kaunda et en Tanzanie chez Julius Nyerere accreditent sa posture panafricaniste²¹. Outre le rapt de douaniers ivoiriens, l'assassinat de Valentin Kinda attise les tensions entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

2- L'assassinat du Mécène de l'hôtellerie Valentin Kinda à Abidjan (8 avril 1985)

2.1-Les circonstances d'un crime énigmatique.

Lundi 8 avril 1985, à Abidjan dans la commune de Marcory, une jeune femme pénètre dans le bar de l'hôtel Hibiscus. A peine arrivée, elle commande une menthe au lait et s'installe loin des regards indiscrets. A sa sortie du bar, elle s'entretient avec un homme qui demande à rencontrer Valentin Kinda ou son adjoint Macaire Ouédraogo. Valentin Kinda qui se trouvait au restaurant se rend au bar pour recevoir le visiteur. La conversation achevée, Valentin Kinda raccompagne le visiteur jusqu'à la porte du bar où il lui serre la main. Mais contre toute attente, le visiteur crie « Haut les mains ! »²². Surpris, Valentin Kinda s'exécute.

Dans la foulée, le jeune homme tire à trois reprises sur l'infortuné. Aussitôt le forfait accompli, l'homme s'engouffre dans une Toyota Cressida

où se trouvaient une jeune femme et un chauffeur (Y. Faure, *politique africaine* n°20, 1985, p80). La voiture démarre pour une destination inconnue. Qui était Valentin Kinda? Originaire du Burkina Faso, marié et père de 9 enfants, Valentin était le PDG d'une chaîne de restaurants utilisant 223 employés. Il a à son actif, l'Hôtel Hibiscus à Marcory, des enseignes au Postel 2001 au Plateau, le restaurant de l'ENSTP à Yamoussoukro, les cantines du centre de formation aux techniques du pétrole de Grand-Bassam et de Shell à Port-Bouët ainsi que le restaurant de Treich-Hôtel à l'avenue 16 à Treichville. Bref, Valentin Kinda était un magnat et un mécène inégalé de l'hôtellerie en Côte d'Ivoire. Il n'avait point de concurrent de sa trempe.

En vérité, ce monopole sans concession dans un domaine aussi stratégique que l'hôtellerie, par un étranger, qui contrôle la quasi-totalité des marchés de ce secteur vital, pouvait susciter, en plein marasme économique, dû à la détérioration des termes des échanges en 1985, chez les Ivoiriens les moins chauvins, un lourd malaise. En sus, le richissime homme d'Affaires voltaïque par son succès fulgurant à Abidjan pouvait susciter hantise et méfiance en Haute voltaïque d'autant plus que son style de vie²³ est aux antipodes de la justice sociale, de l'austérité et de la sobriété prônées par Sankara.

Par ailleurs, sa proximité avec les autorités ivoiriennes est perçue comme une collusion apparente avec les ennemis de la révolution et sa fortune colossale comme un fonds de déstabilisation à la solde des pourfendeurs de Sankara au sein de la diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Le meurtre du mécène de l'hôtellerie déclenche une joute diplomatique entre Abidjan et Ouagadougou.

²¹ F. Kpatindé, « Adieu le panafricaniste » in *Jeune Afrique*, n°1400 du 4 novembre 1987, p26.

²² *Fraternité Matin*, n°6149 du 10/12/1985, p6
²³ Bourgeoisie ivoirienne

2.2- Controverse et altérité entre la Côte d'Ivoire et le Burkina.

Le 9 avril 1985, Thomas Sankara qualifie l'assassinat de Valentin Kinda de « crime crapuleux (...) »²⁴ et affirme que : « Ce forfait qui s'ajoute à plusieurs crimes et vexations dont sont régulièrement victimes, les ressortissants burkinabé vivant dans le pays voisin et sur lesquels les services de police de la Côte d'Ivoire n'ont pu livrer des résultats d'enquête satisfaisante... »²⁵. Enfin, il somme le régime d'« Abidjan de faire en sorte que la sécurité et les droits des ressortissants burkinabé soient à l'avenir protégés (...) au même titre que (...) tous les hommes et toutes les femmes qui y vivent »²⁶. Pour Thomas Sankara l'assassinat de Valentin Kinda est un crime crapuleux et non politique.

En réalité, ce crime odieux résulterait des caciques du régime ou de nationalistes ivoiriens peu enclins aux étrangers. Ces derniers reprochent aux étrangers d'avoir verrouillé de par leur génie et leur ingéniosité des pans entiers de l'économie ivoirienne au détriment des nationaux. En effet, nonobstant l'ivoirisation des emplois dans les administrations publiques en 1975²⁷ avec la substitution des enseignants nationaux aux coopérants étrangers, en dépit de l'ouverture des enseignes étatiques chaînes parcs pour contrôler le secteur de la grande distribution, les étrangers dominant le secteur informel ivoirien et se ruent désormais vers le couvert forestier de l'ouest du pays.

Ainsi, le meurtre de métayers burkinabé dans le bassin cacaoyer de Duékoué relevant souvent d'un crime crapuleux opéré par des quidams ou

inhérent à un litige foncier est assimilé à un acte de xénophobie par les gardiens de la révolution (S. Andriamirado, 1987, p138). Bref, pour Thomas Sankara, Valentin Kinda était un patriote parce qu'il était « particulièrement dévoué et généreux pour ses compatriotes burkinabé qui ont toujours trouvé auprès de lui aide, assistance et conseils »²⁸. Par conséquent, son altruisme et sa générosité annihilent tous soupçons de crime au sein de la diaspora burkinabé.

Récusant la thèse de crime crapuleux émise par les autorités burkinabé, Abidjan affirme que « l'assassinat de Valentin Kinda est un crime politique exécuté par des tueurs à gages »²⁹. Ces arguments sont soutenus par les opposants burkinabé en exil : « ça y est. Sankara agit comme Kadhafi. Il fait exécuter jusqu'à l'étranger ceux qui lui déplaisent. Kinda aidait les Burkinabé de Côte d'Ivoire. Il fallait l'éliminer » (S. Andriamirado, 1987, pp138-140). En sus, le Chef de l'Etat ivoirien s'insurge contre les allégations d'harcèlement des Burkinabés sur le territoire ivoirien :

Le gouvernement et le peuple ivoiriens sont indignés par cette déclaration aberrante qui laisse croire que les ressortissants burkinabé vivant en Côte d'Ivoire seraient l'objet de tracasseries ou d'actes perpétrés délibérément contre leurs personnes et leurs biens (...) tout en martelant qu'il n'entend recevoir d'ordre et de leçon de quelque pays que ce soit pour (...) assurer la sécurité et la protection de tous ceux qui vivent dans ce pays, et pour maintenir l'ordre sur l'ensemble de son territoire³⁰.

Pour l'exécutif ivoirien, s'il est indéniable que Valentin Kinda n'était pas un homme politique, il n'en

²⁴ Chaîne Nationale Radio-Burkina, Journal du 09/04/1985

²⁵ File://G:/ Thomas Sankara Website-Chronologie.htm

²⁶ Communiqué du CNR sur La Voltavision du 12/04/1985.

²⁷ La Loi n°59-134 du 3 septembre 1959 portant code d'investissement.

²⁸ *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

²⁹ *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

³⁰ *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

demeure pas moins que, son adjoint, Macaire Ouédraogo était un opposant redoutable à Thomas Sankara. En effet, cet opposant irréductible a échappé, dès l'entame de la révolution en octobre 1983, à une plusieurs tentatives de rapt à Abidjan. Dès lors, le mécène de l'hôtellerie, Valentin Kinda, devient, par l'effet de proximité avec l'opposant Macaire Ouédraogo, une cible potentielle pour les gardiens de la révolution qui le suspectent, à tort ou à raison, de financer depuis Abidjan les projets de déstabilisation contre le Burkina Faso.

Pour le régime d'Abidjan, Valentin Kinda a été exécuté par des tueurs à gages aux ordres du CNR. Bourreau à son insu donc martyr par défaut, Valentin Kinda figurait au panthéon des ennemis de la révolution sankariste. Surpris et ulcéré par les propos discourtois des autorités ivoiriennes, Basile Guissou, Ministre burkinabé des Relations extérieures, écrit à son homologue ivoirien Siméon Aké :

(...) Comment ne pas être surpris face à la violente campagne de diffamation que le gouvernement et les médias ivoiriens ont choisi de mener contre notre pays ? Nous nous estimons en droit d'exiger que des preuves soient fournies pour justifier toutes ces accusations gratuites, qui manifestement cache mal la volonté de nous utiliser comme des bouc-émissaires pour résoudre des scandales politico-financiers³¹ sur fond de crise politique et sociale (...) [et intime l'ordre à ce dernier de mettre fin à] cette escalade unilatérale, inquiétante à plus d'un titre. Faute de quoi mon gouvernement se sentira délivré de toute la retenue morale que lui a imposée jusqu'ici la recherche de conciliation (S. Andriamirado, 1987, p140).

En réaction, le gouvernement ivoirien réplique sèchement en

³¹ J-L Buchet, « Maire d'Abidjan et détournement 16 milliards FCFA » in *Jeune Afrique*, n°1262 du 13 mars 1985

déclarant qu'il « n'a pas d'ordre ni de leçon à recevoir de quelque pays que ce soit »³². Vexé par la réaction de l'exécutif ivoirien, Thomas Sankara rappelle son ambassadeur en poste à Abidjan. Néanmoins, le Chef de l'Etat ivoirien invite :

les frères africains qui ont trouvé refuge sur son sol au respect scrupuleux de la loi de l'hospitalité et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte aux relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire entend entretenir avec tous les pays africains (...) affirme qu'il ne tolérera pas que cette terre d'hospitalité et d'accueil qu'est la Côte d'Ivoire soit utilisée à des fins de règlement de comptes ou d'assassinat politique (...) qu'il n'hésitera pas à mettre hors d'état de nuire tous ceux qui, profitant de cet havre de paix, veulent attenter à la vie et aux biens de ses habitants, qu'ils soient d'origine ou d'adoption³³.

Hormis l'assassinat de Valentin Kinda, l'attentat contre l'hôtel Président de Yamoussoukro et l'explosion d'un dépôt d'armes à Ouagadougou altèrent les relations entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

3- Les actes de séditions entre la Côte d'Ivoire et le Burkina (Fév. Juin 1985)

3.1-L'attentat contre le réceptif hôtelier de Sankara à Yamoussoukro

Le 12 février 1985, une bombe explose dans l'un des appartements de l'Hôtel Président de Yamoussoukro mis à la disposition de la délégation du Président Sankara (S. Andriamirado, 1987, p136). Dès lors, les autorités ivoiriennes tiennent en suspensions les officiels burkinabés. Selon les renseignements généraux ivoiriens, l'attentat de l'hôtel Président serait l'œuvre d'extrémistes proches de

³² *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

³³ *Fraternité Matin*, n°6152 13-14/04/1985

Tomas Sankara. En effet, Askia Vincent Siguïé, Chef de Sécurité de la Présidence du Faso, aurait simulé un attentat pour tester l'efficacité des services de sécurité ivoiriens. En vérité, ces indices auraient été transmis à l'exécutif ivoirien par les proches de Blaise Compaoré³⁴.

En effet, l'entente cordiale entre Thomas Sankara et son adjoint Blaise Compaoré au sommet de l'exécutif voltaïque dès l'entame de la révolution en août 1983 a viré dès 1985 à la suspicion puis à la méfiance réciproque à cause des divergences de vue sur la marche de la révolution.³⁵

Corrélativement à la suspicion et à la méfiance entre les deux leaders de la révolution, Blaise Compaoré s'est lié d'amitié le Président ivoirien, connu pour son hostilité à Sankara, à cause de son Epouse Chantal Terrasson De Fougère (B. Jaffré, 2008, p273). Désormais gendre du patriarche Houphouët-Boigny, Blaise Compaoré ne semble guère enthousiasmé par les diatribes et rhétoriques belliqueuses de Sankara contre la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, Blaise Compaoré désapprouve le rôle primordial de Vincent Siguïé dans le dispositif sécuritaire de Sankara. Aux ultimes tractations ayant précédé le coup d'Etat du 4 août 1983, Vincent Siguïé aurait dénié à Blaise Compaoré le droit de diriger la révolution au détriment de Thomas Sankara.

Pour les partisans de Blaise « le capitaine Compaoré, sans lequel l'opération militaire [4 août 1983] et la mise en condition psychologique de la population n'auraient sans doute pas pu avoir lieu était tout désigné pour occuper la première place » (B. Jaffré, 2008, p274). Bref, l'hypothèse Siguïé aurait pour but de décrédibiliser puis d'écarter ce soldat hostile aux intérêts de Blaise Compaoré.

Pour Thomas Sankara, la piste Siguïé est invraisemblable. En effet, Yamoussoukro, capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, est une ville quasi déserte où le moindre intrus est répertorié par les services de renseignement ivoiriens. De surcroît, lorsqu'une conférence internationale ou à fortiori un sommet des Chefs d'Etat se tint, les services ivoiriens de sécurité tiennent l'hôtel Président sous haute surveillance.

La réputation desdits services formés par des experts israéliens et la Direction Générale des Services Extérieurs (DGSE) de la France interdit de supposer qu'ils aient pu à ce point manquer de vigilance. Cependant, les valises diplomatiques des officiels Burkinabé ne peuvent faire l'objet de fouille systématique à cause de la Convention de Vienne de 1961 relative aux franchises et privilèges diplomatiques. Mais à peine les effets de l'attentat de l'hôtel Président de Yamoussoukro atténués que l'explosion d'un dépôt d'armes à Ouagadougou ravive les tensions entre les deux Etats voisins.

3.2-L'explosion d'un dépôt d'armes dans une caserne du Burkina Faso

Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 1985, un dépôt d'armes explose au camp militaire de Gounghin près de Ouagadougou faisant trois morts. S'agit-il d'un acte de sabotage ? Pour le capitaine Thomas Sankara, l'ampleur des dégâts prouve manifestement que cet attentat était prémédité, planifié et soigneusement exécuté par ses opposants avec la complicité active des autorités ivoiriennes. En vérité, l'explosion du dépôt d'armes dans la caserne de Gounghin est interprétée par les officiels de la révolution comme une revanche ivoirienne contre l'attentat de l'hôtel Président de Yamoussoukro.

³⁴ S. Andriamirado., « Blaise Compaoré ou l'énigme permanente » in *Jeune Afrique* n°1399 du 28 octobre 1987, p38.

³⁵ *Sidwaya*, n°352 du 12/09/1985, p3.

En effet, l'attentat contre le fleuron et l'épicentre du pouvoir d'Etat à Yamoussoukro fut perçu comme un affront personnel au Président Félix Houphouët-Boigny et un défi aux services de renseignement ivoiriens réputés infailibles. Dès lors, l'attentat contre l'hôtel Président méritait impérativement une riposte appropriée.

En réalité, l'attaque de cette poudrière stratégique du Faso peut être assimilée à une tentative de putsch orchestrée par d'anciens dignitaires de l'armée en exil dans la sous-région avec le soutien actif d'Abidjan. Par ailleurs, l'attentat contre cette caserne serait aussi l'œuvre de militaires en rupture de ban avec la hiérarchie accreditant ainsi les prémices d'un schisme au sein du régime dès 1985.

En vérité, cette explosion est perçue comme le début d'une bataille fratricide pour le contrôle des casernes militaires entre les partisans de Thomas Sankara et ceux de Blaise Compaoré. Les menaces à peine voilées du Ministre de l'intérieur à l'égard des pourfendeurs de Sankara le 14 octobre 1987 « jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupés que des ennemis déclarés de la révolution. Il va falloir nous occuper de nos amis »³⁶ et les discours au vitriol contre Thomas Sankara au lendemain de son éviction du pouvoir d'Etat : « A la faveur des méandres de l'histoire, cet autocrate [Sankara] s'est hissé à la tête de notre révolution pour mieux l'étouffer de l'intérieur... » (S. Andriamirado, 1989, p38) accreditent les luttes intestines entre Sankara et Compaoré dans les casernes en 1985 avant le dénouement tragique du 15 octobre 1987.

Par ailleurs, l'explosion du camp militaire de Gounghin peut être consécutive à une obsolescence ou à la vétusté du matériel militaire dépourvu d'entretien ou à la méconnaissance de

nouvelles dotations d'armes en provenance de Lybie ou de l'URSS peu familières aux soldats burkinabé. Au lendemain de cet incident, Basile Guissou, Ministre burkinabé des Relations extérieures, envoie un message à son homologue ivoirien, Siméon Aké, pour dénoncer les manœuvres de déstabilisation ivoiriennes :

Ce sont là (...) des pratiques inadmissibles (...) au moment où nous œuvrons pour dissiper et aplanir toutes sortes d'obstacles (...) entre les peuples ivoirien et burkinabé, nous ne pouvons pas ne pas élever une vive et énergique protestation face à la persistance (...) d'actes séditeux à l'encontre du Burkina Faso (S. Andriamirado, 1987, pp138-139).

L'attentat contre la caserne de Gounghin marque la fin de cette guerre de leadership entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta.

Conclusion

L'accession de Thomas Sankara au pouvoir d'Etat et la révolution qu'il instaure modifient les rapports de force entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. Par ses critiques sans concessions contre le néo-colonialisme, Thomas Sankara se voulait progressiste, tiers-mondiste, panafricaniste par opposition à l'orgue des *roitelets africains* qui bradaient l'indépendance de l'Afrique et la dignité des peuples aux occidentaux contre les privilèges et délices du pouvoir d'Etat. L'inimitié entre Thomas Sankara et Houphouët-Boigny témoigne du *conflit de génération* entre *vétérans* de la lutte émancipatrice de l'Afrique, qui à l'épreuve du pouvoir d'Etat se sont mués en prédateurs des deniers publics et potentats peu soucieux des droits de l'homme et les *jeunes loups* agacés par les liens de vassalité entre l'Afrique et la France qui plombent

³⁶ Remi CARAYOL, « Sankara enfin toute la vérité ? » in *Jeune Afrique* n°2813 du 7 au 13 décembre 2014

l'émergence du continent. Par ailleurs, l'altérité entre Thomas Sankara et Houphouët-Boigny consacre aussi une remise en cause du *tutorat* et de la *prééminence* de la Côte d'Ivoire sur la Haute Volta que le *puzzle* et les frontières héritées de la colonisation avaient établis. Bref, les rapt, crimes odieux ou politiques et actes de subversifs ont détérioré les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et altéré, sur l'autel des dogmes idéologiques et des conflits de génération, les rapports personnels entre Houphouët-Boigny et Thomas Sankara.

Bibliographie

Les périodiques

ANDRIAMIRADO Sennen, 1984, « Sankara nettoie, Houphouët attend » in *Jeune Afrique* n°1223, p27.
a., 1987, « Blaise Compaoré ou l'énigme permanente » in *Jeune Afrique* n°1399, p38.
b., et C. Casteran, 1989, « Ouagadougou, il n'en reste qu'un » in *Jeune Afrique* n°1500, p20
BUCHET Jean Luc, 1985, « Le maire d'Abidjan et les 16 milliards FCFA » in *Jeune Afrique*, n°1262, p7.
CONCHIGLIA Angela, 1985, « Sankara démantèle le complot » in *Afrique-Asie*, spécial, p8.
DIABY Sory, 1985, « Le PDG des restaurants Valentin Kinda tué à l'Hibiscus » in *Fraternité Matin*, n°6149, p1.
a., 1985, « Le récit du crime » in *Fraternité Matin*, n°6149, p6.
b., 1985, « L'assassinat de Valentin Kinda : c'est un crime politique exécuté par des tueurs à gages » in *Fraternité Matin*, n°6152, p1
DIALLO Siradou, 1983, « Sankara est-il communiste ? » in *Jeune Afrique* n°1194, p43.
a., 1983, « Pierre Ouédraogo : le porte-voix de la révolution » in *Jeune Afrique* n°1199, p69.

b., 1983, « Le sage et l'enfant terrible » in *Jeune Afrique* n°1188, p43.

c., 1983, « La menace c'est le rejet » in *Jeune Afrique* n°1194, p32.

d., 1984, « Sankara contre Houphouët » in *Jeune Afrique* n°1199-1200 1984, p76.

FALL Jean Karim, 1987, « Tom Sank ou la tendresse au pouvoir » in *Jeune Afrique* n°1399 p36.

IBRAHIMA Baba Kaké, 1989, « Burkina : la radio diffuse les aveux des comploteurs » in *Le Journal de l'Afrique* n°28, p30.

PKATINDE Francis, 1987, « Adieu le panafricaniste » in *Jeune Afrique* n°1400, p26.

Revue scientifique et Ouvrages

ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris-Editions.

ANDRIAMIRADO Sennen, 1987, *Sankara le rebelle*, Paris, Jeune Afrique Livres.

a., 1989, *Il s'appelait Sankara, chronique d'une mort violente*, Paris, Jeune Afrique Livres

COULIBALY Ouezzin, 1989, *Combat pour l'Afrique Ouezzin Coulibaly 1946-1958*, Abidjan, NEA

DREYFUS Simon, 1978, *Droit des relations internationales : éléments de droit international public*, Paris, Cujuas.

FAURE Olivier « Ouaga et Abidjan : divorce à l'africaine » in *politique africaine* n°20 de décembre 1985

GUIRMA Frédéric, 1991, *Comment perdre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yaméogo*, Edition Chaka

JAFFRE Bruno, 1989, *Le Burkina Faso : De la Révolution à la Rectification*, Paris, l'Harmattan

a., 2008, *Biographie de Thomas Sankara, La patrie ou la mort* Paris, l'Harmattan

OUATTARA Valère, 2006, *L'ère Compaoré : crimes politiques et gestion du pouvoir*, Paris, Klamba

OTAYEK René, 1983, « Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta in *L'Année Africaine*, pp86-106.
a., 1987, « Burkina Faso : Quand le tambour change de rythme, il est indispensable que les danseurs changent de pas » in *Politique africaine*, n°28, pp116-123.

SOME Vincent, 1990, *Thomas sankara, L'espoir assassiné*, Paris, L'Harmattan.



La politique étrangère du Burkina-Faso de la quatrième République : continuités et ruptures de l'action extérieure d'un petit Etat.

Dr Windata Miki ZONGO

Enseignant-chercheur en Science Politique. Unité de formation et de recherche en science juridique et politique (UFR/SJP). Université Thomas Sankara (Burkina-Faso). Directeur de programmes. Centre africain d'analyses et de recherches diplomatiques et stratégiques, (France). Courriel : windata.zongo@outlook.fr

Résumé

Dans un ordre mondial structurellement déséquilibré et influencé par les grandes puissances, les petits Etats, avec d'étroites marges de manœuvre, essaient d'y affirmer leur existence et d'assurer leur sécurité. L'analyse de la politique étrangère sous la quatrième République du Burkina-Faso, petit Etat, s'affirme comme une mise à l'épreuve de cette réalité. Marquée principalement par les gouvernances de Blaise Compaoré (1987-2014), et Rock Marc Kaboré (2015-2025), cette période restitue d'une part, une politique étrangère de survie dans le champ multilatéral par la perpétuation d'une participation limitée depuis les indépendances, aux actions de l'ordre. D'autre part, elle illustre l'espace géopolitique ouest-africain en tant que lieu de divergence des objectifs de politique étrangère de ces deux présidents.

Mots clés : Multilatéralisme, Petit Etat, Politique étrangère, diplomatie, Burkina-Faso.

Abstract

In a world order that is structurally unbalanced and influenced by the great powers, small States, with limited room for manoeuvre, try to affirm their existence and ensure their security. The analysis of the foreign policy of the Fourth Republic of Burkina Faso, a small State, asserts itself as a test of this reality. Marked mainly by the governments of Blaise Compaoré (1987-2014), and Rock Marc Kaboré (since 2015), this period restores on the one hand, a survival foreign policy in the multilateral field by the perpetuation of a limited participation since independence, to the actions of the order. On the other hand, it illustrates the West African geopolitical space as a place of divergence of the foreign policy objectives of these two presidents.

Keywords: Multilateralism, Small State, Foreign Policy, Diplomacy, Burkina-Faso.

Introduction

Suite au traité de Westphalie en 1648, les Etats modernes qui émergent en tant que nouveaux acteurs des relations internationales entendent interagir pour une paix durable. Cela se traduira par des coopérations sécuritaires et économiques assurées par les départements étatiques chargées des affaires extérieures (L. Bely, 2013), et une politique étrangère définie en termes de pratiques normatives qu'un Etat entretient avec les autres (LPJ Noel, 1959). Le multilatéralisme sécuritaire qui émergera plus tard¹ n'entrave pas fondamentalement les prérogatives extérieures de l'Etat (R. Hatto, N. Lemay-Hébert 2007).

Toutefois, il dresse les contours du nouveau rôle international de celui-ci (M. Cathlin 2008). Cela entraîne une redéfinition de la politique étrangère, devenue selon F. Charillon (2002, p 13), « l'instrument par lequel l'Etat tente de façonner son environnement politique international », ce que confirment C. Roosens et B. Beja Joao (2004, p 24) pour lesquels, l'objectif extérieur de l'Etat est aussi fonction de la catégorie dans laquelle il se trouve parmi les trois que comporte le champ international : les grandes puissances, les puissances émergentes et les petits Etats. Alors que l'action extérieure des grandes puissances s'exprime en termes de domination (M. Tschiyembe 2010) parfois concurrentielle (K. Premont 2011), celle des puissances émergentes s'inscrit dans une logique de contestation de la suprématie des puissants (J. Sgard 2008 et A. Novosseloff 2008).

Les petits Etats quant à eux sont définis à partir de leurs précarités économiques,² militaires,³ de la surface géographique et de leur incapacité diplomatique. J. Stoessinger (1973)

axe à cet effet son analyse sur les précarités logistiques et les surfaces géographiques très limitées de ces Etats. Cette approche sera prolongée par M. Gaidz, (2007) et C. Walter, (2007) dans une approche comparative des capacités logistiques des autres Etats.

Dans le champ de l'analyse de la politique étrangère, Robert Keohane (1969) résumait le petit Etat par son incapacité à influencer le champ international. Cette réflexion ayant toujours droit de cité sera plus tard prolongée par les analystes de la politique étrangère pour lesquels, cette catégorie regroupe aussi bien des pays riches mais ayant une faible capacité d'influence dans l'espace multilatéral (Islande, Belgique, Luxembourg...), et les pays pauvres subissant le multilatéralisme tels que les pays africains, damnés de l'ordre mondial (P. Batchom, 2017).

Notre analyse du cas burkinabè s'appuiera sur cette conceptualisation de l'analyse de la politique étrangère, même si ce pays constitue une illustration du petit Etat dans sa multidimensionnalité. Situé en Afrique occidentale et doté d'une superficie de 274000 km² pour 21 millions d'habitants, le Burkina-Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde avec plus de 40% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté, et un PIB par habitant 851 dollars qui le place au 22^e rang des pays les plus pauvres de la planète.⁴

Dans le champ de la gouvernance, ce pays, comme la majorité des pays africains, a alterné avant la troisième vague de démocratisation sur le continent africain (M. Gazibo, 2010), entre démocratie et régimes arbitraires. J. Natielse (2013, p 27) affirme ceci :

¹Grace aux premières conventions de la Haye en 1899.

²Ecole néo-institutionnaliste libérale.

³Ecole réaliste.

⁴PNUD 2020

Dès son accession à l'indépendance, la Haute-Volta se dote d'une Constitution qui fonde le régime de la I^{ère} République en novembre 1960. Mais le régime constitutionnel de la I^{ère} République s'effondre le 3 janvier 1966, suite à un soulèvement populaire. (...) Après quatre ans de régime d'exception, les militaires au pouvoir respectent leurs promesses de revenir à une vie constitutionnelle normale. Ils font adopter par référendum le 14 juin 1970 un projet de Constitution. (...) Le régime parlementaire de la II^{ème} République se brise en février 1974 sur l'autel des divisions de la classe politique et de l'impatience des militaires, qui prennent goût au pouvoir. Après plus de trois ans de régime d'exception, les militaires aux commandes renouent avec le processus démocratique en faisant adopter une nouvelle Constitution le 13 décembre 1977, qui institue la III^{ème} République. (...) Les militaires vont, une fois encore, interrompre le processus démocratique le 25 novembre 1980.

Parvenu au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat en 1987, Blaise Compaoré va conduire son pays à cette vague de démocratisation ayant désormais droit de cité en Afrique subsaharienne. En juin 1991 est adoptée par referendum la nouvelle constitution. Les élections qu'il remporte six mois plus tard basculent le pays dans une nouvelle ère démocratique⁵. Après 27 ans de gestion empiriquement non-démocratique (A. Loada 2010), il est

⁵ La quatrième République

⁶Durant la campagne présidentielle de 2015, le candidat Kaboré, pour répondre à la demande d'une gouvernance déconcentration du pouvoir, avait inclus la réforme constitutionnelle dans son projet. Une commission constitutionnelle a ainsi été créée après son élection et a déjà présenté son rapport le 10 mai 2017. Le projet de la cinquième république sera bientôt soumis aux burkinabè par referendum avant la fin du deuxième mandat de Rock Kaboré. La quatrième république burkinabè vit donc ses derniers moments.

⁷Après le départ du président Blaise Compaoré, les deux premiers successeurs n'ont pu initier une politique étrangère. La gouvernance d'Issa Zida a duré 20 jours (du 1^{er} au 21 novembre

évincé du pouvoir le 31 octobre 2014 et brièvement remplacé d'abord par Isaac Zida, puis Michel Kafando qui présidera un régime transitoire chargé d'organiser des élections, lesquelles marquent le triomphe de Rock Kaboré en décembre 2015. Il est réélu en décembre 2020 pour un dernier mandat de cinq ans qui mettra également fin à la quatrième République.⁶

En plus de ses réalités socio-économiques citées plus haut, quels outils permettent dans le champ multilatéral de classer le pays dans la catégorie des petits Etats ? Notre analyse de la politique étrangère sous la quatrième République a ainsi pour objectif, une restitution des matériaux de légitimation dans le champ diplomatique par une réponse aux questions suivantes : quelles sont les marges de manœuvre d'un petit Etat sur la scène internationale ? Quid du Burkina-Faso ? Quelles possibilités du pays dans le champ international légitiment son statut de petit Etat ? Dans quelles mesures les continuités dans la politique étrangère des deux présidents⁷ de cette quatrième République perpétuent-elles cette posture ? Quels aspects symbolisent une rupture dans les actions extérieures de ses deux présidents ?

Pour ce faire elle s'articulera sur trois axes : Le premier consistera en une légitimation du statut burkinabè de petit Etat, par une interrogation des

2014) et Michel Kafando, qui a dirigé le pays durant un an (du 21 novembre 2014 au 29 décembre 2015), avait une tâche exclusivement interne : organiser les élections présidentielles. Son action extérieure a exclusivement consisté à quelques voyages pour mobiliser des ressources nécessaires à l'organisation de ces élections et rassurer les partenaires financiers. En définitive, faire une analyse de la politique étrangère sous la quatrième République consiste principalement en une restitution des actions extérieures des présidents Compaoré (27 ans) et Kaboré (10 ans en 2024). Cette réalité légitime notre choix de limiter notre analyse aux œuvres de ces derniers.

critères du concept dans le champ de l'analyse de la politique étrangère. La deuxième partie consacre le champ multilatéral en tant que lieu d'une continuité de la politique étrangère sous la quatrième République par des marges de manœuvres qui consolident ce statut. Le dernier axe de l'analyse conceptualise la politique étrangère de la quatrième République. Cette démarche permet de mettre en lumière l'espace géopolitique ouest-africain en tant que le lieu d'objectifs sous régionaux différents des deux présidents de cette quatrième République.

1 : Les principaux outils de légitimation de la posture diplomatique du Burkina-Faso.

Si les outils de domination et/ou d'influence dans l'espace diplomatique légitiment la posture d'un Etat, l'analyse de la politique étrangère est le matériau qui détermine ces outils. Définie en tant qu'action publique extérieure de l'Etat (M.C Kessler 2002, F. de Petiteville et A. Smith 2006, C. Lequesne Christian et H. Meijer 2018) qui y déploie pour ce faire, une diversité d'outils (S. Longuet et C. Wasinski, 2018), la politique étrangère est dans cette perspective, une volonté de l'Etat de façonner ou d'influencer le champ international par des actions qui ont vocation à maintenir les facteurs qui lui sont favorables, et/ou d'en éloigner ceux qui ne le sont pas (G. Palmer et C. Morgan, 2006). Se distinguant par le fait de subir l'ordre multilatéral (N. Inver, G. Sieglinde, 2006), les petits Etats élaborent des politiques étrangères ayant des

finalités de survie (A Guilbaud 2016, p15) dans cet ordre mondial qu'ils subissent mais qu'ils considèrent malgré tout comme une plateforme d'action et un refuge sur la scène internationale (Z. Kalibataitè 2017, p221). Cela se traduira dans l'ordre, par la reconnaissance de leur position de vulnérabilité et la décision de l'ONU d'assurer leur protection.⁸ Parallèlement, ils développent d'autres initiatives diplomatiques complémentaires que sont les alliances, la neutralité, l'adaptabilité, et la participation aux initiatives multilatérales en faveur de la sécurité internationale.

- Les alliances :

Les alliances sont des regroupements d'Etats avec des objectifs géopolitiques ou sécuritaires. Elles peuvent être multilatérales ou bilatérales, formelles ou informelles. Elles peuvent être une union de petits Etats,⁹ un regroupement de petits Etats sous la tutelle d'une grande puissance, ou un partenariat bilatéral entre un petit Etat et une grande puissance avec l'objectif les petits Etats, de bénéficier de la protection de la grande puissance.¹⁰ Du côté des grandes puissances, les richesses naturelles de ces petits Etats constituent le principal intérêt auquel s'ajoutent des objectifs géostratégiques.

- La neutralité :

Souvent assimilée dans la pratique à l'isolationnisme, la neutralité désigne le fait pour un Etat de pratiquer l'abstention, l'impartialité et la non-implication dans le cas d'un conflit de type inter-Etats. Apparue dès le XVI^e siècle à la faveur de l'accord de

⁸L'ONU recommande à la 44^e session, une protection multilatérale pour ceux-ci. Voir URL : <https://www.oas.org/csh/french/peirapports58.asp>

⁹On peut citer ici des organes tels que le forum des petits Etats (FOSS), l'alliance des petits Etats insulaires (OASIS), les petits Etats insulaires en développement (PIED), le G5 sahel.

¹⁰ Le bilatéralisme entre le Qatar et les Etats-Unis d'Amérique protège le Qatar contre l'Arabie

Saoudite, celui entre la république de Chine et les Etats-Unis d'Amérique protège ce pays contre la Chine populaire. La coopération militaire entre la France et certains pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Djibouti) illustrée par la présence de bases militaires françaises dans chacun de ces pays permet à ceux-ci de s'abriter sous la protection française contre les menaces internes et externes.

Fribourg qui interdit aux cantons suisses de participer aux guerres qui secouent l'Europe de l'ouest, la neutralité s'est depuis, révélée en tant que pratique diplomatique. Du fait de son impact positif sur leur sécurité,¹¹ elle est l'outil diplomatique de premier ordre des petits Etats. Il existe deux sortes de neutralité. La neutralité formelle et la neutralité informelle. La neutralité formelle est une pratique juridique revendiquée par certains petits Etats¹² qui l'appliquent en cas de besoin dans l'espace multilatéral tandis que la neutralité informelle s'illustre empiriquement par l'abstention des petits Etats aux nations unies.

- **L'adaptabilité :**

Définie comme le fait de démontrer une ouverture, un changement comportemental pour parer à une nouvelle situation, l'adaptabilité se manifeste dans les relations internationales par l'adoption d'une attitude pragmatiste par un Etat au nom de l'intérêt national. Elle est également une pratique très répandue chez les petits Etats. Selon les dilemmes auxquels ils sont confrontés, ces derniers adoptent très souvent des choix rationnels qui concourent à garantir une entente cordiale avec les grandes puissances pour leur sécurité, ou d'établir des relations bilatérales ponctuelles à finalité économique ou sécuritaire : le rapprochement de la Lybie avec la France et les Etats-Unis d'Amérique au début du millénaire.¹³

- **La participation à des initiatives multilatérales pour la sécurité internationale :**

Cette action concrétise un discours qui obéit à un objectif précis. Au niveau du discours, l'enjeu est de démontrer une appropriation des principes de l'ordre multilatéral (J. Brasseul, C. Lavrad-Meyer, 2016), tout en ayant conscience d'être ceux qui construisent « la partie la plus faible de la relation asymétrique » du système international (A. Guillaud, 2016, p14). L'objectif quant à lui s'inscrit dans une volonté de véhiculer une bonne réputation internationale et de bénéficier de la bienveillance des grandes puissances (M. Albaret et D. Placidi-Frot, 2016). En dehors des questions pendantes pour la résolution desquelles ils adhèrent,¹⁴ la multiplication des conflits intra-étatiques s'est affirmée en tant que contexte favorable pour les petits Etats devenus les principaux fournisseurs de troupes des missions multilatérales de paix (S. Le Gouriellec, 2016).¹⁵

Conscients de leurs (im)possibilités dans l'ordre multilatéral, les petits Etats développent des initiatives diplomatiques complémentaires aux finalités sécuritaires. Ces initiatives sont-elles des pratiques appropriées par la politique étrangère burkinabè ?

Depuis son accession à l'indépendance, le pays a, parallèlement aux pratiques bilatérales et multilatérales classiques,¹⁶ noué des alliances avec d'autres petits Etats,

¹¹ Pas de menaces de représailles de la part d'un autre Etat dans l'un ou l'autre des camps en cas de conflit.

¹²Intégralement la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, l'Autriche, le Costa Rica, la Finlande, la Suède, Malte, la Serbie, le Turkménistan.

¹³Klingelschmitt Nicolas, « De la normalisation de la politique étrangère libyenne à la révolution et l'intervention de l'OTAN ; les dernières années de Mouammar Kadhafi. Partie 2 : Les enjeux économiques internationaux de la réhabilitation de la Libye : le pétrole et les dollars, étendards du "Roi des rois d'Afrique" », URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/De->

[la-normalisation-de-la-politique-etrangere-libyenne-a-la-revolution-et-l-2888.html](https://www.lesclesdumoyenorient.com/De-la-normalisation-de-la-politique-etrangere-libyenne-a-la-revolution-et-l-2888.html)

¹⁴On peut citer le changement climatique, l'agenda pour le développement durable, le genre, l'immigration.

¹⁵Pour plus de détails voir URL suivant : <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>

¹⁶Voir URL suivant pour la liste des conventions bilatérales et multilatérales classiques du Burkina-Faso depuis les indépendances : <https://cp-investburkina.com/les-conventions-bilaterales-et-multilaterales/>

mais également avec des grandes puissances. Le tableau ci-dessous résume les principales alliances depuis l'indépendance.

Tableau n°1 : Principales alliances stratégiques du Burkina-Faso depuis les indépendances.

DENOMINATION	ANNEE	PAYS PARTENAIRES
Conseil de l'entente.	1959	Benin, Côte d'Ivoire, Togo, Niger.
Autorité du bassin du Niger.	1964	Benin, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria.
Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma.	1970	Mali, Niger.
Accord de coopération Haute-Volta, Libye.	1982	Libye.
Accorde de coopération Cuba- Burkina Faso.	1984	Cuba.
CEN-SAD.	1998	Libye, Mali, Niger, Soudan, Tchad. ¹⁷
Accord de coopération Burkina-Faso république de Chine.	1998	République de Chine.
Coton 4.	2003	Bénin, le Mali, le Tchad.
MCC.	2004	USA.
ACOTA (USA).	2006	USA.
Autorité du bassin de la volta.	2007	Benin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo.
Traité d'amitié et de coopération.	2008	Côte d'Ivoire.
Mémorandum d'entente Burkina-Faso Qatar.	2010	Qatar.
Le G 5 sahel.	2014	Mauritanie, Mali, Niger, et Tchad.
Alliance sahel.	2017	Mauritanie, Mali, Niger, et Tchad, Allemagne, France.
Accord de Coopération Burkina- Faso- fédération de RUSSIE.	2017	Russie.

Sources : Ministère des affaires étrangères et de la coopération (Burkina-Faso)

En dehors des alliances, le Burkina-Faso a aussi fait usage de la stratégie de la neutralité informelle lors

des votes onusiens. Deux modèles de neutralité sont généralement mis à contribution. Le premier consiste à se

¹⁷En plus de ces six membres fondateurs, 23 autres pays se joindront à cette alliance dont les champs prestation vont de la sécurité à l'économie et le social. Voir liste complète des

membres depuis 2002 dans l'URL suivant : <https://archive.uneca.org/fr/oria/pages/cen-sad-communaut%C3%A9-des-etats-sah%C3%A9lo-sahariens>

réfugier stratégiquement sur les positions des organes de l'ordre africain comme l'affirme O. Ouédraogo¹⁸ : « souvent, la position du Burkina-Faso est celle de l'Union Africaine et de la CEDEAO ». La seconde option consiste elle en l'abstention, que la volonté de ne pas divulguer un désaccord avec la position des grandes puissances et leur pouvoir d'injonction légitime.¹⁹

L'adaptabilité, autre stratégie de politique étrangère des petits Etats est, elle aussi, une ressource pour le Burkina-Faso. De l'indépendance aux années 80, le Burkina-Faso a, en fonction du bord idéologique des gouvernants, alterné entre courtes périodes de coopération avec des pays marxistes²⁰ et démocratiques (A. Arkhangelskaya, 2013). La posture idéologique bascule définitivement dans la démocratie avec l'avènement du nouvel ordre mondial et ses conséquences dans l'action extérieure des petits Etats qui est le développement des partenariats avec les Etats démocratiques (N. Prasad 2009).

Avec la quatrième République s'ouvre au Burkina-Faso, une ère d'alliances avec les grandes puissances et d'autres pays ayant une bonne réputation internationale. En 1998, le

Burkina-Faso rompt ses relations avec la république populaire de Chine pour débiter un bilatéralisme avec la République de Chine.²¹ Cette initiative sera suivie par les dynamiques bilatéralismes avec les Etats-Unis d'Amérique (W. Zongo, 2018), la Côte d'Ivoire²² et la Libye.²³ Depuis 2016, le contexte géopolitique a encore imposé aux gouvernants burkinabè, l'adoption de nouveaux choix de politique étrangère.

En effet, l'attaque terroriste du 15 janvier à Ouagadougou fait basculer le pays dans une crise sécuritaire sans précédent qui, au-delà de la perte du monopole de la violence légitime dans certaines parties du territoire qu'elle a occasionnée, comporte de lourdes conséquences dans les champs économique et humanitaire.²⁴ Cette situation impose dans le champ diplomatique, des alliances axées sur la défense et la sécurité. Les partenariats bilatéraux suivants illustrent cette adaptabilité burkinabè :

- Accord de coopération militaire Burkina-Faso Egypte (8 juin 2017).
- Accord de coopération militaire Burkina-Faso fédération de Russie (21 août 2018).

¹⁸ Ousseyni Ouédraogo. Diplome au ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. Entretien réalisé le 24/08/2021.

¹⁹ Ainsi que l'atteste le vote burkinabè à l'ONU sur la guerre Irak 2.

²⁰ Les plus importants durant cette période sont les partenariats avec la République populaire de Chine, l'ex URSS, Cuba et la Libye.

²¹ Les motifs financiers ont guidé le choix de cette coopération. Après avoir reconnu la république de Chine, le Burkina-Faso bénéficiera du financement de 19 projets durant les vingt ans de la coopération, pour un total de 256 millions d'euros. Pour plus de détails, voir Xavier Oreguan, *le Burkina-Faso et les deux Chines*, URL : <https://www.cairn.info/revue-oultre-terre1-2011-4-page-381.htm>

²² Initié pour la première fois en 2008 dans un contexte de relations normalisées, le traité d'amitié et de coopération Côte d'Ivoire Burkina-Faso a lieu chaque année avec pour objectif de maintenir la dynamique du bilatéralisme entre les pays. URL :

<https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/traite-damitie-de-cooperation-tac>

²³ Les relations entre le Burkina-Faso et la Libye d'abord conflictuelles après l'assassinat de Sankara, ont timidement repris avec la visite du ministre Salif Diallo à Tripoli en 1993. Le sommet de l'Union Africaine tenu à Ouagadougou en 1998 constituera la naissance d'un nouveau partenariat entre ces deux pays. Alors que la Libye subissait les sanctions de l'ONU, de l'UA et du gouvernement américain, le président burkinabè convainc ses pairs sur la nécessité de la levée des sanctions imposées par l'Union Africaine à la Libye. Cette action burkinabè marquera le début d'un bilatéralisme avec la Libye.

²⁴ Près de 1500.000 réfugiés internes. URL : https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/LGC_Monthly_Dashboard_FR_Mai_2021_v5.pdf?file=1&type=node&id=11521

- Accord intergouvernemental de défense avec la France (18 décembre 2018).
- Accord de coopération dans le domaine de l'industrie de la défense. Burkina-Faso Turquie (11 avril 2019).

Une autre illustration de l'usage de la stratégie de l'adaptabilité par le Burkina-Faso fut la rupture des relations avec la république de Chine en 2018, rupture suivie dans la foulée, par une reprise du bilatéralisme avec la république populaire de Chine. Selon S. Le Belzic (2018) cette nouvelle stratégie s'imposait car « pour Taïwan, il était devenu de plus en plus difficile de s'aligner sur les largesses chinoises et, pour Ouagadougou, impossible de sortir le pays de l'ornière économique sans l'aide de Pékin ». Côté Chine populaire, la volonté assumée de conquérir toute l'Afrique²⁵ légitime cette décision.

L'ultime action légitimant la posture burkinabè de petit Etat constitue sa régulière participation aux initiatives de sécurisation. Cette prestation, au-delà de ses conséquences financières (S. Le Gourellec, 2016), illustre l'appropriation des valeurs universelles de paix par le pays, et contribue à ériger une bonne réputation internationale du pays (W. Zongo, F. Balima, 2021). La quatrième République confirme cette réalité en s'affirmant en tant que période d'une participation intense du pays aux opérations de paix.²⁶

²⁵A ce jour, seul l'Eswatini entretient des relations avec la république de Chine alors que la république populaire de Chine a institutionnalisé sa volonté à travers le sommet Chine-Afrique qui se tient régulièrement chaque année et dont la montée en puissance a fait naître l'expression Chinafrique.

²⁶La première participation des troupes burkinabè à une mission de paix l'était pour l'Opération des Nations Unies pour le Congo (ONUC) de 1960 à 1964. La seconde participation entre 1989 et 1990 a eu lieu en

2 : le champ multilatéral comme lieu d'une continuité de la politique étrangère burkinabè.

Avec une contribution annuelle au budget de fonctionnement de l'ONU de l'ordre de 0,002% (A. Lewin, 2006, p60), non-membre du conseil de sécurité²⁷ et ne disposant pas de représentant au secrétariat permanent, l'action du Burkina-Faso dans l'ordre multilatéral depuis son accession à l'indépendance jusqu'à la quatrième République, se résume principalement en deux actes : La représentation, et la participation aux initiatives en faveur de la sécurité internationale.

La représentation consiste au rituel annuel au siège onusien pour les événements suivants :

- Participation aux travaux du groupe spécial Afrique.
- Participations à l'assemblée générale.
- Participation aux travaux de groupes thématiques.

La participation aux initiatives en faveur de la sécurité internationale, principale possibilité offerte aux petits Etats dans l'ordre multilatéral concerne l'apport des troupes de ces pays aux missions de paix et les initiatives de résolution des conflits. Dans la quatrième République, cette possibilité s'est érigée en tant que pratique symbolisant une continuité de la politique étrangère. Ainsi, en dehors du rituel annuel au siège de l'ONU et des discours sur la participation du pays aux enjeux contemporains, les deux gouvernants ont entrepris des

Namibie avec le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (UNTAG). A partir de cette date débute une période de participation régulière aux missions onusiennes qui se poursuit toujours. Voir pour plus de détails sur la participation burkinabè aux missions de paix, URL suivant : <https://www.un.int/burkinafaso/fr/activities/les-contributions-du-burkina-faso-aux-missions-de-paix>

²⁷Par son statut de membre non-permanent en 2006 et 2008.

actions qui, tout en traduisant la volonté du pays d'œuvrer en faveur de la sécurité internationale, légitiment son statut de petit Etat.

2.1 : Le volontarisme de Blaise Compaoré.

Après la période de ses actions subversives en Afrique de l'ouest (B. Beucher, 2011), Blaise Compaoré affirme au début du millénaire, sa volonté de consacrer sa politique multilatérale en faveur de la sécurité internationale (B. Compaoré, 2005). Pour ce faire, il décide d'intensifier la participation des troupes burkinabè aux missions de paix sur le continent, et consacre ses efforts diplomatiques à la résolution des conflits dans la zone occidentale du continent minée par la conflictualité (I. Souaré, 2007) en pratiquant avec succès, la médiation dans des conflits politiques (B. Beucher 2011, W. Zongo, 2018). Cette nouvelle dynamique toutefois entachée,²⁸ résultat d'une stratégie diplomatique (F. Balima et W. Zongo 2018) aura des conséquences sur la sur la géopolitique de l'Afrique de l'ouest et la réputation internationale du pays (F. Balima et W Zongo, 2018).

En plus des missions de paix, la volonté d'un renforcement de la contribution des compétences burkinabè dans les organisations et programmes spécialisés du système des nations unies constitue l'ultime axe de politique étrangère de Blaise Compaoré en faveur de la sécurité internationale. En effet, alors que depuis son indépendance le pays ne disposait d'aucune stratégie politique de placement des compétences burkinabè dans le système des nations unies, Blaise Compaoré affirme sa volonté de remédier à cette situation. Il

²⁸Posture remise en cause à cause de la persistance d'actions extérieures subversives du pays notamment dans le conflit ivoirien. Voir pour plus de détails, lire « Le Burkina Faso et sa quête de leadership régional, ou le syndrome du "pompier pyromane" » BEUCHER Benoit, 2011, *le Burkina-Faso et son environnement*

met en place un système optimisant le placement des compétences burkinabè dans les administrations publiques sous-régionale, régionale et internationale qui aura pour conséquence un accroissement du nombre de burkinabè dans ces organisations, estimés à moins de 300 au début des années 2000, à 434 en 2015.²⁹

2.2 : la mise à l'épreuve de Rock Kaboré.

La volonté d'une modification constitutionnelle pour l'extension de sa gouvernance sera à l'origine d'une insurrection populaire qui entrainera la chute de Blaise Compaoré le 31 octobre 2014. Il sera brièvement remplacé par un pouvoir militaire puis un gouvernement transitoire qui aura la tâche d'organiser l'élection présidentielle. Cette élection tenue le 29 novembre 2015 consacra Rock Marc Kaboré en tant que deuxième président élu de la quatrième république. Sur le plan interne, celui-ci matérialise les exigences de l'insurrection dans les champs constitutionnels, de la justice, des libertés, de la redistribution... Dans le champ de la politique étrangère, il entend perpétuer le legs multilatéral de son prédécesseur en affirmant que « le Burkina-Faso participera à tous les efforts aux plans sous-régional, régional et international visant à garantir la sécurité et à préserver la paix » (R. Kaboré, 2015, p26).

Pour ce faire, il axe ses efforts diplomatiques sur une consolidation de l'ordre ouest-africain, et consacre son mandat à la présidence de la CEDEAO en 2019 à un discours suivi d'actions qui replacent l'ordre au cœur des initiatives de sécurité collective.³⁰

géopolitique, essai de mise en perspective historique, pp 9-14.

²⁹Chiffres de l'association burkinabè de la fonction publique internationale (ABFI).

³⁰On peut citer le *plan d'action 2020-2024 pour la lutte contre le jihadisme*. URL :

Cette volonté sera réaffirmée lors de son intervention aux nations-unies la même année où il appelle à un soutien financier du G5-sahel pour la lutte contre le terrorisme que subissent les pays membres. La résolution de la crise politique née du coup d'Etat au Mali le 18 août 2020, sera également pour lui, une occasion de maintenir cette position lorsqu'il affirme la nécessité de tous les pays de s'aligner sur la position de la CEDEAO en tant qu'organe de la sécurité collective disposant de la légitimité dans la gestion des crises dans l'espace.³¹

En dehors des actions diplomatiques, la perpétuation de la stratégie de l'optimisation de la contribution des compétences burkinabè dans les institutions internationales et des missions de paix et constituent l'autre continuité de l'action multilatérale de son prédécesseur. Pour le cas des participations aux missions de paix, le président Kaboré, malgré un contexte défavorable,³² a maintenu cette action qui permet au pays de demeurer parmi les principaux contributeurs mondiaux comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : Rang du Burkina-Faso comme contributeur aux opérations de paix

Classement	Juin 2020	En 2015
monde	15 ^{ème}	11 ^{ème}
Afrique	9 ^{ème}	6 ^{ème}
CEDEAO	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Effectif annuel	1453	2906

Source : Direction des Operations de Paix /ONU

Pour le placement des burkinabè dans la fonction publique internationale, le président Kaboré met en place en 2017, la stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique (SNVEP) dont le but est de former les compétences burkinabè sur les exigences de la fonction publique internationale afin d'optimiser leur intégration. En conséquence, leur nombre qui était de 469 en 2016 passe en 2020 à 504 (A. Sawadogo, 2020).

3: De l'hégémonie au *normalisme* : l'Afrique occidentale comme lieu d'expression d'une rupture entre les politiques étrangères de Blaise Compaoré et Rock kaboré.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190914-cedeao-annonce-plan-milliard-antiterrorisme>

³¹Voir à cet effet, l'intervention du chef de la diplomatie burkinabè dans l'URL : <https://www.wakatsera.com/coup-detat-au-mali-le-burkina-saligne-sur-la-position-de-la-cedeao/>

³² : Alors que l'opposition politique exige un rappel des troupes burkinabè dans les missions de paix pour optimiser la lutte contre le terrorisme, le président Kaboré a affirmé sa

3.1 : le soft power de Blaise Compaoré en Afrique de l'ouest.

Conscients de leur incapacité dans le système multilatéral, certains petits Etats se rabattent très souvent dans leur environnement immédiat pour y exercer influence et domination (B. Badie, 2018, Z. Kalibataité, 2017). La politique ouest-africaine de Blaise Compaoré au début des années 2000 corrobore cette réalité. Elaborée dans le contexte de l'émergence de l'africanisation de la diplomatie de la paix (J.J Stalon 2007), elle devient empiriquement un soft power³³ grâce aux outils de légitimation :

- **Contribution aux initiatives sécuritaires** : Par l'envoi

volonté de maintenir la participation du pays aux missions de paix.

³³Conceptualisé dans le champ des relations internationales par Joseph Nye en 1990 dans *Bound To Lead: The Changing Nature Of American Power* en réaction au discours sur le déclin de l'influence des Etats-Unis dans le monde, le *soft power* est une pratique qui illustre la puissance d'un Etat non pas par la coercition (*hard power*), mais par des outils de séduction que les autres Etats intériorisent et adhèrent. Parmi ces outils figurent la réputation

permanent de soldats burkinabè dans les missions de paix et par les médiations du président Compaoré pour la résolution des conflits politiques dans la zone.

- **Communication stratégique** : Grace au Conseil International de Solidarité Avec le Burkina-Faso (CISAB³⁴), organe de diplomatie publique dont le travail consistait exclusivement en une communication de valorisation du président Compaoré et de ses actions pour la sécurisation de cette zone.
- **Une structure académique légitime** : l'Institut National des Hautes Etudes Internationales (INHEI) créée en 2006 joue le rôle de valorisation des actions burkinabè dans le champ académique. Il a notamment organisé en juin 2010 avec l'Union Africaine, la grande conférence « paix et sécurité : enjeux et perspectives » à laquelle ont participé tous les acteurs légitimes du champ de la résolution des conflits.
- **L'influence du pays dans l'ordre sous-régional ouest-africain** : Elle se manifeste par la stratégie de placement des compétences burkinabè dans les organisations sous-régionales. La nomination de Kadré Ouédraogo secrétaire exécutif de la CEDEAO de 2012 à 2016 en fut l'une des illustrations.

du pays, son prestige, son attractivité académique, ses performances économiques, sa communication, sa culture, son mode de vie, le rayonnement de son idéologie, ses capacités technologiques, sa place dans les organisations internationales...

³⁴ Créé par Jean René Guion, ami et conseiller spécial du président Compaoré qu'il représente souvent dans les médiations. Il l'accompagne souvent dans ses voyages officiels en Europe et en république de Chine dont il est à l'origine du partenariat avec le Burkina-Faso.

³⁵ Sa position pour la consolidation des ordres sous-régionaux comme fondement de l'intégration africaine lors du sommet de l'Union Africaine à accra en 2005, contre les partisans

- **L'organisation d'évènements diplomatiques multilatéraux** :

La volonté du pays de démontrer son rôle d'acteurs étatique de premier ordre s'est traduit par le fait d'abriter tous les évènements sécuritaires de l'ordre sous-régional, ce qui a contribué à faire de Ouagadougou la capitale politique ouest-africaine (W. Zongo et S. Balima, 2021).

- **Le leadership du président Compaoré** : Par sa longévité au pouvoir (doyen des présidents ouest-africains) qui lui confère une influence dans la zone, son charisme et la crainte qu'il inspire (D. Mengue-M'engouange, 2013). Cela s'exprime à l'occasion des évènements sur les grands enjeux sous-régionaux où son avis était toujours attendu et pris en compte.³⁵

L'addition de ces facteurs contribuera à faire du pays, l'hégémon diplomatique de l'Afrique de l'ouest (P. Marx, 2020, et B. Beucher 2011). Ce que confirme M.D Malu-Malu (2010, p 29) en affirmant ceci : « Au fil des ans, le Burkina Faso est devenu la plaque tournante de grands rendez-vous de toutes sortes, une situation assez unique dans la région ». Les nouveaux objectifs de la politique ouest-africaine du président Kaboré vont rompre avec cette posture.

du renforcement de l'Union Africaine dirigés par Mouammar Kadhafi en est une illustration. Il réussit à convaincre les chefs d'Etats du bien-fondé de sa position. Au finish, le SOMMET D'Accra qui devait être le lieu de consécration des idées de Kadhafi se soldera par un échec pour ce dernier du fait de la capacité d'influence de Blaise Compaoré. Sa position pour une gestion de la crise ivoirienne par la CEDEAO et non l'U.A sera aussi celle adoptée par les présidents lors du sommet extraordinaire d'Abuja en 2011 sur la crise ivoirienne, au détriment de la position commune Côte d'Ivoire-Ghana sous la tutelle sud-africaine, qui entendait confier à l'Union Africaine le dossier ivoirien.

3.2 : Les facteurs du *normalisme* de Rock Kaboré.

Si le champ multilatéral constitue un lieu de convergence de la politique étrangère des deux présidents, le champ bilatéral s'est quant à lui, affirmé en tant que domaine de ruptures dans leurs prétentions respectives. La première rupture fut la fin du bilatéralisme avec la république de Chine dans une logique d'adaptabilité.³⁶ La seconde quant à elle, s'effectue dans l'espace géopolitique ouest africain. En effet, ayant manifesté sa volonté d'entamer une nouvelle ère de partenariats équitables et mutuellement bénéfiques avec les pays voisins, Rock Kaboré rompt avec le soft power pour la posture du *normalisme*.³⁷ Trois facteurs légitiment cette posture: la fragilité avérée du soft power de Blaise Compaoré, la nécessité d'une consolidation du contrat social à l'interne, et la volonté de mettre définitivement fin aux pratiques subversives.

- Se légitimer en interne.

La gouvernance requiert dans son entendement, le principe fondamental de la légitimité, laquelle s'illustre tant à l'interne qu'à l'externe du territoire (S. Woodward, 2005). La légitimation externe consiste pour un Etat à une diplomatie montrant son appropriation des principes du multilatéralisme (T. Ward, 2013), tandis que la légitimation interne est, une application du contrat social avec les gouvernés dans les champs légal-rationnel et empirique (S. Bellina et M. Muller, 2015). Elle est l'essence de la gouvernance et précède la légitimité internationale. Au Burkina-Faso, la volonté d'une modification de la constitution par Blaise Compaoré sera à la base de son illégitimité interne et internationale, et entrainera sa chute. Les défis sociaux,

politiques et économiques dont il hérite (M. Lopès, 2015) légitiment la volonté de son successeur de concentrer sa gouvernance sur les chantiers internes, et de confier à l'ordre ouest-africain, les questions de sécurité collective.

- Le château de cartes de Blaise Compaoré :

De tous les éléments légitimant le soft power burkinabè, la personnalité du président Compaoré en était le socle, par son pouvoir d'influence et la crainte qu'il inspirait dans la sous-région. Cette réalité légitimait le succès de sa pratique de la médiation, mais masquait l'inexistence d'une administration diplomatique disposant de compétences pour la pérennisation à long terme, de la posture du pays. Ainsi, après sa chute, les autres outils du soft power burkinabè seront vidés de leur substance et la posture de l'hégémon s'effondre avec pour conséquences géopolitiques immédiates, un manque de leadership en Afrique de l'ouest comme l'affirme F. Sahel (2017) :

Si le Burkina Faso a désigné, depuis les élections présidentielles de novembre 2015, un successeur à Blaise Compaoré en la personne de Roch Marc Christian Kaboré, l'Afrique de l'Ouest, en revanche, personne n'a trouvé comment remplacer l'ex-président burkinabè dans le rôle qu'il tenait de parrain de la sous-région. L'éloignement de Compaoré des affaires explique la terrible panne de leadership que connaissent les pays d'Afrique de l'Ouest.

- En finir avec la subversion :

En dehors de la faillite du soft power de Blaise Compaoré, le *normalisme* de Rock Kaboré s'explique par la nécessité de rétablir des relations équitables avec les pays de la zone. La domination burkinabè comportait des zones d'ombre (W. Lankoandé, 2015), et une dose de subversion (B. Kadet, 2016)

volonté d'être en bonne intelligence avec tous les pays de la sous-région. Le rafraîchissement du bilatéralisme avec la Côte d'Ivoire en fut la principale des illustrations.

³⁶Voir pp 9-10

³⁷Néologisme utilisé ici dans une logique de conceptualisation de la politique ouest-africaine de Rock Kaboré, le *normalisme* légitime sa

ayant momentanément entraîné des tensions avec certains pays,³⁸ mais que la grande influence du président parvenait à contenir. L'objectif du président Kaboré dans cette zone était dans cette perspective, d'entreprendre une nouvelle politique étrangère basée sur des pratiques de bonne intelligence. Le bilatéralisme avec la Côte d'Ivoire aura été la principale mise à l'épreuve de cette volonté. Fortement liés par l'histoire (R. Blion et S. Bredeloup, 1997), le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire ont depuis les indépendances, développé une coopération quelquefois tendue (A. Loada, 2006). L'objectif d'une consolidation durable de ce bilatéralisme a justifié dès 2008, la mise en place du traité d'amitié et de coopération.³⁹ Parvenu au pouvoir dans un contexte de brève tension⁴⁰ entre les deux pays, le président Kaboré, dans le cadre de sa stratégie ouest-africaine, adopte la stratégie de l'apaisement,⁴¹ ce qui a contribué à établir un nouveau climat de confiance.

Conclusion

L'ordre multilatéral stratégiquement façonné et dominé par les puissances mondiales accorde peu de marge de manœuvres aux autres catégories d'Etat, d'où les velléités révisionnistes des émergents (C. Jaffrelot 2008). Dans ce contexte de déséquilibre mondial (T. Tzvetan, 2003), quid des petits Etats ? Condamnés à de la survie, ces derniers, pour leur sécurité, usent de stratégies collectives et participent aux actions pour la sécurité internationale comme l'illustre l'analyse de la politique étrangère de la quatrième République burkinabè. Au-delà de la restitution de ces actions diplomatiques de survie communes aux deux présidents de la quatrième République, notre analyse permet de voir les stratégies sous-régionales de chacun d'eux. Alors que Blaise Compaoré a établi une entreprise de domination dans la sous-région, Rock Kaboré va, au vu de sa fragilité et de son coût dans le long terme, rompre avec cette stratégie, optant pour une ère de relations franches et apaisées

³⁸On peut citer les tensions avec le Mali, le Niger et la Guinée Conakry. La brouille avec le Mali était relative à un comportement jugé subversif du médiateur Blaise Compaoré, ce qui avait entraîné le retrait momentané du Burkina-Faso de la médiation, puis son retour sur insistance de l'Union Européenne. URL : http://malijet.com/actualite_dans_les_regions_du_mali/rebellion_au_nord_du_mali/105048-crise-du-nord-1%E2%80%99union-europ%C3%A9enne-demande-%C3%A0-blaise-compaor%C3%A9-de-re.html. Le différend avec le Niger résulte de l'hospitalité offerte par le président nigérien à Salif Diallo, ex bras droit du président Compaoré devenu son principal opposant. Le Burkina-Faso soupçonnait aussi le Niger d'être le bras financier de sa formation politique. Le cas guinéen résulte de l'hospitalité accordée par le Burkina-Faso à l'ancien président Dadis Camara dans le cadre de la médiation, tout en le permettant depuis Ouagadougou, d'entreprendre des actions de sappe contre le régime d'Alpha Condé.

³⁹Le traité d'amitié et de coopération (TAC) débute en 2008 et se tient régulièrement depuis, chaque année. Il constitue un cadre de veille et

d'évaluation de la coopération entre les deux pays.

⁴⁰Alors que la fuite de Blaise Compaoré et de ses proches collaborateurs sur Abidjan était mal perçue coté burkinabè, la tentative de coup d'Etat du 16 septembre 2015 à Ouagadougou, et la présomption de culpabilité de certains proches collaborateurs du président ivoirien (le président de l'assemblée nationale très proche de Blaise Compaoré, et du chef d'Etat-major particulier du président) avait momentanément impacté les relations entre les deux pays.

⁴¹Pour ce faire, Rock Kaboré a œuvré à la levée d'un mandat d'arrêt international émis par la justice burkinabè contre le président de l'assemblée nationale ivoirienne, et a envoyé à Abidjan quelques semaines après son élection, Alpha Barry, ministre des affaires étrangères avec la mission de rétablir la connexion avec Abidjan. Cette initiative, à laquelle s'ajoutent des actions, coté ivoirien, permettra de renouveler le bilatéralisme ivoiro-burkinabè. Pour plus de détails, lire : Barry Alpha, 2016, « nos différends sont derrière nous », URL : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160713-cote-ivoire-relations-apaisees-burkina-faso-alpha-barry>

avec les pays de la zone. On assiste donc à la période du *normalisme*.

Bibliographie.

ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, 2016, « Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *critique internationale*, 2016, n° 71, pp 19-38.

ARKHANDELSKAYA Alexandra, 2013, « Le retour de Moscou en Afrique subsaharienne ? Entre héritage soviétique, multilatéralisme et activisme politique », *Afrique contemporaine*, n° 248, pp 61-74.

ARTHUR Philippe, « la politique étrangère », MERLE Marcel, la *politique étrangère*, pp20-21.

BADIE Bertrand, 2018, *Quand le Sud réinvente le monde : Essai sur la puissance de la faiblesse*, Paris, La découverte, 165p.

BALDERSHEIM Harald and KEATING Michael, 2016, « Small states in the modern world: vulnerabilities and opportunities, » *international affairs*, vol 92, pp723-724.

BARRY Alpha, 2017, « Nos relations avec la Côte d'Ivoire ne peuvent être quelconques », URL : <https://www.jeuneafrique.com/mag/433552/politique/burkina-faso-alpha-barry-nos-relations-cote-divoire-ne-peuvent-etre-quelconques/>

BATCHOM Paul Elvic, 2017, *Les parias de la scène internationale : À propos des dynamiques inégalitaires de l'ordre mondial*, Paris, l'Harmattan, 296p.

BELLINA Séverine et MULLER Marion, 2015, *Refonder la légitimité de l'État Quand les expériences et les pratiques parlent*, Paris, Karthala, 244p.

BELY Lucien, 2013, « négocier la paix, de Westphalie au temps des révolutions », PETITEVILLE Franck, *Négociations internationales*, pp 171-198.

BEUCHET Benoît, 2011, « Le Burkina-Faso et son environnement géopolitique, essai de mise en perspective historique », *annuaire français des relations internationales*, vol XII, pp 10-18.

BLION Raynald et BREDELOUP Sylvie, 1997, « La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », CONTAMIN Bernard, *le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, pp 707-7037.

BOUSSETTA Allouche, 1994, « La médiation des petits États : rétrospective et perspective », *Etudes internationales*, vol25, n°2, pp 213-236.

BRASSEUL Jacques, LAVRAD-MEYER Cécile, 2016, *Économie du développement Les enjeux d'un développement à visage humain*, Paris, Armand Colin, 384p.

BRAUD Philippe, 2008, *manuel de sociologie politique*, Paris, LGDJ, 825p.

BUHLER Pierre, 2011, *la puissance au XXIe siècle. Les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS Editions, 508p.

CARLSNAES Walter, 2007, « How Should we Study the Foreign Policies of Small European States? », *Nação e Defesa*, n° 118, pp 7-20.

CHARILLON Frédéric, *la politique étrangère, nouveaux regards*, 2002, 437p.

COMPAORE Blaise, 2005, *Le progrès continu pour une société d'Espérance*, Ouagadougou, imprimerie de la présidence, 102p.

COOPER Andrew, SHAW Thimoty, 2012, *The Diplomacies of Small States: Between Vulnerability and Resilience*, London, Palgrave Macmillan, 291p.

GAZIBO, Mamoudou, 2010, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 292p.

GUILBAUD Auriane, 2017 « la politique étrangère des petits Etats », *les champs de mars*, N° 29, pp 215-223.

HATTO Ronald, LEMAY-HEBERT Nicolas, 2007, « Le conseil de sécurité des Nations Unies : entre représentativité et efficacité », BADIE Bertrand *Le multilatéralisme*, pp 129-144.

KABORE Rock, 2015, *bâtir avec le peuple un Burkina-Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice*, Ouagadougou, Graphi-Imprim, 89p.

KABORE Roger. *Histoire politique du Burkina Faso, 1919-2000*, Paris, 2002, Harmattan, 668p.

KADET Bertin, 2016, « L'enjeu Ouest-Africain de la Sécurité Au Burkina Faso », *European Scientific Journal, ESJ*, 12(8), 30/03/2016, pp366-387.

KAFANDO Michel, 2011, « La voix du Burkina Faso se fait entendre à l'ONU », *lefaso.net*, 15/05. URL : <https://lefaso.net/spip.php?article776>

KEOHANE Robert, 1969, « Lilliputiens' dilemmas. Small state in international politics », *International Organization*, 23 (2), mars p. 295-296.

KESSLER Marie-Christine, 2002, « la politique étrangère comme politique publique », CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère, nouveaux regards*, Paris, Presses de science po, pp 167-191.

LANKOANDE Wendyam, 2015, « Nous sommes les héritiers d'une politique étrangère embarrassante », *opinion*, URL : <https://www.burkina24.com/2015/08/13/opinion-nous-sommes-heritiers-dune-politique-etrangere-embarrassante/>

LE BELZIC Sébastien, 2018, « Pourquoi le Burkina Faso tourne le dos à Taïwan », *le monde diplomatique*, 28 mai, URL : <https://www.lemonde.fr/afrique/artic>

[le/2018/05/28/pourquoi-le-burkina-faso-tourne-le-dos-a-taiwan_5305923_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/artic)

LE GOURIELLEC Sonia, 2016, « la participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix, une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, n° 260, pp 83-86.

LOADA Augustin, 2006, « l'émigration burkinabè face à la crise de l'ivoirité », *Outre-Terre*, n°17, pp 343-356.

LOADA Augustin, 2010, « Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré », HILGERS Mathieu, et MAZZOCHETTI Jacinthe, *révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire*, pp 269-294.

LONGUET Samuel et WASINSKI Christophe, 2018, « la sociologie critique et l'histoire de la politique étrangère », LEQUESNE Christian, MEIJER Hugo, 2018, *la politique étrangère : approches disciplinaires*, pp108-128.

MALU-MALU Murielle, 2010, « La métamorphose du pays des hommes intègres », *jeune afrique*, n° 1099, p29 : URL : <https://www.jeuneafrique.com/193905/politique/la-m-tamorphose-du-pays-des-hommes-int-gres/>

MENGUE-M'ENGOUANGE Darlane, 2017, *ingérences étrangères dans les crises politiques en Guinée et en Mauritanie de 2008 à 2013*, Paris, Connaissances et savoirs édition, 384p.

MUELLER John, 1995, « Le concept de puissance et la politique internationale depuis la fin de la guerre froide », *études internationales*, vol 26, n°4, pp711-727.

NATIELSE Julien, 2013, *le Burkina Faso de 1991 à nos jours : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, doctorat de science

politique, Université Bordeaux IV, 437p.

NYE Joseph Jr., 2013 « Hard, Soft, and Smart Power », COOPER Andrew, HEINTE Jorge, and THAKUR Ramesh, *The Oxford Handbook of Modern Diplomacy*, OUP Oxford, Oxford, 990p.
OREGUAN Xavier, 2011, « le Burkina-Faso et les deux Chines », *Outre Terre*, n°30, pp 381-390.

OTAYEK René, SAWADOGO Michel, GUINGANE Jean-Pierre, 1997, *Le Burkina entre révolution et démocratie, 1983-1993*, Paris, Karthala, 392p.

OUATTARA Vincent, 2014, *L'ère Compaoré ; politique, crimes et gestion du pouvoir*, Paris, PubliBook, 286p.

PALMER Glenn et MORGAN Clifton, 2006, *A theory of foreign policy*, Princeton, Princeton University Press, 224p.

PETITEVILLE Franck, SMITH Andy, 2006, « Analyser les politiques publiques internationales », *revue française de science politique*, 2006, vol 57, pp 357-366.

PRASAD Naren, 2009, « Small but Smart: Small States in the Global System », COOPER Andrew et SHAW Timothy, *the diplomacies of small States ; between vulnerability and resilience*, pp41-64.

ROOSENS Claude et BEJA JOAO Bento, « définition et repères », DE WILDE d'ESTMAEL Tanguy, *la politique étrangère, le modèle classique à l'épreuve*, p25.

ROSOUX Valérie, STRUYE DE SWIELANDE Tanguy, DE WILDE D'ESTMAEL Tanguy, 2021, *la politique étrangère à l'épreuve de la fragmentation*, Bruxelles, Peter Lang 544p.

SAHEL Francis, 2017, « Afrique de l'Ouest, le vide diplomatique laissé par Compaoré », *mondafrique*, 22/08/2017. URL : <https://mondafrique.com/afrique-de-louest-2eme-volet-vide-diplomatique-laisse-compaore/>

SAWADOGO Afsetou, 2020, « Valorisation de l'expertise publique : Plus de 500 Burkinabè dans le système des Nations unies », *Sidwaaya*, 27/09/2020, p03.

VALLET Elisabeth, 2011, « Les outils de la politique étrangère », Karine PREMONT, *La politique étrangère des grandes puissances, l'impossible convergence des intérêts*, Laval, Presse universitaire de Laval, pp.147-176.

WARD Thomas, 2013, « La légitimité dans les relations internationales dix propositions », ANDREANI Gilles et HASSNER Pierre, *Justifier la guerre ?*, Paris, Presses de science-po, pp359-382.

WOODWARD Susan, 2005, « construire l'Etat : Légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *critique internationale*, n°28, pp139-152.

ZONGO Windata, 2018, *la politique multilatérale de Blaise Compaoré, enjeux et objectifs d'une stratégie diplomatique*, Paris, éditions universitaires européennes, 416p.

ZONGO Windata, BALIMA Sampala, 2021, « La construction d'une posture dans le champ diplomatique : Cas des outils de légitimation de la réputation internationale du Burkina-Faso entre 2002 et 2012. », *HARRIS*, n°3, septembre 2021, pp 25-42.



Les esclaves domestiques dans la guerre entre Français et Baoulé de 1893 à 1911

KRA Yao Séverin

Assistant en Histoire à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire) yaoseverinkra@yahoo.fr

Résumé

Commencée par la cité marchande de Tiassalé en mai 1893, la conquête de l'espace baoulé s'achève en 1911 avec l'anéantissement des dernières poches de résistance dans le Baoulé Ouest. Cette société baoulé avait en son sein des esclaves dont le nombre fut amplifié par Samory et ses hommes qui y vendaient des captifs de guerre. Cet article examine la réaction de ces esclaves domestiques lors des affrontements armés entre Français et Baoulé. L'étude se fonde sur des sources écrites et orales. Les sources écrites utilisées sont des documents d'archives, notamment des rapports, des correspondances, et des récits écrits par les administrateurs coloniaux. Quant aux sources orales, elles sont le résultat d'enquêtes orales menées auprès des populations baoulés anciennement propriétaires d'esclaves ou descendants d'esclaves et des traditionnistes. Le recoupement de ces deux catégories de sources met en exergue des réactions différentes chez les esclaves. Lorsque l'esclave était intégré dans la société d'accueil, il restait fidèle à son maître et combattait à ses côtés. Mais l'esclave nouvellement introduit dans le Baoulé, profitait du désordre pour prendre la fuite et se mettait sous la « protection » des troupes françaises. Ces esclaves déserteurs regroupés dans des villages de liberté, constituaient un réservoir de main-d'œuvre colonial. Ils étaient donc soumis à un rythme de travail excessif dépassant parfois leur situation servile ancienne.

Mots clés : esclaves - conquête - résistance - Baoulé- Français - évasions

Abstract

Begun with the merchant city of Tiassalé in May 1893, the conquest of Baoulé space ended in 1911 with the annihilation of the last pockets of resistance in West Baoulé. This Baoulé society had slaves within it, the number of which was amplified by Samory and his men who sold captives of war there. This article examines the reaction of these domestic slaves during the armed clashes between the French and Baoulé. The study is based on written and oral sources. The written sources used are archival documents including reports, correspondence, and accounts written by colonial administrators. As for the oral sources, they are the result of oral surveys carried out among the Baoulé populations formerly owners of slaves or descendants of slaves and of traditionalists. The cross-checking of these two categories of sources highlights different reactions among the slaves. When the slave was integrated into the host society, he remained loyal to his masters and fought alongside them. But the slave, newly introduced into Baoulé, took advantage of the disorder to flee and put himself under the "protection" of French troops. These deserting slaves grouped together in free villages formed a reservoir of colonial labor. They were therefore subjected to an excessive pace of work sometimes exceeding their former servile situation.

Keywords: slaves - conquest - resistance - Baoulé- French - escapes

Introduction

L'esclavage est un phénomène qui existait bel et bien dans les sociétés traditionnelles africaines avant les premiers contacts entre Européens et Africains. Les esclaves étaient acquis par achat ou par des razzias et étaient exploités sur place en Afrique par des Africains dans les ménages, dans les exploitations aurifères ou agricoles. Le propriétaire de l'esclave pouvait le revendre, le donner comme présent à un particulier ou l'offrir en sacrifice aux divinités tutélaires. Le traitement de ces esclaves variait d'une société à l'autre mais gardait un caractère généralement "humain" en dehors des immolations rituelles (Kra, 2016 :111) qui étaient sporadiques ou périodiques¹.

Cette relative « bénévolence » de l'esclavage africain, pour emprunter les termes Claude Meillassoux (1975 : 12), le différenciait en apparence de l'esclavage de plantation américain beaucoup plus violent du point de vue du traitement des esclaves.

Dans le Baoulé précolonial, l'esclave pouvait dormir sous le même toit que son maître (Kra, 2016 : 145). Il n'y avait pas de demeure exclusivement réservée aux esclaves comme « les cases à nègres » dans les colonies d'Amérique. La force de travail de l'esclave n'était pas non plus surexploitée. L'esclave du Baoulé apparaissait plus comme une aide qu'un véritable esclave des champs². C'est ce type d'asservi rencontré dans le Baoulé que des historiens et

ethnologues ont nommé esclave domestique pour le distinguer de celui des colonies d'Amérique (Viti, 1999 : 57).

Avant que le Nord ivoirien ne devienne un véritable réservoir d'esclaves pour les Baoulé avec les guerres samoriennes à partir de 1893, ceux-ci ne possédaient comme esclaves domestiques que ceux qu'ils avaient amenés avec eux lors des migrations de l'Asante. A ces esclaves, il faut ajouter les captifs de guerre qu'ils se faisaient au moment de leur établissement et ceux qu'ils achetaient chez les Gouro (Viti, 1999 : 57). Mais entre 1893 et 1898, l'expansion Samorienne et les expéditions punitives de ses hommes entraînèrent la capture et la vente d'un nombre « inestimable » de Tagwana, Djamala, Djimini, Sénoufo, Dyoula de Kong et même Abron et Wan achetés en grand nombre par les Baoulé (Viti, 1999 :58).

L'histoire de ces esclaves du Baoulé et celle de la conquête de cet espace à partir de 1893, s'entremêle avec des épisodes parfois particuliers. Lorsque l'armée française met la main sur Samory en 1898, le Baoulé abritait déjà un nombre important d'esclaves en provenance du Nord. Cette arrestation de Samory par les Français était un soulagement pour les populations du Nord ivoirien majoritairement représentées parmi les esclaves du Baoulé. Deux ans après sa capture, les Français reprennent la conquête militaire du territoire des descendants d'Abla Pokou, stoppée cinq ans plutôt pour des raisons stratégiques. Dès lors une question s'impose à nous :

Quelle fut la réaction des esclaves lors des affrontements armés entre conquérants français et résistants baoulé ?

La plupart des travaux portant sur l'histoire de la colonisation de la

¹ Les sacrifices humains les plus meurtriers liés à l'esclavage sont signalés dans le Dahomey à l'époque de la traite négrière ou les captifs invalides étaient offerts aux ancêtres ou aux divinités par vagues.

² L'esclave des champs dans les îles française d'Amérique était soumis à un travail excessif. Le travail pouvait commencer à 5 h et se terminer à 22 h d'après Gabriel Débien.

Côte d'Ivoire abordent le processus de soumission des différents peuples, les dégâts matériels, économiques et humains qu'a pu engendrer cette conquête du territoire. Mais la présente étude met en exergue la réaction des esclaves du Baoulé lors des affrontements armés entre les conquérants français et les résistants Baoulé leurs maîtres.

Une telle entreprise impose que nous parcourions au préalable la littérature existante, les documents d'archives et l'examen des données de la tradition orale que nous avons pu recueillir lors de nos enquêtes. Les documents écrits sont en général des rapports ou correspondances d'administrateurs et d'officiers militaires, et des récits de voyage. Les sources orales émanent des enquêtes menées dans les départements de Tiassalé et de la Marahoué pour combler le vide des sources coloniales sur l'histoire des esclaves lors des conquêtes dans ces zones.

Le recoupement de ces deux catégories de sources a permis de bâtir le travail autour de trois axes. Le premier aborde le rôle des esclaves pendant la résistance des Baoulé-élomoin dans le Sud baoulé. Dans le second axe, il est question de la réaction des conquérants français face à la découverte de la présence massive d'esclaves domestiques dans la moitié Nord du Baoulé avant la reprise des opérations militaires en 1900. Quant au troisième axe, il évoque l'attitude ambivalente des esclaves pendant les hostilités dans la moitié nord du Baoulé à partir de 1900.

1. L'action des esclaves domestiques lors de la conquête du Baoulé Sud en 1893

Les premières zones de résistance dans le cercle du Baoulé furent celles des Elomains situés plus au Sud dans l'actuel département de Tiassalé.

1. 1. Des esclaves dans les rangs des combattants élomains dans le sud baoulé

Les Elomains constituent un sous-groupe baoulé précisément des Assabou occupant la zone actuelle de Tiassalé. Ils occupent cette zone depuis l'exode baoulé de Koumassi (Ghana) à l'actuelle Côte d'Ivoire. L'occupation de cet espace s'est faite sous la houlette de la reine Tanoh Adjo, l'une des sœurs de la reine Abla Pokou. Les Elomains constituaient l'avant-garde du peuple baoulé³. Ce sous-groupe a résisté à la pénétration française dans les premières heures de la colonisation sur son sol. En effet, de Grand-Lahou, les Français essayaient de remonter le cours du fleuve Bandama pour atteindre Tiassalé, ville commerciale très animée, afin d'étendre leurs activités commerciales à l'intérieur de la colonie.

Les premiers affrontements entre Elomains et Français se sont déroulés deux ans avant la proclamation de la Côte d'Ivoire colonie française. Il s'agit d'un affrontement armé déclenché à la suite d'une expédition dirigée par le Capitaine Staup le 11 mai 1891 contre Tiassalé, la capitale des élomoin. L'objectif de cette mission était de venger les explorateurs Voituret et Papillon massacrés par les Elomoin pour avoir commis des exactions sur leur sol (Loucou, 2012 : 52). Mais cette expédition se solda par un échec écrasant face à une armée des Elomains déterminée (Loucou 2007 : 61).

C'est seulement le 25 mai 1893 que les Français arrivent à bout de l'armée élomoin avec la complicité des populations d'Ahua (un village élomoin). En effet, pour se venger des populations de Tiassalé avec qui ils avaient des contentieux depuis

³ Nanan N'Da Kassi II, Chef de village de Niamoué, entretien réalisé le 07 septembre 2021 à Niamoué.

longtemps⁴, les populations d'Ahua ont montré aux Français, les stratégies à mettre en œuvre pour vaincre les populations de Tiassalé (Pobeguïn : 2-3).

Lors de ces affrontements, les esclaves ont joué un rôle important aux côtés de leurs maîtres. En principe, dans cette société précoloniale baoulé, les esclaves ne doivent leur existence qu'à leurs maîtres. Ils sont classés au bas de l'échelle (Kra, 2016 : 9). Mais en période de guerre, toutes ces considérations sociales hiérarchiques disparaissaient pour faire place à la complicité et à la mutualisation des forces⁵. Ainsi, des esclaves et leurs descendants apportaient leur contribution à plusieurs niveaux pendant les guerres.

Au niveau militaire, tout esclave, physiquement fort et ayant une bonne connaissance des activités cynégétiques, était enrôlé systématiquement. Il combattait aux côtés de son maître ou était autorisé à aller soutenir « l'armée du village » si son maître était invalide⁶. Les esclaves faisaient corps avec leurs maîtres pour défendre la localité. Pendant les incursions françaises dans la ville commerciale de Tiassalé, les esclaves fidèles à leurs maîtres ont défendu vaillamment leur localité selon le témoignage de Nanan N'Da Kassi II :

Il n'y avait pas de distinction de classe dans les villages pendant la résistance. Les esclaves combattaient auprès de leurs maîtres avec abnégation et détermination.

Toutefois, aucun nom d'esclaves n'a pu être cité par nos informateurs

dans les villages élomoins visités. Les noms qui reviennent le plus souvent aussi bien dans les témoignages oraux que dans les sources françaises sont ceux des chefs de guerre, des féticheurs et des chefs de village (Zinzou, 1981 : 161). Mais même à ce niveau, aucun nom d'esclaves n'est révélé.

À ce sujet, Jean Pierre Chauvaux (1987, p.94) soutient qu'en pays baoulé, seuls les hommes libres ou les descendants d'esclaves intégrés, pouvaient être désignés comme chefs de guerre. Ainsi, dans l'Elomoin, le ministre de la guerre et chef de guerre redoutable de Tiassalé dont fait mention Charles Pobéguïn⁷ est Kouamenan Bouen, un homme libre. Il fait partie des combattants qui ont défait le Capitaine Staup en 1891 et affronté la troupe du Capitaine Marchand en 1893 (Pobéguïn, 1893 : 4). À Niamoué, village voisin de Tiassalé, c'est Kassi Mongo et sa femme tous des libres qui furent les guides de la résistance anticoloniale dans cette localité⁸. C'est dire que les esclaves combattaient auprès de leurs maîtres, mais sans pouvoir être des chefs de troupes.

Par ailleurs, ceux qui sont inaptes à aller au front, aidaient les femmes esclaves ou libres à mettre à l'abri les animaux et autres biens de consommation⁹. Les esclaves se sont donc solidarisés de leurs maîtres pour faire barrage à la pénétration française. Mais malgré leur appui, la puissance française étant supérieure, les villages élomoins passaient sous la domination française. Comment se comportaient les esclaves dans les villages passés sous domination française ?

⁴ Un problème de femme qui valut leur départ de la ville commerciale de Tiassalé.

⁵ Assi Kassi, 61 ans, planteur et porte-parole du chef, entretien réalisé le 03 septembre 2021 à Singrobo.

⁶ Tola Komenan, 52 ans, planteur, notable Porte-parole du chef de village d'Ahua, entretien réalisé le 01/09/2021 à Ahua.

⁷ Explorateur et administrateur français ayant servi à Tiassalé. Il a participé à la prise de Tiassalé aux côtés de Marchand en 1893.

⁸ Nanan N'Da Kassi II, *op.cit.*

⁹ Idem

1.2 Des esclaves au service des colonnes françaises dans les villages soumis à l'ordre colonial

Dans le Sud baoulé, chez les Elomains, certaines populations comme les Ahua soumises tôt aux Français à travers des traités de protectorat, ont apporté leur soutien aux colonnes françaises¹⁰. Les notables de ces localités, généralement possesseurs d'esclaves, cédaient ceux-ci aux Français en lieu et place de leurs propres enfants. Ces esclaves étaient employés comme payeurs, porteurs, agents de renseignement ou combattants dans les rangs de l'armée coloniale¹¹.

Vingt-quatre heures avant la prise de Tiassalé en mai 1893, les populations d'Ahua avaient fourni au Capitaine Marchand et ses hommes, un soutien capital que Charles Pobéguin (1893 : 2) ne manque pas de relever : « Vers le soir, nous sommes avertis à M'Brou Brou que les indigènes d'un village ami, Ahua, qui doivent nous fournir des payeurs, nous attendent, et même nous attendent avec impatience ». Tola Antoine, chef de terre d'Ahua fait savoir que « les esclaves sont le plus souvent sollicités pour effectuer ce genres de missions »¹².

Dans un rapport de l'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française (AOF) paru en 1904, un colon français soutient que faire travailler son esclave en lieu et place de sa personne est le propre du Baoulé. Il l'exprime comme suit :

L'amour de l'indépendance est le caractère dominant de la race. Grand chasseur, le Baoulé supporte difficilement toute contrainte, si faible soit-elle. Il méprise le travail et laisse à

ses esclaves le soin de cultiver les champs ¹³.

Des propriétaires d'esclaves mettaient donc à la disposition des troupes françaises leurs sujets. Mais les bénéficiaires n'avaient pas forcément connaissance du statut de ceux-ci¹⁴. Même quand ils le savaient, ils ne marquaient pas d'opposition à cette pratique tant que leur autorité n'était pas remise en cause par les maîtres¹⁵. Dans le Baoulé du Sud, il n'eut pas de fuite d'esclaves comme ce fut le cas dans la moitié Nord du Baoulé pour deux raisons. La première est qu'il n'y avait pas d'incitation à la désertion des esclaves¹⁶. Ce manque d'incitation des esclaves à la fuite par les Français est dû au fait que la résistance élomoin fut de courte durée.

En effet, pour les Français, les populations qui protestent contre leur présence sont celles qui disposent de nombreux esclaves. Selon cette pensée, la ténacité des peuples vaillants dans la résistance, résiderait dans leur volonté de protéger leurs esclaves contre toute tentative de libération. Inciter donc les esclaves à se soustraire de la domination de leurs maîtres amènerait ceux-ci à accepter l'autorité française. L'administrateur du cercle du Ouorodougou en fait une longue démonstration concernant les peuples du cercle du Gouro (Gouro, Baoulé-Ayaou, Yaouré) :

Les captifs dioula se trouvaient en grande quantité sur toute l'étendue du territoire de cette race (...). La

¹⁰ Nanan Kragbé N'Gbla Augustin, 83 ans, chef de village de N'Douci, entretien réalisé le 30 août 2021 à N'Douci.

¹¹ Tola Komenan, *op. cit*

¹² Tola Antoine, 54 ans, Chef de terre d'Ahua, entretien réalisé le 1^{er} septembre 2021 à Ahua s/p de Tiassalé.

¹³ Rapport de l'État-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française, *Le pays des Baoulé et sa pacification*, d'après un rapport des troupes de l'Afrique Occidentale française, 14 Nanan Assi Etien, 68 ans, chef de Tiassalékro, entretien réalisé le 04 septembre 2021.

¹⁵ Voir infra, p.8

¹⁶ Dans les zones à forte opposition à la pénétration française, les troupes véhiculaient à tout bout de champ que leur présence était en faveur de la libération des esclaves. Voir infra, p. 10

crainte de la libération de ces captifs fut, à n'en point douter, le gros obstacle qui s'opposa à notre pénétration, et cette commune pensée cimentée, en quelque sorte l'idée de résistance¹⁷.

La deuxième raison est due au fait que cette zone abritait peu d'esclaves nouvellement acquis, prompts à prendre la fuite à la « moindre » occasion.

Après la capitulation de l'armée élomoin et l'occupation de Tiassalé, cette localité servait de base de départ pour la conquête du reste du Baoulé aux Français. Ainsi, Taboitchin un village élomoin voisin, traversé par la grande route du commerce par terre (la route de l'esclave et du sel) en provenance du Nord pour atteindre Tiassalé et Ahua, passe aux mains des Français¹⁸. Ce village situé en bordure de la rive droite du Bandama, vit ses populations obligées à faire traverser les contingents de la colonne française vers l'autre rive¹⁹. Ces prestations qui intervenaient de façon brusque étaient le plus souvent confiées aux esclaves totalement intégrés dans la société²⁰.

Une fois cette localité traversée, les Français entrèrent en contact avec la moitié Nord du Baoulé qui abrite un grand nombre d'esclaves. Comment réagissent les Français à la découverte des nombreux esclaves dans cette zone ?

¹⁷ Correspondance de l'administrateur de cercle du Ouerodougou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant sur les renseignements concernant les résultats de la pacification au point de vue antiesclavagiste, 25 mai 1913, 2EE14 (2), ANCI.

¹⁸ Nanan Yobouet N'Guessan, 58 ans, chef de village à Tabouatchin, entretien réalisé, 06 septembre 2021 à Taboitchin.

¹⁹ Kouassi Kouamé, 61 ans, planteur, Notable de M'Brimbo, entretien réalisé le 03 septembre 2021 à M'Brimbo.

²⁰ Nanan Yobouet N'Guessan, *op. cit*

2. La réaction française au contact du Baoulé Centre et du Baoulé Nord, deux zones qui grouillent d'esclaves

C'est le Capitaine Marchand qui fut le premier à parcourir le pays Baoulé au cours de sa mission de reconnaissance de la navigabilité du fleuve Bandama entre 1892 et 1895 afin d'ouvrir, une ligne de communication entre le Soudan et le golfe de Guinée²¹. Il découvre au cours de cette mission, la présence massive d'esclaves dans cette partie du Baoulé.

2.1 Découverte de la présence massive d'esclaves en pays baoulé après l'échec de la pénétration militaire dans la moitié nord du Baoulé (1895-1900)

Suivant son projet de reconnaissance du cours du fleuve Bandama et des localités environnantes, « Pkakibo »²², entama la conquête du pays baoulé centre, mais sans qu'il n'ait une véritable emprise sur les populations locales qui ne tardaient pas à s'opposer violemment à ses velléités de domination²³. En effet, ses intentions impérialistes en pays baoulé se traduisaient par des activités de reconnaissances militaires qu'il exerçait dans les villages suivies de l'imposition du portage aux populations locales. En outre, des postes militaires furent érigés à Singrobo, Ouossou et Lomo en 1895 par la mission Monteil qui allait combattre Samory à Kong ; mission à laquelle Marchand prit part²⁴. Par ailleurs, les réquisitions de porteurs

²¹ Rapport de l'État-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française, *op.cit*, p.12

²² Nom attribué au Capitaine Marchand du fait de ses capacités extraordinaires à traverser facilement la forêt.

²³ Kouamé N'Guessan, 87 ans, Chef de terre d'Ahouakro, entretien réalisé 31 août 2021.

²⁴ Akpo Kouadio, 74 ans, planteur et notable à Ahouakro, entretien réalisé le 31 août 2021.

nécessités par le ravitaillement des troupes coloniales et autres fonctionnaires coloniaux entraînerent la colère des populations baoulé qui la manifestaient par des attaques des convois et la destruction des postes (Clozel, 1906 : 78).

Les Français durent donc stopper la conquête militaire dans la zone pour ne se limiter qu'à une présence administrative qui n'avait véritablement pas d'autorité sur les populations jusqu'à la fin de l'année 1899. Toutefois, ces administrateurs civils comme Charles Pobéguin, Maurice Delafosse et Albert Nebout procédaient à la connaissance de la zone à travers des travaux topographiques et ethnographiques. Pour y parvenir, ils s'attiraient l'admiration des populations à travers de nombreux cadeaux et des rétributions des services rendus afin de bénéficier de leur aide²⁵. Ils parvinrent ainsi à connaître les mœurs de ce peuple, sa démographie²⁶ et ses composantes.

De ces activités de reconnaissance, les Français découvrent une forte concentration d'esclaves dans cette partie de la colonie. Ils sont majoritairement originaires du Nord de la colonie. Il s'agit notamment des Djimini, des Djamala et Sénoufo victimes des incursions de Samory Touré dans le Nord du pays (Delafosse, 1901 : 21-22). Par exemple, près du poste de Kouadiokofi, village situé à soixante-dix km de Bouaké, se trouvait un village « Dioula » abritant plus de six mille ressortissants du nord dont quatre mille à quatre mille cinq cent ont pu regagner leur patrie après la capture de Samory en 1898 (Clozel, 1906 : 81).

Dans les familles baoulé, bon nombre de ces populations du Nord ont été vendus comme esclaves par Samory quand d'autres furent capturés lors de leur fuite vers la zone méridionale. Certains se donnaient volontairement comme esclaves aux Baoulé pour échapper à la mort (Viti, 1999 : 62-63). Il est cependant difficile d'avancer un nombre exact de ces esclaves dans le Baoulé. La tradition orale évoque l'ampleur des ventes de ces populations du Nord dans le Baoulé. Mais, elle est muette sur leur nombre.

Les rapports d'administrateurs non plus ne donnent pas satisfaction. Si la synthèse des rapports sur l'esclavage en AOF révèle une population de 500 000 esclaves dans la colonie de Côte d'Ivoire (Tokpa, 2006 :18), il est cependant difficile d'avancer un chiffre précis concernant le Baoulé.

En effet, lors des combats, il était difficile de procéder au recensement de la population de façon objective étant donné que des habitants désertaient les villages. En plus, dans les localités insoumises, il était presque impossible pour le colon d'y avoir accès pour dénombrer l'ensemble des populations. Il a fallu attendre la pacification totale de la zone pour avoir quelques chiffres. En 1913, l'administrateur du Ouorodougou, en donnant les lieux de provenance des esclaves « libérés » dans la moitié Sud de la colonie, estime à 6 000 le nombre d'esclaves resté de plein gré dans le Baoulé²⁷. La préoccupation est de savoir comment réagissaient les administrateurs coloniaux face à la présence d'esclaves avant la pacification totale ?

²⁵Rapport de l'État-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française, *op.cit*, p.12

²⁶ Le recensement de 1901 révèle une population de plus de 82000 habitants. Cf. rapport de l'État-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française, *op.cit*, p.12

²⁷Correspondance de l'administrateur de cercle du Ouorodougou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant sur les renseignements concernant les résultats de la pacification au point de vue antiesclavagiste, 25 mai 1913, 2EE14 (2), ANCI.

2.2 Les réactions ambiguës des administrateurs coloniaux face à la question servile dans le Baoulé

Au nom des principes de liberté et d'égalité et surtout du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, l'esclavage ne devrait plus exister sur aucun territoire français. Mais, appliquer un tel décret dans une colonie où l'autorité du colon peine à s'imposer aux populations locales paraissait imprudent pour certains administrateurs. Ainsi, des tergiversations et contradictions se lisaient dans les prises de décision concernant cette question. En effet, certains craignaient l'imprévisibilité des propriétaires d'esclaves susceptibles de se révolter à tout moment. Ce qui pourrait mettre en péril la conquête ou l'exploitation du territoire.

D'autres par contre redoutaient la pénurie de main-d'œuvre coloniale par le retour des esclaves dans leurs régions d'origine. Pour eux, la présence des esclaves dans les différentes familles indigènes n'entache en rien le bon fonctionnement de la colonie. Ce silence poussait certains chefs influents à poursuivre leur approvisionnement en esclaves dans une atmosphère coloniale où les prestations coloniales pesaient sur les familles (Chauveau, 1987: 78).

La plupart des gouverneurs coloniaux, notamment ceux de la Côte d'Ivoire qui ont précédé Gabriel Angoulvant, avaient trouvé des moyens tous faits pour maintenir la cohésion entre colons et propriétaires d'esclaves. Le premier par exemple allait jusqu'à jouer le jeu de l'ignorance devant cette pratique qui n'excluait pas les sacrifices humains pour se faire bonne conscience aux yeux de l'opinion française. Dans une de ses correspondances adressées au sous-secrétaire des colonies en janvier 1894 (Memel-Foté, 1988 : 499), Binger

nie toute existence de la traite et l'esclavage dans sa circonscription afin d'éviter la pression des antiesclavagistes:

Sur les territoires de la Côte d'Ivoire, l'esclavage n'existe pas (...) À l'intérieur, la colonie a établi des postes d'Administrateurs sur le Lahou et le Comoé, et aucun de ces fonctionnaires n'a eu l'occasion de me signaler dans le courant de l'année 1893 des raptés ou des ventes d'esclaves²⁸.

Sous d'autres cieux comme au Soudan français, l'esclave manifestant le désir de s'affranchir de son maître devait s'acquitter d'un montant de 200 francs à verser à son maître comme dédommagement²⁹.

Ce système d'affranchissement par rachat fut expérimenté par Sicre l'administrateur de Kong dans la colonie de Côte d'Ivoire. Dans l'espoir de repeupler sa circonscription, ce dernier donnait l'opportunité à ses sujets de faire libérer leurs connaissances tenues captives dans le Baoulé en payant la somme de 200 francs³⁰. Mais, cette décision ne pouvait que susciter la colère des administrateurs du Baoulé qui voyaient en cette pratique un risque de dépérissement de la main-d'œuvre locale.

En plus, certains maîtres d'esclaves influents soumis à l'autorité coloniale avant le décret de 1905 interdisant la traite et l'esclavage dans la colonie, menaçaient de soustraire leurs sujets (villageois) aux prestations coloniales si les colons favorisaient le départ de leurs esclaves. Le tournant que pris l'affaire de l'esclave Amenan

²⁸Lettre du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire au sous-secrétaire d'état des colonies, Grand-Bassam, le 29 Janvier 1894, cité par: Harris MEMEL-FOTÉ, *op cit*, p.499.

²⁹Lettre du chef de bataillon Betsellère de l'infanterie coloniale commandant le cercle du Baoulé au chef de bataillon commandant le cercle de Kong, Toumodi, 22 décembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

³⁰ Idem

du chef Baoulé de Saoudi dans le Baoulé Nord en 1903 est une juste illustration. S'étant évadée pour se réfugier dans le district de Katiola, l'administrateur de Kong Sicre engagea la procédure d'affranchissement de celle-ci, devant aboutir au paiement des 200 francs au maître de l'esclave³¹. Consterné par cette démarche de l'administrateur, le maître de l'esclave menaça de ne plus reconduire l'envoi des 800 porteurs et des stocks importants de vivres qu'il a autorisés l'année précédente au capitaine Morrison du Baoulé Nord³².

Le Gouverneur de la colonie dû mettre fin à cette procédure et fit remplacer l'administrateur Sicre par Maurice Delafosse, un autre opposant à cette mesure empruntée au Soudan français. Jusqu'en 1908, la traite se poursuivait chez les Agba où les N'Gban vendaient régulièrement des esclaves (Assièhoussou, 2015 : 92). Cette attitude ambiguë des administrateurs coloniaux amène à s'interroger sur le comportement des esclaves lors des affrontements armés dans la moitié Nord du Baoulé.

3. L'attitude ambivalente des esclaves lors des affrontements armés entre Français et Baoulé

La réaction des esclaves durant cette période de troubles est double. Ceux introduits dans les familles depuis de longues dates affichent leur loyauté à leurs maîtres quand la grande vague d'esclaves nouvellement achetés ou capturés lors des campagnes militaires de Samory, profitaient des affrontements armés pour prendre la fuite.

3.1 La réaction des esclaves anciennement achetés

Les esclaves introduits dans le Baoulé depuis plusieurs années restaient généralement fidèles à leurs maîtres au cours de cette période de guerre. Deux raisons principales expliquent cette situation : l'ancienneté des esclaves dans les différentes familles au sein desquelles ils y ont eu des descendants presque entièrement intégrés, puis la difficulté pour eux de retrouver leur famille d'origine³³. L'administrateur du cercle du Ouorodougou, région de provenance de la plupart des captifs du Baoulé témoigne en ces termes :

... Les dioula captifs en pays purement Baoulé sont en majorité demeurés dans les familles où ils étaient asservis, et ceci de leur propre gré. J'ai vu, à Béoumi, le chef de canton du Koyarhadougou, Dioman Dosso exhorter en vain des gens de son village vendus autrefois par Samory aux Kodè. La réponse était partout la même. Nous sommes très heureux ici, nous avons des femmes, des vivres, et du bétail en abondance, nous sommes maîtres du commerce, nous avons de l'argent et nous jouissons d'une parfaite liberté. Qu'irions-nous faire à Mankono où nous trouverions une vie mal assurée et moins de considération qu'ici. Pourquoi quitterions-nous la famille que nous avons créée ici pour en créer une autre à Mankono où les dots de mariage sont vraiment hors de portée de pauvres gens comme nous ? Ce raisonnement était fort juste³⁴.

En 1904, au moment où les évasions d'esclaves étaient monnaie courante dans le Nord baoulé, un esclave de confiance du chef de Singrobo nommé Bonny assurait

³¹Lettre du chef de bataillon Sicre commandant le cercle de Kong au gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, Dabakala, 3 novembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

³²Lettre du chef de Bataillon Morrison, commandant provisoirement la circonscription du Baoulé Nord au chef de bataillon commandant le cercle du Baoulé, Bouaké, 5 novembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

³³La plupart des captifs introduits dans le Baoulé sont vendus jeunes. Ils ont donc été éduqués depuis leur enfance. À l'âge adulte il leur est difficile de retrouver leur origine.

³⁴Correspondance de l'administrateur de cercle du Ouorodougou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant sur les renseignements concernant les résultats de la pacification au point de vue antiesclavagiste, 25 mai 1913, 2 EE 14 (2), ANCI.

l'intérim de son maître qui a dû se cacher dans un hameau face aux persécutions incessantes des colons (Clozel, 1906 : 78). Cet esclave qui avait la latitude de quitter le village sans contrainte y est resté à cause de ses intérêts matrimoniaux mais surtout le fait qu'il n'avait aucun souvenir de son village d'origine. Par ailleurs, cette attitude de loyauté était aussi due aux pratiques mystiques que les propriétaires exerçaient sur leurs esclaves nouvellement achetés pour gommer tout souvenir de leur passé (Kra, 2016 : 103). En plus des intérêts économiques, matrimoniaux et environnementaux, ou l'influence des pouvoirs mystiques du maître sur l'esclave, se trouve la politique ambiguë des administrateurs coloniaux³⁵.

Jean-Noël Loucou (2012 : 81) n'a donc pas vu juste en affirmant que toutes les classes et couches sociales y compris les esclaves ont participé à la résistance coloniale durant toute la période des guerres de conquête française. Les esclaves nouvellement acquis dans la moitié Nord du Baoulé profitaient des troubles dus aux opérations militaires dans les villages pour prendre la fuite dans l'espoir de recouvrer la liberté dans les postes militaires ou rejoindre leur village d'origine. Quel était donc le destin de ces esclaves évadés ?

3.2 Evasions et désillusion au sein des esclaves fugitifs

La plupart des esclaves nouvellement acquis sont ceux qui désertaient la cour du maître, pendant les opérations militaires. Leurs destinations étaient les postes français. De ces postes, ils étaient regroupés dans des villages de liberté où ils sont exploités excessivement.

3.2.1 Des esclaves évadés à la solde de l'armée coloniale

Inutile de penser qu'avec la présence française, les esclaves ont eu à former une armée comme celle de Toussaint Louverture en 1791 (Kra, 2015 : 209) dans les îles françaises d'Amérique pour combattre conjointement leurs maîtres. Il est également illusoire de penser que les Français se soient engagés dans une lutte armée dans le but de libérer les personnes asservies. L'attitude des troupes coloniales était le reflet de celle des administrateurs coloniaux sur la question de l'esclavage domestique. Aucune source coloniale du Baoulé n'évoque une action ou instruction militaire visant à libérer les esclaves d'une localité donnée.

L'objectif visé par l'armée coloniale était uniquement la soumission des populations hostiles à la présence française. Il n'était pas question de missions de libération d'esclaves. Il fallait annoncer dans les régions insoumises que tous les esclaves sont libres pour avoir le soutien de ceux-ci. C'est ce qui ressort du rapport du commandant de poste de Tiébissou en 1908 : « En un mot, il faut faire connaître partout surtout dans les régions peu soumises que les esclaves sont libres que nous favorisons leur fuite. Cela nous donnera un moyen d'action dans ces pays³⁶ ». Les esclaves maltraités ou ceux qui, nouvellement achetés avaient souvenir de leurs origines profitaient du désordre lors des affrontements pour désertir la cour du maître.

Dans le Baoulé Nord par exemple, il existait auprès des postes, des villages de populations fugitives en provenance du nord. Ceux qui, fuyant le Djimini, le Djamala, le Taguana devant les *sofas* de Samory,

³⁵ Voir supra, p. 8

³⁶ Le commandant du poste de Tiébissou, étude sur l'esclavage, 10 novembre 1908, 2EE14 (2), ANCI

se sont installés dans cette zone (autour de Bouaké) à la suite de la colonne Monteil (Clozel, 1906 : 81). Ces populations du Nord, dont la plupart de leurs congénères étaient asservis dans la région, voyaient en ces conquérants français des sauveurs³⁷. C'est la raison pour laquelle ces Français et leurs collaborateurs (Tirailleurs et autres serviteurs dans les postes) jouissaient d'une bonne réputation auprès des esclaves qui avaient nourri une confiance profonde en ces derniers³⁸.

Ainsi, au cours des opérations militaires de pacification, des esclaves profitaient du désordre pour prendre la fuite ou suivaient simplement la colonne pour rejoindre les postes français pour être introduits dans les villages dits de liberté. Ainsi, on dénombre en 1909, 500 esclaves évadés chez les Akwe ; en 1910 et 1911 plus de 900 chez les Satiklan, les Do et les Kode de Béoumi ; environ 2000 chez, les Ayau, les Nanafwe-Kpli et les Kode ; 200 chez les Ngbā du sud ; plus de 1 500 chez les Agba et Wule (Chauveau, 1987 :95). Ces vagues de désertions poussaient certains propriétaires à ligoter leurs esclaves pour les mettre à l'abri dans la brousse au même titre que les biens mobiliers lors des affrontements armés avec les troupes françaises (Zinsou, 1981 : 160). Ils pouvaient aussi être rassemblés et cachés dans les villages voisins moins exposés aux combats (Chauveau, 1987 : 94 ; Konan, 2014 : 83).

Ceux qui réussissaient à s'évader étaient de véritables « instruments » de renseignement aux mains des troupes françaises. En 1900, un détachement de soldats français venant de Bouaké n'a pu

rejoindre Kouadiokoffi village proche de Bouaké, que grâce au concours d'une esclave évadée de Kanokro qui les informa que tous les combattants de la zone étaient aux obsèques de la vieille Kano sœur aînée du Chef Kouassi-Blé, et qu'ils s'adonnaient à une partie de beuverie et de danses³⁹. En plus, des informations liées à l'organisation des guerriers baoulé étaient livrées aux troupes françaises⁴⁰.

En outre, des informations de reconnaissance étaient fournies aux tirailleurs qui avaient du mal à localiser certains villages lors de la pacification⁴¹. Mais, la plupart de ces fugitifs accueillis dans les villages de liberté sont soumis à une autre forme d'exploitation ; d'où la déception dans leur camp.

3.2.2 La déception des esclaves évadés reçus dans les villages de liberté

Nous disions plus haut que pour avoir évité les chaînes de l'esclavage à certaines populations du Nord pourchassées par le guerrier mandingue, les troupes coloniales étaient perçues par les esclaves du Baoulé Nord à dominance mandingue comme des protecteurs⁴². Ils fuyaient donc leurs maîtres pour se mettre sous « la protection » des troupes françaises. Mais, vite la désillusion gagne ces fugitifs pour deux raisons.

La première est due au fait que ces déserteurs, qui pensaient être sous la protection des colons, étaient regroupés dans des « camps » dits villages de liberté pour servir de « main-d'œuvre stable » aux colons, ou

³⁷Les habitants de ces villages dioulas incitaient leurs frères tenus en captivité à fuir leurs maîtres.

³⁸ Compte rendu de mission du commandant de la 4^{ème} compagnie au chef de bataillon commandant du deuxième bataillon, 8 avril, 1912, 2 NN 85, ANCI.

³⁹Lettre du chef de brigade Aymerich commandant le cercle du Baoulé et les troupes de la Haute Côte d'Ivoire au Gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire Henri Charles Victor Amédée Roberdeau, 1900, 1 EE 29, ANCI.

⁴⁰ Idem

⁴¹Rapport politique du mois de juillet, Kouadiokofi, juillet 1901, 3 BB 20, ANCI

⁴² Voir supra, p.9

de réservoir de femmes aux tirailleurs (Suret-Canal, 1971 : 86). En effet, les colons pouvaient compter sur les populations de ces villages contrairement aux hommes libres qui ne tardaient pas à désertir leurs villages pour se soustraire des prestations coloniales. C'est pourquoi les propriétaires d'esclaves au Soudan français, par raillerie nommaient ces villages, « village de captifs du commandant » (Thiouh, 2012 : 6). En outre, des tirailleurs faisaient des ponctions sur la population féminine de ces villages pour en faire des partenaires sexuelles⁴³.

La deuxième raison est liée à la rétrocession des esclaves évadés à leurs maîtres. Pendant que les esclaves en fuite dans les villages de liberté se croyaient en sécurité, certains avaient le « malheur » de se voir restituer à leurs maîtres. Dans les zones foncièrement hostiles aux Français, les esclaves étaient restitués à leurs propriétaires lorsque des actions de soumission s'observaient dans leur attitude. Le lieutenant Buck commandant le poste de Ouossou en 1904 souligne que la plupart de ces esclaves restitués étaient exécutés par leurs maîtres. Il l'indique comme suit :

Sur notre invitation, dans les villages hostiles, ces dits villages ayant ensuite payé l'amende de guerre infligée par le commandant de cercle, les captifs avaient été rendus. Aussitôt rentrés en possession de leurs fugitifs, les Baoulés leur avaient coupé la tête⁴⁴.

Il ressort de ce qui précède que les esclaves avaient deux réactions opposées lors des guerres de conquêtes dans la moitié Nord du Baoulé selon qu'ils sont des esclaves anciennement acquis ou des esclaves nouvellement achetés. Les esclaves introduits depuis longtemps dans les

familles baoulé ne trouvent pas nécessaire d'abandonner leur famille d'accueil dans laquelle ils ont fondé leur propre famille, pour leur pays d'origine qu'ils ne connaissent pratiquement plus.

Quant aux esclaves nouvellement acquis sous les manœuvres guerrières de Samory, le désordre créé lors des affrontements entre Baoulé et Français favorisait leur désertion pour rejoindre les villages de liberté. Mais ces derniers sont vite déçus par la nouvelle vie « servile » imposée par les Français qui les soumettent aux rudes travaux de portage et de construction de routes.

Conclusion

En somme, retenons que devant les secousses des guerres de conquête entre Français et Baoulé, des réactions différentes s'observent chez les esclaves. Dans le Baoulé Sud, les esclaves aidaient leurs maîtres à combattre les conquérants français. Cette attitude des esclaves du Sud Baoulé est due au fait qu'ils y sont intégrés depuis longtemps et ont même fondé des familles qu'ils ne pouvaient abandonner. En plus, la résistance dans cette partie du Baoulé ne fut pas longue. Les Français n'eurent donc pas besoin de mouvement de propagande antiesclavagiste comme dans le nord pour faciliter la conquête.

Dans la moitié nord du baoulé, on assiste à d'importantes fuites d'esclaves lors des affrontements armés entre Français et Baoulé dans cette zone qui abritait un grand nombre d'esclaves. L'installation des réfugiés djimini, djamala et sénoufo dans le Baoulé, a été un facteur stimulateur de ces fuites. Les esclaves, surtout ceux nouvellement achetés percevaient l'homme blanc comme un sauveur, depuis la mission Monteil qui a soustrait certaines

⁴³Rapport de l'État-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française, *op.cit*, p.12

⁴⁴ Rapport politique du mois de juillet, Kouadiokofi, juillet 1901, 3 BB 20, ANCI

populations du nord, leurs frères, de l'épée de l'Almami Samory. Ils abandonnaient donc leurs maîtres pour s'établir dans les villages de liberté créés par les administrateurs coloniaux.

Mais, l'espérance d'une vie libre et paisible telle que rêvée par ceux-ci, est vite brisée par le colon qui n'hésita pas à les soumettre aux rudes travaux de la colonie. L'histoire des esclaves domestiques lors des guerres de conquêtes entre Français et Baoulé, montre que des pistes sur l'histoire de la colonisation existent encore. La vie de couple des tirailleurs sénégalais avec les captives évadées pendant cette période n'est-elle pas une autre parcelle à défricher ?

Sources et références bibliographiques

Sources orales

N°	Nom et prénoms	Profession/ Statut	Agés	Date et lieu d'entretien
1	Akpo Kouadio	Planteur et notable du chef	74 ans	31 août 2021 à Ahouakro
2	Assiè Kassi	Planteur et porte-parole du chef	61 ans	03 septembre 2021
3	Kouamé N'Guessan	Chef de terre d'Ahouakro	87 ans	31 août 2021 à Ahouakro
4	Kouassi Kouamé	Planteur, notable de M'Brimbo	61	03 septembre 2021 à M'Brimbo
5	Nanan Assi Etien	Chef de Tiassalékro	68 ans	04 septembre 2021
6	Nanan Kragbé N'Gla Augustin	Chef de village de N'Douci	83 ans	30 août 2021 à N'Douci
7	Nanan N'Da Kassi II	Chef de village de Niamoué/Tiassalé	91 ans	07 septembre 2021 à Niamoué
8	Nanan Yobouet N'Guessan	Chef de Tabouatchin	58 ans	06 septembre 2021 à Tabouatchin
9	Tola Antoine	Chef de terre d'Ahua/Tiassalé	58 ans	01 septembre 2021 à Ahua
10	Tola Komenan	Notable, porte-parole du chef	52 ans	01 septembre à Ahua

Sources écrites

Correspondances et rapports

Lettre du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire au sous-secrétaire d'état des colonies, Grand-Bassam, le 29 Janvier 1894, 2 EE 14, ANCI.

Lettre du chef de brigade Aymerich commandant le cercle du Baoulé et les troupes de la Haute Côte d'Ivoire au Gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire Henri Charles Victor Amédée Roberdeau, 1900, 1 EE 29, ANCI.

Rapport politique du mois de juillet, Kodiokoffi, juillet 1901, 3 BB 20, ANCI

Lettre du chef de bataillon Betsellère de l'infanterie coloniale commandant le cercle du Baoulé au chef de bataillon commandant le cercle de Kong, Toumodi, 22 décembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

Lettre du chef de bataillon Sicre commandant le cercle de Kong au gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, Dabakala, 3 novembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

Lettre du chef de Bataillon Morrison, commandant provisoirement la circonscription du Baoulé Nord au chef de bataillon commandant le cercle du Baoulé, Bouaké, 5 novembre 1903, 4 EE 24 (1), ANCI.

Rapport de l'Etat-major des troupes de l'Afrique de l'Occidentale Française, 1904, *Le pays des Baoulé et sa pacification*, d'après un rapport des troupes de l'Afrique Occidentale française, 64 p.

Le commandant du poste de Tiébissou, étude *sur l'esclavage*, 10 novembre 1908, 2 EE14 (2), ANCI.

Rapport du chef de poste de Kouadiokoffi sur l'esclavage domestique au gouverneur de la colonie, 18 septembre 1908, 2 EE 14 (3), ANCI.

Compte rendu de mission du commandant de la 4^{ème} compagnie au chef de bataillon commandant du

deuxième bataillon, 8 avril, 1912, 2 NN 85, ANCI.

Correspondance de l'administrateur de cercle du Ouorodougou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant sur les renseignements concernant les résultats de la pacification au point de vue antiesclavagiste, 25 mai 1913, 2EE14 (2), ANCI.

Récits de missions et de voyages

CLOZEL François Joseph, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel, 333p.

GIROD DE CHANTRANS Justin, 1980, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique, présenté par Pierre Pluchon*, Paris, Librairie de Jules Tallandiers, 278 p.

DELAFOSSSE Maurice, 1901, *Sur les Traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire*, Paris, Maison ET, 244 p.

POBEGUIN Charles, mai 1893, *prise de Tiassalé, d'après le carnet de route de Charles Pobéguin*, 4 pages

Références bibliographiques

CHAUVEAU Jean Pierre, 1987, « La colonisation << appropriée >>Essai sur les transformations économiques et sociales en pays Baule (Côte d'Ivoire) de 1891 au début des années 1920 », *La colonisation : rupture ou parenthèse ?* De Marc PIAULT, L'Harmattan, p.57-122.

KIPRE Pierre, 2005, *Côte d'Ivoire : la formation d'un peuple*, Bayeux, L'Afrique dans tous ses états, 291 p.

KONAN Brou Grégoire, 2014, *Les faces cachées de l'histoire du peuple baoulé et sa civilisation*, Abidjan, Les Classiques Ivoiriens, 245 p.

KRA Yao Séverin, 2015, « Violence et exclusion dans les rapports maîtres-esclaves dans les îles françaises

d'Amérique (1685-1791) : Quelles explications ? », *La Recherche historique estudiantine en Côte d'Ivoire : Quels itinéraires historiographiques ?*, Édilivre, pp. 207-229.

KRA Yao Séverin, 2016, *L'esclavage dans la société Ayaou de Côte d'Ivoire : des origines à nos jours*, Thèse de Doctorat Unique soutenue le 09 décembre 2016, Université Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire, 220 p.

LOUCOU Jean-Noël, 2007, *Côte d'Ivoire: les résistances à la conquête coloniale*, Les Éditions du CERAP, 150 p.

LOUCOU Jean-Noël, 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Les Éditions FHB & Les Éditions du CERAP, 365 p.

MEILLASSOUX Claude, 1975, *L'esclavage en Afrique précoloniale, dix-sept études présentées par Claude Meillassoux*, Paris, François Maspéro, 555 p.

MEMEL-FOTÊ Haris, 1988, *L'esclavage dans les sociétés lignagères d'Afrique noire. Exemple de la Côte d'Ivoire précoloniale : 1700-1920*, Thèse pour le doctorat d'Etat es-lettres et sciences humaines, présentée et soutenue le 30 juin 1988 sous la direction de Marc Augé directeur d'études à l'EHESS, 1076 p.

SURET-CANAL, Jean, 1971, *Afrique Noire occidentale et centre, l'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 636 p.

TIHOUB Ibrahim, 2012, « Stigmates et mémoires de l'esclavage en Afrique de l'Ouest : le sang et la couleur de peau comme lignes de fracture », *FMSH-WP*, N°23, p.1-16

TOKPA Lepé Jacques, 2006, *Côte d'Ivoire : l'immigration des Voltaïques (1919-1960)*, Les Éditions du CERAP, 121 p.

ZINSOU Jean Vincent, 1981, « Remarques sur la guerre coloniale en pays baoulé », *Annales de l'Université*

d'Abidjan, Série 1, Tome IX Histoire, p. 155-159.

VITI Fabio, 1999, « L'esclavage au Baoulé précolonial », in *L'Homme*, tome 39 n°152. Esclaves et « sauvages ». pp. 53-88.



Combattre le terrorisme transnational par la force armée : une lecture des mutations fragiles de la puissance militaire française dans le Sahel.

Toussaint Kounouho

Docteur en science politique, Enseignant-Chercheur à l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique (SJAP) – Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

toussaint.kounouho@gmail.com

Résumé

La lutte contre le terrorisme est encore prisonnière de l'approche militaire et essentiellement marquée par la violence d'Etat ou violence politico-militaire. Sur le plan tactique, elle peut paraître opérante et butter par contre sur le plan stratégique. L'engagement militaire français au Sahel depuis 2013 à travers les opérations Serval et Barkhane permet de mettre en lumière l'illusion du gladiateur hobbesien dans le contre-terrorisme ainsi que les mutations fragiles subies par la puissance militaire française aujourd'hui. Cet article emboîte une perspective renouvelée du concept de puissance ; concept qui semble impertinente et inadéquat dans le contexte des nouvelles guerres dites asymétriques. En prenant appui sur les grilles de lecture puisées des nouvelles sociologies des relations internationales tracées par Bertrand Badie, elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la puissance, sans complètement disparaître, est aujourd'hui impuissante pour combattre la violence sociale dont le terrorisme reste l'une des manifestations majeures.

Mots clés : terrorisme, puissance, Sahel, Serval, Barkhane, stratégie, mutations.

Abstract

The fight against terrorism is still trapped in the military approach and is essentially marked by state violence or political-military violence. On the tactical level, it may appear to be effective, but on the strategic level it is not. The French military engagement in the Sahel since 2013 through the Serval and Barkhane operations sheds light on the illusion of the Hobbesian gladiator in counter-terrorism as well as the fragile mutations undergone by French military power today. This article offers a renewed perspective on the concept of power, a concept that seems impertinent and inadequate in the context of the new so-called asymmetric wars. Based on the reading grids drawn from the new sociologies of international relations traced by Bertrand Badie, it rests on the hypothesis that power, without completely disappearing, is today powerless to fight social violence of which terrorism remains one of the major dimensions.

Keywords: transnational, power, Sahel, Serval, Barkhane, strategy, mutations.

Introduction

Depuis près d'une décennie, l'argument de la progression de la menace terroriste et celui de l'expansion du crime organisé ont justifié, officiellement, l'engagement militaire de la France dans les Etats du Sahel. En janvier 2013 en effet, la France lança *l'opération Serval* afin de combattre les groupes terroristes du Nord du Mali. Près d'un an et demi plus tard, l'Etat-major des armées dresse un bilan chiffré de la mission : neutralisation de plusieurs centaines de terroristes, découverte d'environ 200 tonnes d'armement et de munitions, 300 bombes tirées, 13.000 heures de vol et 7500 sorties tous moyens confondus (chasseurs, ravitailleurs, avions de transport tactique et stratégique). Le 1^{er} août 2014, *Barkhane* est lancée en remplacement de *Serval* et *Epevier*.

L'intervention militaire française dans le Sahel à travers *Serval* et *Barkhane* afin de combattre le terrorisme souscrit à une apologie parfaite de la « puissance française ». Bien qu'il demeure encore un concept peu consensuel, la puissance telle qu'elle est souvent évoquée en relations internationales, renvoie à sa définition très classique évoquée par Max Weber. La puissance serait ainsi « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (M. Weber, 1971).

Cette perspective de la puissance constitue d'ailleurs l'un des quatre critères sur lesquels reposent les approches réalistes de la sécurité internationale notamment l'état d'anarchie résiduelle (chaos et

conflictualité permanente), l'état de guerre permanente entre les acteurs que sont les Etats-nations, l'intérêt national (défini en terme de puissance) et l'équilibre des puissances (*statu quo* international précaire gage de stabilité relative).

Ces critères réalistes sont au fondement de la politique de sécurité et de défense des grandes puissances comme celle des Etats-Unis, de la France et de la Russie dont la première orientation stratégique¹ est celle du recours (possible) à la force, de la dissuasion et de la formation des alliances et des coalitions par l'arme nucléaire (C-Ph. David, 2006, p. 233), de la maîtrise des armements et du désarmement (Y. Barthe, 2017 ; C-Ph. David, 2013).

L'anarchie du système international dans lequel les Etats fonctionneraient comme des boules de billard qui s'entrechoquent demeure centrale dans la compréhension du principe du dilemme de sécurité. Ce dernier impose à chaque Etat un comportement naturel à accroître et à défendre de façon constante sa puissance politique et militaire d'où l'inévitable recours à la force dans les relations internationales (D. Deschaux-Dutard, 2018, p. 28). Pourtant, la mise en œuvre de la puissance militaire et la valorisation de l'armée d'un Etat et même de la guerre ne recouvriraient toute leur pertinence que dans un contexte de guerre interétatique où l'administration de la violence fait l'objet d'une réglementation entre les parties en conflit. Dans ce sillage, les guerres conventionnelles sont le cadre par excellence d'expérimentation de la puissance des dispositifs militaires et de production rationnelle et légale de la violence.

importante de la recherche scientifique et du développement technologique au sein des économies nationales et son influence en matière commerciale et fiscale demeure toujours un enjeu d'actualité.

¹La seconde orientation de la politique de défense pointe vers la société nationale elle-même. En effet, la politique de défense fait partie intégrante des politiques industrielles et d'emploi des gouvernements des Etats puissants. Lui est souvent consacrée une part

Dans le domaine de la sécurité internationale, plusieurs faits ont permis d'illustrer la signification de la puissance militaire dans la recherche de la paix et la préservation de la stabilité internationale. En dehors du fait que la première et la deuxième guerre mondiale sont des classiques de la mise en œuvre du phénomène de puissance et de réglementation de la violence politique entre Etats, l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 illustre comment l'usage de la force armée par le plus fort, le plus puissant permet de triompher de l'adversaire plus faible, moins doté en puissance militaire et en savoirs stratégiques et tactiques.

Autant l'occupation irakienne du Koweït pendant sept mois est une preuve parfaite de la puissance militaire irakienne, autant l'intervention des forces de la coalition menée par les Etats-Unis fut tout aussi une parfaite preuve de puissance militaire lorsque celle-ci parvint à décimer, en deux semaines, toute l'armée irakienne.

La puissance des gladiateurs conçue comme la capacité de frappe et de nuisance d'une catégorie d'acteurs des relations internationales dotés de la puissance de feu, de la technologie militaire et des professionnels formés et techniquement au point, était encore opérante au temps où le monde était en proie aux guerres dites majeures entre le XVII^{ème} et le XX^{ème} siècle c'est-à-dire aux temps des guerres interétatiques pures et dures (D. Deschaux-Dutard, 2018 : 175). Cette tendance s'est aujourd'hui inversée même si la guerre ne s'est pas complètement évanouie (Desportes, 2008). Mais les guerres du XXI^{ème} siècle sont devenues des conflits infra ou intraétatiques et asymétriques mettant aux prises des adversaires de taille et de puissance inégale.

Qu'on les appelle des guerres hybrides (Henrotin, 2014) ou irrégulières Chaliand, Henrotin, (2016, p. 141-147), elles renseignent sur la

mutation profonde de la conflictualité internationale dans un contexte où l'ennemi combattant n'a plus de visage clairement identifiable et possède tout aussi des capacités opérationnelles et tactiques irrégulières. Que signifierait donc être puissant à l'heure des nouvelles menaces liées au terrorisme transnational ? En quoi consisterait la violence armée produite par la puissance militaire d'un Etat en campagne contre le terrorisme dans un contexte de guerre où la violence fait l'objet d'une déréglementation accrue ? Quelle serait l'efficacité de la force armée d'une grande puissance comme celle de la France, des Etats-Unis dans des guerres asymétriques ou contre-insurrectionnelles ?

Poser ces questions revient à interroger la pertinence et la place de la puissance militaire en contexte de guerre hybride ; guerre à la fois asymétrique (guerre du faible au fort) et dissymétrique (guerre du fort au faible). Celle-ci et celle-là procède en effet de tactiques opposées. Alors que l'asymétrie repose sur des attaques surprises et violentes menées par un adversaire invisible et produites en marge des codes de conduite de la guerre, la dissymétrie quant à elle s'oriente vers des cibles militaires précises, planifiées par le biais d'opérations militaires d'envergure conduites par l'armée régulière d'un Etat.

Le caractère problématique de la riposte armée de la France au Sahel contre le terrorisme transnational interroge une série de complexité opérationnelle : le caractère diffus de la cible, l'expansivité rapide du mouvement terroriste qui n'est pas forcément limité aux frontières d'un seul Etat et qui peut même englober le monde entier, partout où le pays visé est représenté et le fait que l'ennemi a une extraordinaire capacité de résilience et de reproduction qui tient sur la longue durée. C'est autrement engager la réflexion sur la relativité de la puissance militaire comme arme de

combat contre le terrorisme transnational, ou pour parler comme Bertrand Badie, sur « l'impuissance de la puissance » (B. Badie, 2004).

Le bilan contre-productif des interventions militaires françaises au Sahel illustre les lacunes des approches théoriques classiques qui se contentent d'une conception de la puissance rimant avec les capacités militaires des entités étatiques. La puissance qui a historiquement dominé le système international moderne, partant au moins de la Sainte-Alliance à la guerre froide, n'est plus aujourd'hui qu'un artifice politique. S'il faut déjà croire avec Bertrand Badie que la puissance d'hier n'était qu'une illusion du « gladiateur hobbesien » et qu'elle ne peut plus être aujourd'hui la seule source d'imposition d'ordre dans les relations internationales, l'hypothèse de l'improductivité relative de l'engagement militaire français dans le Sahel semble éclairer la notion « d'impuissance de la puissance » d'aujourd'hui. Celle-ci s'analyse dans le cadre général des nouvelles sociologies des relations internationales notamment autour des modalités et mécanismes d'incapacité de la puissance étatique traditionnelle à mettre fin à la violence terroriste.

Dans cette perspective, la puissance française (tout comme américaine) a de plus en plus de difficulté à imposer sa volonté sur les nouveaux terrains de conflits. Ce pari épistémologique ouvre une perspective dans laquelle la lutte armée contre le terrorisme transnational dans le Sahel à travers ses opérations militaires instille donc à la puissance militaire française deux dynamiques majeures : celle d'un recul matériel et symbolique de la puissance (1) puis celle d'une réinvention de la puissance par la force des idées (2).

1. Contre-terrorisme : entre affirmation et relativisation de la puissance militaire

La lutte contre le terrorisme transnational par la puissance de l'armée, pour autant qu'elle est héritière de la pédagogie de la force, capitalisée depuis les grandes guerres (C-Ph. David, 2013, p. 34), a du mal à se défaire de certaines propriétés militaires opérationnelles. Elle est prisonnière du paradigme stratégique de la victoire tactique et très peu soucieuse de l'endiguement de l'objectif de l'ennemi. Or la résilience du terrorisme – démultiplication des *katiba*, reproduction des leaders, multiplications des attaques – malgré les nombres incalculables de victoires de l'armée française met en exergue l'épreuve de la puissance militaire en ce sens que celle-ci ne gagne que des combats (1.1) sans jamais gagner la guerre (1.2).

1.1. La victoire physico-tactique de l'armée française ou comment de gagner des combats

On admet plus généralement que le but de la stratégie est ni plus ni moins que de « gagner la guerre ». Or dans la guerre, le phénomène de la victoire fait l'objet d'une ambiguïté telle qu'il pose constamment problème au haut commandement militaire et aux stratèges (P. Garrigan, 2017, p. 7). Le récit de la victoire qui s'est développé depuis les écrits de Sun Tzu (V siècle avant J-C) jusqu'à Carl Von Clausewitz (XXème siècle), érige la destruction matérielle, humaine et militaire au rang des critères décisifs de la victoire. Pour Clausewitz, la destruction des forces armées de l'ennemi est le principe suprême de la guerre, et la voie principale vers le but pour tout ce qui concerne l'action positive » (K. V. Clausewitz, 1984, p. 267). De ce point de vue, remporter la guerre suppose la formulation au niveau politique d'une volonté et le recours à la stratégie en vue d'emmener l'adversaire à y répondre favorablement par ce que l'on appelle la décision. Les théoriciens de la stratégie admettent ainsi que la victoire est attestée par au moins deux éléments majeurs combinés : la

capacité de destruction rapide de l'ennemi et de son armée puis la capacité à le convaincre qu'engager ou poursuivre la lutte est inutile (Beaufre, 1963 ; Naveh, 1997 : 71). Le premier élément relève d'un ordre purement physico-tactique et le second d'un ordre psychologico-stratégique. La conception de la guerre totale et son principe de destruction a non seulement largement et radicalement influencé la pensée militaire classique mais aussi la façon de faire la guerre partout dans le monde (P. Garrigan, 2017, p. 8). La perspective clausewitzienne envisage d'ailleurs que la « tacticisation » de la stratégie a une portée opérationnelle majeure dans la conduite de la guerre ; la cause foncière de toute solution heureuse pour une armée combattante dépendant ainsi de sa capacité à enregistrer des résultats tactiques à succès, peu importe les conditions dans lesquelles ils se produisent notamment avec ou sans effusion de sang (K. V. Clausewitz, 1984, p. 435-436).

Les opérations militaires françaises menées depuis janvier 2013 contre les Groupes Armées Terroristes (GAT) au Sahel illustrent cette valorisation du paradigme de la victoire tactique à travers l'exhibition de la

puissance logistique et à travers les nombreux combats rapides remportés sur divers théâtres. La force de l'artillerie militaire et l'aisance dans le maniement de la technologie militaire de dernière génération sont une extraordinaire présomption de succès tactiques. Dans le dispositif des appareils de combat de l'opération Serval, l'aviation militaire française avait projeté des types d'avions de chasse au nombre desquels figurent des Rafales et des mirages 2000, des F1 CR, des C-135 FR puis des chasseurs de type Hercules et Transall avec pod de reconnaissance et munitions de précision. A la date du 4 juin 2013 et d'après le rapport de la Commission de la défense nationale et des forces armées présenté à l'Assemblée nationale le 18 juillet 2013, le bilan des munitions larguées par l'armée de l'Air était de 280 bombes, 232 obus et 529 leurres infra rouges utilisés pour les démonstrations de force ou de présence, les fameuses missions de *Show of forces* (SOF) ou *Show of presence* (SOP). La puissance de feu de l'aviation française repose à la fois sur les moyens pré-positionnés en Afrique que complètent jusqu'à fin février les renforts et les soutiens logistiques des puissances occidentales.

Tableau 1 : Moyens pré-positionnés par l'armée française à la date du 10 janvier 2013 dans le cadre de l'opération Serval.

Type d'appareil	Nombre	Provenance	Type de mission
Mirage 2000D	3	Epervier – N'Djamena	AI
Mirage 2000D	3	Epervier – Relève avion annulée	AI
SIDM Harfang + 1 GCS	2	Niamey	ISR
Boeing C135	1	Epervier – N'Djamena	RVT
Boeing C135	1	Istres – Relève avion annulée	RVT
JFACC AFCO	1	N'Djamena	C2
Mirage F1 CR	2	Epervier – N'Djamena	AI/ISR
Hercules C130	1	Epervier – N'Djamena	Transport
C160 Transall	1	Epervier – N'Djamena	Transport
Casa CN235	1	EFS – Dakar	Transport
C160 Transall	1	Licorne – Abidjan	Transport
C160 Transall	1	Libreville – Gabon	Transport
Casa CN235	1	Libreville – Gabon	Transport

Source : Etat-major de l'Armée de l'Air cité par l'Assemblée nationale française, rapport d'information, juillet 2013.

Le dispositif pré-positionné de Serval avait permis à l'armée française de réaliser les premières frappes à succès au Nord du Mali dans la nuit suivant le Conseil présidentiel restreint du 11 janvier en engageant un C135 et quatre Mirage 2000D de la force Epervier avec comme bilan quatre objectifs détruits et quatre pickups endommagés (C. Guilloteau et P. Nauche, 2013). Il aura également permis le déploiement de près de 75 aéronefs français et alliés à proximité du théâtre, l'accueil de structures de commandement et de contrôle et la disposition d'une soute de munitions et d'un stock conséquent permettant notamment les premières frappes aériennes depuis N'Djamena.

Au compteur des gains tactiques s'ajoutent également l'énorme capacité de projection des renforts nécessaires à travers une manœuvre logistique menée depuis la France et du soutien des pays alliés. L'appui opérationnel des Etats-Unis en matière de renseignement, d'observation et de ravitaillement en vol a été décisif dès le 11 janvier 2013 ; le Canada a fourni un transport stratégique à partir du 13 janvier.

Dans la liste des puissances européennes d'appui figurent l'Allemagne (transport aérien à l'aide de deux C160 et ravitaillement en vol), la Belgique (transport aérien tactique, moyen d'évacuation médicale), le Danemark (transport aérien tactique), l'Espagne (transport aérien tactique et ravitaillement en vol avec une C130 stationné à Dakar), les Pays-Bas (transport aérien stratégique avec un DC10) et le Royaume-Uni (transport aérien stratégique et transport maritime, *etc.*).

La scénographie des batailles gagnées par l'opération Serval reste tributaire de la mobilisation de cet impressionnant dispositif et peut se résumer à une succession de victoires localisées contre les jihadistes. A titre d'exemple, les opérations mixtes entre les forces françaises et les forces africaines ont permis aux forces maliennes de reprendre le contrôle de la ligne Diabaly-Konna le 21 janvier.

En moins de six jours entre le 22 et le 28 janvier, une trentaine de sorties aériennes conjointement menées par les forces spéciales et les forces aériennes contre les camps d'AQMI à Tombouctou², Ansongo, Gao et Kidal ont abouti à la sécurisation de la boucle du Niger. A la suite de la prise de Gao³ par le Groupement Tactique Interarmes (GTIA) composé de 600 éléments, la prise de Tombouctou avec près de 800 hommes puis de Kidal avec la saisie de la plateforme aéroportuaire, les opérations de sécurisation de la région se sont poursuivies entre février et mars. Elles conduisent à la prise de Tessalit le 8 février par une opération aéroterrestre et la bataille de Tigharghâr à la suite de l'opération *Panthère IV* lancée contre des groupes de jihadistes retranchés dans l'Adrar des Ifoghas.

² Fief d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). Cf. « L'armée française en route pour Tombouctou », *Ouest-France*, consulté le 26 janvier 2013.

³ Jusqu'alors, cette ville était sous contrôle du Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de

l'Ouest (MUJAO). Cf. « Opération Serval : point de la situation du 24 janvier à 18h au 26 janvier à 12h », sur *defense.gouv.fr*, ministère de la défense, 26 janvier 2013, consulté le 27 janvier 2013.

Tableau 2 : Quelques succès tactiques et prises de guerre lors de l'opération Serval entre février et mars 2013.

Bataille tactique	Période	Cible	Armée ayant mené l'opération	Bilan
Bataille de Kidal (opération de sécurisation de Kidal)	fév. 2013	Islamistes d'Ansar Dine et du MUJAO	Forces spéciales françaises et forces tchadiennes	- capture de deux commandants islamistes (Mohamed Moussa Ag Mohamed, n°3 d'Ansar Dine et Oumeïni Ould Baba Akhmed du MUJAO)
Batailles de Gao	fév. – mars 2013	Combattants du MUJAO	Troupes françaises, maliennes et nigériennes	- contrôle des villes de Menaka, Bourem ; - destruction de plusieurs munitions ; - plus d'une cinquantaine de terroristes tués
Bataille de Tigharghâr	fév. – mars 2013	Jihadistes retranchés dans l'Adrar des Ifoghas	Opération <i>Panthère IV</i> (forces françaises, tchadiennes et maliennes)	- destruction de plus d'une centaine de jihadistes (dont la mort d'Abou Zeïd ⁴ et 43 combattants de sa katiba); - destruction de sanctuaires - destruction de dépôt de munitions

Source : données compilées par l'auteur, 2021.

1.2. ...et perdre la guerre : l'échec stratégique de l'engagement militaire français au Sahel

Le discours prononcé par le président Français François Hollande place de l'indépendance à Bamako le 2

février 2013, 22 jours après l'opération *Serval*, marque une officialisation politique de la victoire tactique et une concession de la défaite stratégique de la guerre lorsqu'il affirme à juste-titre être déterminé à combattre un ennemi qui « n'a pas encore été vaincu »⁵ ; et ce malgré le coût financier, le volume

⁴Abdelhamid Abou Zeïd, nom de guerre de Mohammed Ghdiri¹, né en 1965 à Debdeb en Algérie et mort entre le 22 et le 27 février 2013 à la bataille de Tigharghâr, près d'Aguel'hoc au Mali, est un djihadiste algérien, émir de la katiba *Tarik Ibn Ziyad* du Groupe salafiste pour la

prédication et le combat puis d'Al-Qaïda au Maghreb islamique.

⁵ Discours avec le président de la République du Mali depuis la place de l'indépendance à Bamako, au Mali (archives), *Dailymotion*, consulté le 6 août 2020.

d'effort de guerre et l'intensité des combats. Jusqu'au jour où prenait fin l'opération Serval et au moment de son remplacement par Barkhane, les soldats français continuaient d'essuyer en effet des attaques à l'instar de celle du 14 juillet 2014 – date symbolique pour la France – dans laquelle sept soldats sont blessés dans l'explosion d'un pick-up conduit par un kamikaze entre Bourem et Anéfis. La guerre en tant que réalisation d'objectifs stratégiques sur le plan politique B. F. Weng Loo (2009, p. 189-201), n'est pas toujours gagnée dans la quantité de victoires tactiques engrangées sur le terrain.

Au Vietnam, les Américains ont gagné toutes les batailles tactiques mais ont perdu la guerre. La bataille d'Alger en 1957 reste également très instructive sur la manière dont la France avait perdu la guerre d'indépendance algérienne. Les récentes guerres en Irak, en Libye et en Afghanistan sont légions des limites du succès tactique et de l'emploi de la force.

Bien plus, une partie de la doctrine en stratégie conteste l'existence d'une relation causale et systématique entre les victoires tactiques et les victoires politico-stratégiques. L'ouvrage récent *Assessing War* de Blanken, Rothstein et Lepore illustrent à suffisance le grand défi que pose le fait de relier le succès tactique sur le terrain à un éventuel succès stratégique (Blanken et al., 2015 : 9). La notion de victoire est donc aujourd'hui une notion mouvante qui varie au gré des circonstances et des cultures de guerre des belligérants.

Les campagnes militaires des forces françaises contre les groupes jihadistes dans le Sahel n'ont pas permis de prendre l'ascendant militaire

décisif sur l'ennemi au point de le contraindre à la reddition.

La culture stratégique des organisations terroristes s'accommode rarement de la reddition lors des combats. Fondée sur une logique de nuisance pouvant assurer un certain effet de visibilité (voire de légitimité) ainsi que des bénéfices à la marge (B. Badie, 2006), elle vise à imposer un ordre de conflit permanent aux nations considérées comme « impies » : P. Bousset, (2021, p. 1).

Dans la perception des groupes armés terroristes, l'issue du combat tactique est moins important que l'engagement des factions armées dans des opérations dispendieuses en vies humaines afin de démontrer l'atemporalité de l'Islam. Bien que divisés, l'Etat islamique et Al-Qaïda concordent bien sur le fait qu'arrêter le jihad serait une défaite en soi. Face à un phénomène qui valorise le dogme de la mort juste et sainte par la guerre, l'écrasement militaire semble manifestement inadapté.

L'impossibilité pour les nations engagées contre le terrorisme de traiter ce niveau de ténacité de la violence relève d'une série de contrariétés stratégiques. On peut évaluer l'échec stratégique de la France au Sahel à l'aune de deux ordres d'éléments :

– l'ambiguïté du choix stratégique du modèle de contre-terrorisme français tel qu'il transparait dans le paradoxe du discours politique officiel. À l'origine en effet, l'intervention militaire française au Mali avait été conjointement formulé par les Nations Unies et l'Etat français en termes d'objectif « d'éradication du terrorisme »⁶.

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, avait également renchéri au moment du lancement juillet 2014 de l'opération Barkhane, lorsqu'il affirmait que « ...le rôle (de la France)

⁶Elle visait en effet à « éradiquer le terrorisme, dans l'intérêt du Mali, dans l'intérêt de l'Afrique et dans l'intérêt également de la stabilité du

monde ». Cf. Point de presse conjoint de M. le Président de la République et de M. Ban Ki-Moon. Op. cit.

au Mali et maintenant dans la bande sahélo-saharienne demeure plus que jamais l'éradication du terrorisme djihadiste »⁷. Ce discours maximaliste de départ connaît très rapidement une mutation auprès des autorités françaises qui révisent aussitôt leurs ambitions stratégiques à la baisse. Le président François Hollande affirmait : « [n]ous n'avons jamais prétendu que notre intervention allait faire disparaître le terrorisme dans la région »⁸.

Le 14 septembre 2015, M. Le Drian déclarait que les opérations de contre-terrorisme menées depuis Serval, visaient « à neutraliser les groupes armés terroristes »⁹. Enfin, l'année suivante, le Président Hollande considérait que Barkhane continuait « de maintenir la pression sur les groupes armés terroristes »¹⁰. La nuance apportée dans le discours stratégique officiel passant de l'objectif initial de « l'éradication du terrorisme » à celui de « la pression sur les terroristes » illustre un remodelage des ambitions. Celle-ci consiste à rendre raison de la complexité de la lutte anti-terroriste et à assumer l'erreur que la lutte contre le terrorisme peut être menée comme une guerre traditionnelle d'après E. Goffi (2017, p. 39).

Dès lors, l'échec stratégique dû à la fluidité des objectifs recouvre d'un épais brouillard le mandat de Barkhane qui n'est toujours pas fixé avec précision. Le manque de clarté du discours politique semble compromettre toute victoire stratégique de la mission devenue

aujourd'hui le symbole de l'enlèvement militaire français dans la bande sahélienne. Aussi, la décadence stratégique obère-t-elle la possibilité d'envisager une réappropriation de la lutte par les armées nationales et un départ aisé des forces françaises. Si le succès tactique de Serval a pu être attesté, établir un bilan pour Barkhane demeure une gageure.

L'échec de Barkhane, c'est aussi le scénario de l'enlèvement face à l'improbable existence d'une stratégie de sortie. Comme « *il ne faut pas faire le premier pas sans envisager le dernier* » ainsi que le rappelait à propos du cas irakien le Général Vincent Desportes devant la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, l'approche du président Emmanuel Macron au Sahel s'inscrivant dans le long terme¹¹, complique la mission.

La France n'envisage pas en tout cas pour l'heure un agenda de retrait de ses troupes et semble ainsi faire le pari risqué d'une guerre de longue durée. Dans ce scénario où se profile la présence indéfinie de la France dans la bande sahélo-saharienne, la lutte contre le terrorisme est en passe de connaître une nouvelle mutation dans laquelle la force Barkhane risque d'être perçue comme une force d'occupation niant la souveraineté des Etats dans lesquels elle agit : Y. Trotignon, (2017).

– l'échec stratégique est également tributaire de la conception d'une fin du conflit prisonnière de la recherche d'une reddition des groupes terroristes. L'approche macronienne d'éradication complète de la menace

⁷Jean-Yves Le Drian. Déclaration du ministre de la Défense, en hommage au major Nikolic, un militaire de la Légion étrangère mort au combat au Mali. *Laudun-l'Ardoise*, 22 juillet 2014.

⁸François Hollande. Conférence de presse du Président de la République française, sur le système d'écoutes américain et l'Union européenne, l'économie numérique et sur l'Union bancaire. Bruxelles le 24 octobre 2013.

⁹Jean-Yves Le Drian. Déclaration du ministre de la Défense, sur la politique de défense de la France, faite à l'occasion des Universités d'été de

la Défense. Strasbourg (Bas-Rhin), 14 septembre 2015.

¹⁰François Hollande. Déclaration du Président de la République française, sur les défis et priorités de la politique de défense, faite à l'occasion de la réception en l'honneur des Armées. Paris, 13 juillet 2016.

¹¹ Il déclarait en effet « je ne fais pas partie de ceux qui considèrent qu'on peut, *ab initio*, fixer un terme. C'est impossible ». Cf. Macron. Point presse sur la base Barkhane. op. cit.

est le signe un retour à la case départ. Elle intègre la perspective militaro-centrée de la guerre où l'issue ne serait possible que par la capitulation ou la neutralisation de l'ennemi. Or, la sociologie stratégique des groupes armés terroristes présente une variabilité de cultures stratégiques s'accommodant rarement de la reddition. La culture de conflit des groupes armés terroristes varie entre l'islamisme radical pur et dur – en proie à la fragmentation – et le pragmatisme risqué.

La quête d'une reddition par la France repousse aux calendes grecques sa victoire dans la guerre du Sahel. Dans ce conflit, il est possible qu'un groupe terroriste adresse des signaux d'apaisement ou de renoncement à la violence comme en témoigne les multiples vidéos de propagande et d'appels aux combats des chefs islamistes ; mais aucun ne récuse la négociation. Dans ce contexte, l'existence d'une stratégie de sortie par des canaux informels pourrait offrir des gains à la marge selon P. Boussel (2021, p. 7). Le chef touareg Iyad Ag Ghali, leader depuis le 1^{er} mars 2017 du Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (*Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin*), GSIM/JNIM, avait en effet conditionné sa participation à d'éventuelles négociations sur le départ des forces françaises de Barkhane¹².

La France récuse le pragmatisme, certes encore instable et sans concession d'un combattant qui semble présenter le profil d'un islamiste ouvert au dialogue ; pas plus d'ailleurs celui de Mahmoud Dicko, figure de proue de l'opposition islamiste au Mali. Pour la France, un *ara pacis* (l'autel de la paix) à la mauritanienne¹³ serait une entorse à

ses valeurs et contreviendrait à ses intérêts.

2. L'inversion de la puissance militaire

Limité à un simple jeu d'armes, le contre-terrorisme mené par la puissance militaire est improductive. La France, comptant encore sur une nouvelle bataille de la Marne pour mettre fin à la « guerre du Sahel » semble être pris au piège de sa propre puissance qui se dérègle, s'épuise et s'use contre une nuisance pernicieuse et butte sur de nouvelles formes de violences mal maîtrisées. Si hier la puissance de feu créait la puissance de feu par le fameux principe du dilemme de sécurité, elle en appelle aujourd'hui à la contestation. L'inversion de la puissance est tirée du constat que l'ennemi d'hier, figure du collectif, identifié et visible a cédé la place à l'ennemi individuel, figure impossible pour le stratège. Face au terrorisme transnational comme nuisance insaisissable et rentière, la guerre ne met plus en jeu la violence politico-militaire qui s'est considérablement dévaluée (2.1.) au profit la violence sociale disséminée intégrant plusieurs stratégies de négation de la puissance militaire (2.2.).

2.1. La dévaluation de la violence politico-militaire

La fin de la guerre froide et peut-être avant celle du monde westphalien ne confère plus le monopole exclusif des relations internationales au « diplomate et au soldat » mis en scène par Raymond Aron dans la droite ligne de l'orthodoxie réaliste. Car en réalité toute la théorie classique des relations internationales, malgré sa diversité et sa fragmentation, repose sur l'hypothèse de violences d'Etat qui se

¹² Communiqué authentifié le 9 mars 2020 sur la plateforme électronique al-Zallaqa.

¹³ Il existerait un pacte de non-agression que la Mauritanie aurait convenu avec AQMI, thèse maintes fois évoquée par la presse, maintes fois démentie par les autorités de Nouakchott.

Depuis le 20 décembre 2011, jour de l'enlèvement du gendarme Ely Ould Mokhtar par des combattants d'AQMI à la frontière malienne, aucune attaque terroriste n'a été déplorée en Mauritanie.

font face. La guerre n'a lieu qu'entre puissants. Pendant longtemps et même aujourd'hui encore, stratèges, politiques et militaires accordent une prime à Weber au détriment de Durkheim dès lors qu'il s'agit de saisir les conflits, les affrontements et les rapports de force à l'échelle planétaire.

Cette lecture de la violence physique légitime ou violence d'Etat alimente et structure la guerre contre le terrorisme transnational menée par la France au Sahel. Or, les nouvelles relations internationales ne se limitent plus à des manettes gouvernementales rodées à la force et à la ruse : B. Badie (2020) qui auraient tendance à produire ou à susciter des guerres interétatiques engageant l'armée d'un Etat contre celle d'un autre. Il en résulte que, sorti de cette matrice, la violence politique, telle qu'elle était produite dans le cadre d'une guerre, s'en trouve sérieusement dévaluée.

Dans le contexte international d'aujourd'hui, la violence politico-militaire dans le sens où elle mettrait en confrontation des Etats entre eux sur une base clairement territoriale n'est plus tenue pour le péril international majeur. Non pas que la violence interétatique a complètement disparu et que la puissance de l'acteur étatique n'existe plus. Certes la puissance reste et demeure une part vivace du jeu international dont la fonction dissuasive et le caractère symboliquement intimidant sont imparables. On peut observer les escalades entre Pyongyang et Washington, entre l'Inde et le Pakistan qui peuvent être parfois des plus spectaculaires. Mais pour l'essentiel, les guerres et compétitions militaires entre puissances militaires se sont majoritairement fondues dans la dissuasion réciproque et peuvent, si elles se déclenchent, être rapidement soldées par les codes du jeu diplomatique.

Il en est ainsi par exemple des épisodes guerriers du conflit entre Israël et les Etats arabes voisins, entre l'Equateur et la Colombie, entre l'Algérie et le Maroc, le Sénégal et la Mauritanie, etc.

Les guerres actuelles ont cessé d'être des compétitions militaires entre puissances et les enjeux sociaux, économiques et culturels l'emportent sur les enjeux « géopolitiques ». La guerre de la France contre le terrorisme au Sahel illustre cette tendance dépassée où la violence politique de combat, produite par une armée conventionnelle, fait face à la résistance d'entités diffuses. Le conflit sahélien met en relief le cadre d'analyse de l'amiral Dufourcq qui pense les guerres post-bipolaires comme des guerres civiles périphériques. Les nouvelles formes de conflictualité ont en effet quitté le champ de la guerre et de la défense pour aller vers le champ plus complexe et flou de la maîtrise de la sécurité (Ramel et Holeindre, 2010, p. 61). Ce faisant, la violence politico-militaire est une violence de « combats sans guerre » (Deschaux-Dutard, 2018, p. 177).

Ainsi, la violence politico-militaire a perdu de sa pertinence puisque le risque d'invasion par le voisin n'est plus une menace de mise qui tiendrait justifiée et judicieuse la riposte d'un Etat. Le virus est devenu plus dangereux que les chars russes. Cette perspective a un effet majeur sur la signification même du soldat ou de l'officier et davantage sur les transformations subies par la stratégie militaire dans la gestion des conflits armés contemporains. La lutte contre le terrorisme transnational met à l'épreuve la profession de militaire comme préparation et planification de combats mécanisés en vue l'affrontement et de l'anéantissement d'un ennemi clairement identifié et doté des capacités martiales équivalentes.

A la faveur de l'affaiblissement de la menace directe d'invasion et de guerre conventionnelle depuis la chute du mur de Berlin et de l'avènement des menaces dénationalisées et transnationalisées, la violence politico-militaire des grandes puissances fait l'objet d'une dépréciation sur le théâtre des conflits. L'éthos militaire producteur autrefois de la violence armée et rationnelle s'estompe face à une menace inégale.

La pensée stratégique occidentale est comme définitivement installée dans l'idée que toute violence internationale ne peut être réduite que par le recours à l'instrument militaire. Elle s'agrémente en cela d'un retour puissant de la thématique de la « guerre juste » qui conduit en même temps à légitimer, à sa manière, l'intervention et à « criminaliser » la cible, ce qui ouvre d'autant plus facilement la voie à un élargissement des compétences de l'intervenant, voire à son droit de décider du devenir des titulaires de l'autorité (Walzer, 1999). On comprend alors la nature intime du lien qui unit l'interventionnisme à la doctrine néoconservatrice. On perçoit aussi toute l'importance des politiques de « sanction », voire de « punition », qui accompagnent tout ou partie de l'intervention.

En revanche, la violence sociale a envahi la scène internationale et s'est substituée à la violence politico-militaire. Elle est multiple, variée, désorganisée, fragmentée et déjoue les mécanismes de riposte, de contrôle et de régulation mis au point par les Etats et les institutions internationales. La violence sociale a une capacité de perversion et d'infléchissement des guerres conduites selon les grilles de lecture et les modalités stratégiques classiques. De ce point de vue, elle met en relief la caducité de la force française dans le Sahel. Elle produit un peu partout des foyers de violence, des émeutes, des attaques ponctuelles, des attentats et des forces de criminalisation variées.

La dépréciation de la violence politico-militaire ou violence d'Etat est le fruit de la violence terroriste en tant que manifestation de la violence sociale, type de violence qui n'est nullement et institutionnellement ordonnée. Cette dernière ne mobilise pas d'allégeance citoyenne sauf celle de quelques entrepreneurs de la violence qui en font une rente de situation. L'émergence de la violence terroriste substitutive comme violence sociale traduit le manque d'intégration des individus (Durkheim, ...). Le terrorisme sahélien se nourrit de l'imbrication de facteurs écologiques, sociaux, culturels et économiques qui sont terriblement défavorables à la population comme la désertification, le manque de terres pour les cultivateurs et de fourrages pour les troupeaux. Tout ceci se mêle ou s'exprime à travers des conflits intercommunautaires.

2.2. Entre autonomie, contestation et nuisance : les stratégies de négation de la violence politico-militaire

L'autre élément d'appréciation de l'inversion de la puissance peut se résumer au triptyque « autonomie, contestation et nuisance » caractérisant la démarche des entités revendiquant une certaine faiblesse en contexte international. Cette triade de répertoires d'action, lorsqu'elle est usitée par les groupes armés terroristes, marque une dynamique indéniable de changement de statut de la puissance militaire. A la dissymétrie de la force, elles opposent l'asymétrie de la faiblesse à trois niveaux qui, au demeurant, les amène à triompher de la puissance militaire et de diverses manières dans la compétition guerrière. Les entités intratâtiques évitent désormais d'affronter ouvertement la puissance en utilisant la puissance. Dans la perspective de Bertrand Badie, « la contestation se substitue à la compétition, la résistance à la domination remplace la course à la puissance ; les politiques de

mobilisation l'emportent sur la recherche de l'équilibre (Badie, 2004, p. 41).

La recherche d'autonomie est la première modalité d'action des entités non étatiques. Elle consiste à contester une puissance plutôt que de la concurrencer. La marque du jeu transnational mené par les entités faibles selon James Rosenau est davantage portée par le fait d'échapper au contrôle des Etats que de les concurrencer. La performance de ces acteurs est liée à leurs capacités de conduites autonomes, libres de toute contingence diplomatique. Les rapports d'information et les ressources dont elles disposent sont d'autant plus efficaces qu'elles sont écoutées et craintes. Le rapport de la coalition citoyenne pour le Sahel publié en avril 2021 illustre cette quête d'autonomie lorsqu'elle parvient à mettre sur la place publique les méfaits et les inconduites de l'opération Barkhane.

Cette dernière s'est en effet compromise, en vertu de son mandat, en laissant libre cours aux violences intercommunautaires comme celles entre Dogon et peuhls et aussi son incapacité à empêcher des attaques de groupes armés terroristes contre les civils à proximité ; International Crisis Group, 2020, p. 6). La stratégie d'autonomie dans le contre-terrorisme est portée par des acteurs non étatiques et permet une inflexion de la puissance militaire dans la mesure où elle contribue à imposer un ordre de transparence et de publication des informations liées aux opérations ayant produit des dégâts collatéraux sur les civils.

La communication officielle faite par l'Etat-major des armées et le porte-parole de Barkhane le 26 janvier 2021 faisait justement suite à la controverse entretenue autour des frappes aériennes, le 3 janvier 2021, sur le village de Bounti au Mali¹⁴. La reconnaissance de crédibilité pour les rapports de l'*International Crisis Group* a permis à l'armée française, qui communiquait déjà très peu sur ses opérations militaires, de réaffirmer publiquement son attachement au droit des conflits armés en prônant l'impunité et la tolérance zéro¹⁵.

La puissance militaire est particulièrement vulnérable à l'autonomie des acteurs non étatiques, ne disposant pas de véritables moyens susceptibles de réduire en silence les ONG, les médias, les religieux et l'opinion publique. Cette dernière demeure aujourd'hui d'ailleurs l'illustration la plus aboutie de l'affranchissement des pressions politiques et de l'inaction du gouvernement. Le sentiment anti-français grandissant au Sahel s'explique moins par les raids aériens menés par l'armée française contre les groupes jihadistes que par l'effet corrosif et conflictuel d'une présence longue et ostensible décriée par une opinion publique alerte et autonome.

Le convoi de l'armée française bloqué par à Kaya, au centre-nord du Burkina-Faso, par les jeunes de la Coalition des patriotes du Burkina-Faso (COPA-BF) qui scandaient des slogans hostiles à la France, est illustratif des enjeux de l'autonomie¹⁶. Ensuite, la contestation est un deuxième critère d'appréciation de la négation de la violence politico-militaire. A mesure qu'elle s'affirme

¹⁴ Une enquête de l'ONU a pourtant conclu, en mars 2021, que les frappes avaient causé la mort de 19 civils lors d'un mariage. Cf. MINUSMA, « Rapport sur l'incident de Bounti du 3 janvier 2021 », mars 2021. https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_final_bounty_bounty9.pdf.

¹⁵ Le Point (Olivier Dubois), « Barkhane : « Il y a une tolérance zéro à toute déviance », Entretien

avec le Colonel Frédéric Barbry, porte-parole de l'état-major des armées, 26 janvier 2021. https://www.lepoint.fr/afrique/barkhane-il-y-a-une-tolerance-zero-a-toute-deviance-26-01-2021-2411171_3826.php.

¹⁶ Cf. Nadia Chahed, « Burkina Faso : un convoi de l'armée française bloqué par des manifestants (aa.com.tr).

dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, la puissance française suscite impopularité, crainte et contestation. La force et la méthode utilisées semblent plus décriées que la cible terroriste visée. La démonstration de puissance par le dispositif de guerre français (aéronefs, mirages 2000D) semble plus susciter la critique et les polémiques auprès des populations.

L'exemple français au Sahel n'est d'ailleurs pas unique de la contestation de la puissance militaire. L'intervention américaine en Irak contre Saddam Hussein a suscité condamnations et manifestations en 2003 à travers le monde de même que sa politique anti-terroriste consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 qui avait reçu une forte opposition en Jordanie, en Egypte, en Indonésie, en Corée du Sud et en Turquie¹⁷, etc. Enfin, la stratégie de la nuisance contribue à l'affaiblissement de la puissance et des constructions politiques qui l'accompagnent. Etrangère au répertoire du gladiateur, elle consiste à lui porter des coups sans chercher à le contourner, ni même à le dénoncer.

Loin de poursuivre une victoire, elle vise à faire perdre la puissance militaire en créant du désordre, des pertes marginales, la crainte, le doute et l'imprévisibilité. Les attaques meurtrières quotidiennes menées par les groupes armés terroristes contre les forces armées des Etats sahéliens et l'armée française illustrent la capacité de production de la nuisance à haute échelle et dans des conditions d'impunité plus marquées. La nuisance aveugle détériore la prise que la puissance militaire ripostant peut avoir sur le jeu terroriste. L'activisme meurtrier des groupes jihadistes d'Ansar Dine, du MUJAO et de la Katiba el Macina assorti des décomptes macabres dans les rangs des armées sahéliennes est l'expression du

décalage qu'on peut observer désormais entre l'intervention armée de la puissance française et la réaction terroriste, entre la capacité de nuire et la capacité de riposter, entre l'aptitude à combattre la menace et l'aptitude à produire la menace.

Conclusion

La lutte contre le terrorisme transnational par la riposte militaire met en lumière la mise en échec constante de la puissance militaire aujourd'hui. Une analyse de l'intervention militaire de la France au Sahel montre comment cette dernière est en proie à des mutations fragiles du point de vue stratégique parce que prisonnière d'une approche guerrière classique valorisant l'usage de la violence politico-militaire. Avec ses opérations militaires successives notamment Serval – créditées d'un relatif succès tactique – et Barkhane – symbole d'un embourbement et d'un enlisement – la puissance est relativisée. La lutte contre le terrorisme transnational illustre une transformation profonde de la puissance non pas dans sa capacité à faire, à détruire mais dans sa capacité ne pas faire.

La réflexion sur les mutations fragiles de la puissance française amène à se poser la question de savoir ce que pour l'essentiel la puissance militaire qui se déploie sur un théâtre d'opération peut espérer gagner ou ce qu'elle peut redouter perdre lorsqu'elle s'engage dans le contre-terrorisme. Les offensives lancées contre le terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001 illustrent la contre-productivité des opérations militaires. Les Etats-Unis ont perdu la guerre en Afghanistan et se sont retiré après vingt ans de présence militaire ainsi que l'admettait devant le Congrès, le

¹⁷D'après une enquête menée au cours de l'année 2002 par le Pew Center avait évalué l'image des Etats-Unis dans le monde.

Chef d'Etat-major Mark Milley après un accord passé avec les Talibans.

Le danger pour la puissance aujourd'hui est que la violence sociale produite par une diversité d'acteurs non-étatiques atteint des formes moins frontales de confrontation. Plus encore lorsqu'elle émane des groupes armés terroristes dont la stratégie et la capacité de nuisance rendent assez compte de l'inadaptation des recettes de la puissance.

L'étude de l'intervention militaire française au Sahel a montré qu'au lieu d'être contenue par la puissance des moyens mobilisés, la violence conduit encore plus à la violence, engageant la puissance armée dans sa propre dynamique et repoussant sans cesse les horizons de succès de cette dernière. La contre-productivité de l'expérience française au Sahel de même que celle américaine en Afghanistan n'ouvrent-elles pas ainsi les voies d'une réévaluation des approches classiques de la sécurité internationale que viennent déjà bousculer de plus en plus les *outsiders*, les citoyens et autres acteurs intraétatiques mus par le sursaut sécuritaire civique et des stratégies alternatives de production de l'offre sécuritaire contre terroriste ?

Bibliographie

BADIE Bertrand, 2004, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard.

BARTHE Sébastien, 2017, *Politique de défense des grandes puissances*, Université du Québec à Montréal, Département de science politique.

BECKER Howard, 1985, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, trad. française, Paris, A.M. Métailié.

BLANKEN Leo J., ROTHSTEIN Hy S. et LEPORE Jason J., 2015, *Assessing War: The Challenges of Measuring Success and Failure*, Washington, Georgetown University Press.

BOUSSEL Pierre, 2021, « Faut-il négocier avec les groupes armés terroristes ? », *Note de recherche n°07/21*, Fondation pour la Recherche Stratégique.

CHALIAND Gérard, HENROTIN Joseph et al., 2016, « Les mutations de la guerre irrégulière », *Stratégique*, 2016/1(n°111), p. 141-147.

CHALMIN Stéphane (dir.), 2013, *Gagner une guerre aujourd'hui? : de la Nation, de l'État et de ses armées*, Paris, Economica, coll. « Stratégies & doctrines », 187 p. (ISBN 978-2-717-86543-1).

CLAUSEWITZ Carl von (trad. de l'allemand par WAQUET Nicolas), 2006, *De la guerre*, Paris, Rivages, coll. « Rivages poche / Petite bibliothèque », 364 p. (ISBN 978-2-743-61516-1).

CLAUSEWITZ Carl von (trad. de l'allemand par LINDEMANN Thomas, préf. COUTAU-BEGARIE Hervé), 1998, *Théorie du combat*, Paris, Economica, coll. « Bibliothèque stratégique », 106 p. (ISBN 978-2-717-83736-0).

DAVID Charles-Philippe, 2013, *La guerre et la paix : approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3 e éd., Paris, Presses de Science Po.

DURKHEIM Emile, 1991, *De la division du travail social*, Paris, P.U.F (1^{ère} éd. 1893)

DURKHEIM Emile, 1960, *Le suicide*, Paris, P.U.F (1^{ère} éd. 1897)

GALY Michel, 2013, *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La Découverte (« Cahiers libres »), 144 p.

GOFFI Emmanuel, 2017, *Opération Barkhane : entre victoire tactique et échec. Eléments de réflexion sur l'intervention militaire française dans la bande sahélo-saharienne*, Rapport de recherche n°3, UQAM, Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, Centre FrancoPaix.

GUILLOTEAU Christophe et NAUCHE Philippe, 2013, *Rapport d'information sur l'opération Serval au Mali*, Assemblée Nationale, Archives.

HENROTIN Joseph, 2014, *Techno-guérilla et guerre hybride : le pire des deux mondes*, Paris, Ed. Nuvis.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Burkina Faso : sortir de la spirale des violences », 24 février 2020. <https://crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-sortir-de-la-spirale-des-violences>.

LEHOËRFF Anne, 2018, *Par les armes. Le jour où l'homme inventa la guerre*, Paris, Belin, 360 p. (lire en ligne [archive])

LOO Bernard Fook Weng, 2009, « Decisive Battle, Victory and the Revolution in Military Affairs », in *Journal of Strategic Studies*, p. 195, vol. 32, no 2, pp. 189-211.

MACE Célian, 2017, « Attaques jihadistes: le Niger sous le feu » [archive], in *Libération*, 23 octobre 2017.

NAVEH Shimon, 1997, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, London, Frank Cass Publishers.

PERGAUD Louis, 1977, *La Guerre des boutons*, Paris, Gallimard.

TROTIGNON Yves, 2017, « Le Sahel : laboratoire d'un échec contre le djihadisme », in *Le Monde*, 22 avril 2017.

WEBER Max, 1963, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Édition, 186 p.



Kant, l'organisation des Nations Unies et les avatars du cosmopolitisme

Amidou KONÉ

Université Alassane Ouattara. koneyhamid@yahoo.fr

Résumé

Jürgen Habermas dans son ouvrage intitulé : *La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne* paru en 1995, aboutit entre autres, au bilan selon lequel ledit projet était dépassé et à la nécessité de son actualisation. Si cette position n'est pas à rejeter du revers de la main, elle ne nous paraît pas non plus défendable sur toute la ligne, Habermas n'ayant pas pris ou suffisamment pris en compte la dimension progressive de la philosophie kantienne qui tient compte des circonstances. Notre propos vise à montrer que la pensée kantienne de la paix perpétuelle est non seulement actuelle, mais en outre, elle peut relever le défi de l'institution d'un ordre cosmopolitique. Celui-ci en tant que principe régulateur de la raison pratique que nous confrontons à l'exemple de l'Organisation des Nations Unies, ne sera rien d'autre que le reflet des nouvelles exigences d'un monde de plus en plus globalisé.

Mots clés: cosmopolitisme, État mondial, État-nation, gouvernance globale, principe régulateur, ONU, souveraineté

Abstract

Jürgen Habermas in his book *Perpetual Peace. The bicentenary of a Kantian idea* which appeared in 1995, led among other things to the conclusion that the said project was outdated and to the necessity of its actualization. If this position is not to be rejected out of hand, it does not seem to us to be defensible on the whole line either, Habermas having not taken or sufficiently taken into account the progressive dimension of the Kantian philosophy which takes account of the circumstances. Our aim is to show that the Kantian thought of perpetual peace is not only current, but can also take up the challenge of the institution of a cosmopolitical order. This, as the guiding principle of practical reason which we confront with the example of the United Nations Organization, will be nothing other than the reflection of the new demands of an increasingly globalized world.

Keywords: cosmopolitanism, world state, nation state, global governance, regulative principle, sovereignty, United Nations

Introduction

S'intéressant à la question de la paix perpétuelle en raison de la logique guerrière qui prévalait entre les nations, Emmanuel Kant envisage une nouvelle conception des relations internationales allant dans le sens de l'abandon de l'état de nature au profit d'une juridicisation progressive. Ainsi, les relations internationales classiquement identifiées à la guerre, devraient pouvoir la dépasser pour en arriver à l'interdiction du recours à la force. À l'évidence, la paix envisagée par Kant ne peut être que mondiale. Mais comment y parvenir ? Pour ce faire, le philosophe de Königsberg croit devoir s'appuyer sur les ressources du droit qui fondent justement son pacifisme juridique.

Ce faisant, il réserve une place de choix au droit cosmopolitique laconiquement entendu comme celui des citoyens du monde. En 1995, le penseur franckfortien, J. Habermas dans un ouvrage au titre évocateur : *La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne* aboutit entre autres observations, à la conclusion selon laquelle ledit projet était dépassé et à la nécessité de son actualisation.

En estimant que l'Organisation des Nations Unies (ONU) est l'institution qui, à ce jour, incarne au mieux les aspirations pacifistes kantienne, Habermas propose dans sa lancée réformiste, un cosmopolitisme fort avec une organisation mondiale dotée d'un pouvoir exécutif conséquent. Au même moment, le système onusien dont l'ambition consiste dans l'abandon par les États du droit de faire la guerre, « rappelle qu'à terme il doit acquérir le "monopole de la force légitime" ». (P. Moreau Defarges, 2017, p. 246).

Si cette pensée de Moreau Defarges semble conforter Habermas en anticipant un dessaisissement des États là où Kant continuait de

reconnaître une place prépondérante à la souveraineté nationale, elle est tout aussi loin de sonner le glas du projet cosmopolitique kantien en stipulant qu'un tel résultat doit advenir « à terme ». Ce faisant Moreau Defarges fait entrer en ligne de compte une dimension qu'Habermas, pour notre part, ne semble pas avoir suffisamment pris en compte à savoir la démarche progressive ou évolutive qui doit animer un projet cosmopolitique d'une telle envergure. En effet, toute analyse qui occulterait cette conscience aigüe du temps si chère à Kant coure le risque d'aboutir à des conclusions hâtives.

Dès lors, on peut se poser la question de savoir si Habermas à raison de conclure au dépassement du projet de paix kantien et de proposer subséquemment son actualisation. Autrement dit, comment peut-on actualiser ce qui n'a jamais été dépassé ? Tel est le problème central de la présente contribution. L'intention fondatrice est de montrer que le projet cosmopolitique kantien que nous confronterons à l'expérience de l'ONU, en tenant compte de la dimension progressive et en se tenant au plus près des faits, n'a jamais été dépassé et peut même relever le défi de l'institution d'une démocratie cosmopolitique.

Le sujet ne manque pas d'intérêt au vu du récent essor, sous l'administration Bush père, de l'interventionnisme américain en général, associé à ce que D. Archibugi et D. Held (2012, pp. 9-29) qualifient d'« "impérialiste militariste brut" des néo-conservateurs étatsuniens », laissant entrevoir de leur part, la volonté de faire régner une sorte d'État mondial immédiat. Cela dit, quel est la teneur du pacifisme juridique kantien ? Comment celui-ci, au grand dam d'Habermas, demeure encore actuel et pertinent ? Pour y répondre, nous ferons appel à la fois à la démarche explicative et à l'analyse critique. Ceci étant, dans une première

partie, nous exposerons la teneur du pacifisme juridique kantien. Dans une seconde partie, nous envisagerons le défi de l'institution d'une démocratie cosmopolitique.

1. Exposé du pacifisme juridique kantien

Le pacifisme juridique kantien se trouve essentiellement exposé dans le *Projet de paix perpétuelle*. Dans cet opuscule, Kant élabore la paix perpétuelle autour d'un certain nombre d'articles dont la quintessence réside dans le droit cosmopolitique

1.1. Aperçu du *Projet de paix perpétuelle*

Le *Projet de paix perpétuelle* est un opuscule que Kant publie en 1795. Schématiquement, l'ouvrage est composé de deux sections dont la première est consacrée aux "Articles préliminaires" et la seconde aux "Articles définitifs" de la paix perpétuelle. La deuxième section quant à elle, est subdivisée en deux suppléments : le premier consacré à la "Garantie de la paix perpétuelle" et le second à un "Article secret".

Enfin, deux appendices traitent successivement pour le premier "Du désaccord entre la morale et la politique" et pour le second "De l'accord entre la politique et la morale". Ce projet constitue un véritable échafaudage juridique dont le but ultime est d'abolir l'état de nature. En effet, pour Kant, l'état de nature et l'état civil qui trouve sa traduction dans l'institution du droit sont aussi incompatibles que l'ordre et le chaos. On pourrait pasticher Épicure pour dire avec Kant que tant que l'ordre et l'état civil règnent, l'état de nature et le chaos ne peuvent aucunement avoir droit de cité et vis-versa.

À partir de là, l'effort de paix bien conçu et bien ordonné est celui qui va dans le sens d'une juridicisation continue des rapports entre les

protagonistes assortie d'une néantisation non moins continue des rapports de force. « Conçu comme une sorte d'antidote à la guerre, le pacifisme juridique [que Kant] inaugure est celui par lequel le droit doit à la fois pouvoir s'implanter et supplanter la politique guerrière ambiante ». (A. Koné, 2017, pp. 127-143). On peut dès lors comprendre cette formule ramassée de J.-M. Muglioni (1997, pp. 47-61) qui relayait Kant comme suit : « La paix c'est le droit », lequel, aux dires de (M. Castillo, 1998, pp. 83-119) irrigue l'ensemble du « texte [qui] se donne sous la forme d'un traité de paix ». C'est ainsi que Kant organise la paix à un premier niveau autour des articles préliminaires qui en définissent les conditions négatives.

Autrement dit, il s'agit des pratiques auxquelles les États doivent mettre fin dans leurs rapports soit de façon immédiate soit de façon échelonnée. Ces articles préliminaires ou provisoires qui justifient bien leur appellation, à un second niveau beaucoup plus décisif, ne font que préparer le terrain aux articles définitifs de la paix perpétuelle.

Avec cette seconde catégorie d'articles, il n'est plus question de disposer en termes d'interdiction mais plutôt de vives recommandations adressées aux États de la part desquels on s'attend à la mise en œuvre de politiques bien définies. D'où il suit que la paix chez Kant, n'est que de manière incidente la cessation des conflits armés. Elle est d'abord et avant tout un programme de réformes politiques et juridiques tant dans la sphère interne des États qu'en ce qui concerne leurs relations extérieures. Pour Kant en effet,

Tous les hommes qui peuvent agir réciproquement les uns sur les autres doivent (...) relever d'une constitution civile quelconque. Or, toute constitution juridique, relativement aux personnes qui en relèvent, est établie : 1° D'après le droit civique (...)

des hommes dans un peuple (...). 2° D'après le droit international (...), des États, les uns par rapport aux autres (...). 3° D'après le droit cosmopolite en tant que des hommes et des États, dans des conditions d'influence extérieures réciproques, doivent être considérés comme des citoyens d'une cité humaine universelle (...). – Cette division n'est point arbitraire, mais nécessaire relativement à l'idée de la paix perpétuelle. (...). (E. Kant, 1948, p. 14).

À travers cette énumération ternaire, Kant donne des indications sur les domaines de définitions respectifs des articles définitifs qui sont a priori et donc d'un point de vue conceptuel, indépendants des avatars du temps et de l'espace. S. Bloetzer (2004, p. 50) qui décèle une sorte d'appareillage entre les deux premières étapes tout en discriminant la troisième consacrée au droit cosmopolitique, nous présente le dispositif pacifiste de Kant comme suit :

Dans les deux premiers articles définitifs du Projet de paix perpétuelle Kant expose qu'autant les individus, avec l'établissement d'une société civile et d'une constitution républicaine, que les États, avec la fédération, peuvent organiser leur coexistence pacifique grâce à la régulation juridique. Selon le troisième article définitif du Projet le droit cosmopolitique attribue en plus à l'individu des droits au-delà et indépendamment de son État et d'éventuels accords internationaux conclus entre les États. En plus du *ius civitatis* ou *Staatsrecht* qui institue et gère l'État ainsi que ses relations avec les citoyens et du *ius gentium* ou *Völkerrecht* qui organise les relations entre les États le grand philosophe prévoit avec le *ius cosmopolitanus* ou *Weltbürgerrecht* encore un troisième type de normes juridiques ».

Que postule alors le droit cosmopolitique kantien ?

1.2. Teneur du droit cosmopolitique kantien

Le droit cosmopolitique fait l'objet du troisième article définitif consacré à la paix perpétuelle. Selon Kant (1948, p. 29), ce droit « doit se restreindre aux conditions de l'hospitalité universelle ». C'est la dernière étape du dispositif pacifiste kantien qui vient corroborer le droit politique interne consacré à la mise en œuvre de la constitution républicaine et le droit international consacré à la mise en place d'une fédération d'États libres. Les commentateurs de Kant ne manquent pas de relever le contraste qu'il y a entre le laconisme de l'énoncé du troisième article définitif et son envergure planétaire de même que sa place stratégique finale clôturant les deux premiers articles définitifs. Pour Kant (1948, p. 14) justement,

Cette division n'est point arbitraire, mais nécessaire relativement à l'idée de la paix perpétuelle. En effet, si un seul de ceux qui sont avec d'autres dans le rapport d'influence physique, se trouve dans l'état de nature, l'état de guerre résulterait de cette condition même, état dont notre intention est principalement de nous délivrer.

Aussi, est-il tout à fait légitime que cet énoncé, comme pour combler la concision de Kant, ait occasionné les commentaires les plus prolixes sur l'hospitalité définie par Kant (1948, p. 29) comme « le droit qu'a l'étranger, à son arrivée dans le territoire d'autrui, de ne pas y être traité en ennemi (...) aussi longtemps qu'il se tient paisiblement à sa place ». Ainsi qu'on peut le constater, le droit cosmopolitique met l'accent sur la bienveillance et les dispositions favorables et amicales des individus à travers le monde tout en expurgeant la notion d'ennemi. Partant de là, l'hospitalité que Kant qualifie d'universelle n'apparaît plus que comme un prodrome à la citoyenneté mondiale qui demeure un thème remarquablement actuel.

En véritable visionnaire pressentant le mouvement de la "mondialisation" eu égard aux « relations (plus ou moins étroites ou larges), prévalant désormais communément entre les peuples de la terre » (Kant, 1948, p. 33), et à l'émergence de ce que (P. Hassner, 2003, p. 359) qualifie d'« esprit cosmopolitique » qui veut par exemple que « le mal et la violence, qui se font sentir en un point de notre globe, soient sentis dans tous les autres » (Kant, 1993, p. 236), le philosophe de Königsberg espère voir « le genre humain se rapprocher d'une constitution cosmopolite ». (Kant, 1948, p. 30). Cette dernière est celle qui vient couronner la constitution républicaine et la fédération d'États libres qui se caractérisent toutes par leurs dimensions rationnelles dégagées a priori.

Mais au même moment, cette dimension transcendantale ne fait pas obstacle à la prise en compte de l'évolution historique. D'ailleurs, pour échapper à l'accusation d'utopiste, Kant fait savoir que ces trois instances bénéficient de la garantie de la nature comme on peut s'en rendre compte avec l'essor de « l'esprit commercial » (Kant, 1948, p. 48) en ce qui concerne notamment le droit cosmopolitique. Ceci étant, fidèle à sa tradition libérale, Kant après avoir opté pour un cosmopolitisme fort incarné par un « État cosmopolitique universel » (1947, p. 42) qu'il qualifie de « monarchie universelle » (1948, p. 46) renvoyant en définitive à l'État mondial, se tourne vers une option moins exigeante incarnée par une fédération d'États libres. Cette dernière, contrairement à l'État mondial dont il craint qu'il n'aboutisse à « un despotisme sans âme » (Kant, 1948, p. 46), a le mérite d'être plus soucieuse des libertés individuelles, de la diversité culturelle et en fin de compte, de la paix perpétuelle.

J. Nurdin (1980, p. 23) et A. Renaut et P. Savidan (1999, p. 187) désignent différemment la même chose pour qualifier une telle paix lorsque le premier parle de « fédéralisme républicain » et le second de « pacifisme fédéraliste ». À juste titre, R. Chung (2002, pp. 330-343) estime que les constitutions républicaines « figurent (...) au premier chef des conditions *sine qua non* en vue d'établir un ordre cosmopolitique » dont l'essence ne peut que résider dans une démocratie cosmopolitique conjuratrice de l'État mondial. Pour A. Renaut et P. Savidan (1999, pp. 195-196),

Puisque Kant refuse la perspective d'un État mondial qui conduirait, selon lui, au despotisme, donc à une nouvelle négation du républicanisme et de ses valeurs, le républicanisme ne peut trouver à s'associer qu'à un seul type de relation entre les États-nations, à savoir celui où, entre des États multiples, s'instaurent des relations légalisées ou juridicisées par la reconnaissance commune du contenu du droit cosmopolitique. (...). C'est donc le républicanisme qui, ultimement, implique le pacifisme cosmopolitiste et qui fait surgir le contenu même du droit cosmopolitique tel que l'entend Kant, c'est-à-dire le droit de l'étranger à ne pas être traité en ennemi dans l'État qui n'est pas le sien.

Le libéralisme que sous-tend cette pensée ne fait que conforter l'alternative d'une démocratie cosmopolitique.

2. Le défi de l'institution d'une démocratie cosmopolitique

Cette partie consistera à critiquer la vision kantienne de la démocratie cosmopolitique en s'appuyant essentiellement sur Habermas. Puis, il s'agira de revenir sur ces critiques par une réhabilitation de la ladite démocratie telle qu'envisagée par Kant.

2.1. Habermas contre Kant : Critique habermassienne de la démocratie cosmopolitique

Pour D. Archibugi et D. Held (2012, p. 9-29) la démocratie cosmopolitique renvoie à « un projet ouvert dont le but est de rendre la gouvernance mondiale plus responsable, plus transparente et plus légitime ». Pour ces auteurs, cette pensée qui « se retrouve (...) chez une série de précurseurs, d'Emmanuel Kant à Richard Falk » vise en d'autres termes à « rendre la politique mondiale (...) plus participative et plus respectueuse de l'État de droit ». (A. Archibugi et D. Held, 2012, p. 9-29).

À juste titre, la démocratie cosmopolitique est une conséquence de l'idée du droit cosmopolitique telle qu'exposée par Kant dans le *Projet de paix perpétuelle* et élaborée à la lumière de la philosophie transcendantale. Incarnant au mieux les aspirations pacifistes kantienne à ce jour, l'ONU et sa politique des droits de l'homme n'ont pas été indifférentes à ladite idée. Selon F. Naishtat (2006, p. 5-23) qui revenait sur la substance de la paix cosmopolitique chez Kant, il faut avoir en vue les étapes suivantes :

- a) l'idée que les républiques seraient par essence pacifiques et de nature à ne pas se faire la guerre entre elles ;
- b) l'idée téléologique d'un plan secret de la nature qui, à travers le commerce international voire la guerre et l'insociable sociabilité amènerait à l'état de paix permanente et à une conscience de l'humanité comme fin en soi ;
- c) l'idée d'un espace public dans les conditions d'une raison transparente et émancipatrice.

Cependant une telle conception de la paix cosmopolitique, si elle paraît séduisante, demeure insuffisante. Tel est du moins l'avis du francfortien J. Habermas, philosophe allemand contemporain qui ne partage pas l'idéal

cosmopolitique de Kant. Avant d'y revenir, signalons cette teinte particulière du cosmopolitisme kantien qui tranche d'avec l'acceptation ordinaire de ce vocable en s'élaborant autour de l'institution maîtresse qu'est l'État-nation et en congédiant l'alternative d'une institution supra-étatique à vocation universelle. Pour M. Cantosperber (2013, p. 135-155) justement,

le cosmopolitisme kantien n'est pas à proprement parler un cosmopolitisme dans la mesure où il repose sur l'évidence que les sociétés humaines sont organisées en communautés étatiques. Il ne prône ni l'unité du genre humain ni la citoyenneté mondiale. Il correspond plutôt à ce qu'on appellerait aujourd'hui une forme de multilatéralisme, élaboré à partir des États et prônant le développement d'un ordre public de droit. Kant est donc un cosmopolite moral mais non un cosmopolite, dans le sens "internationaliste" qu'a pris aujourd'hui ce terme.

En effet, Kant assume bien ce cosmopolitisme spécifique qui s'appuie sur les États-nations en tant qu'acteurs principaux et originaires des relations internationales de son temps. Pour Habermas justement, la question de la guerre et de la paix chez Kant, marquée par la spécificité desdites relations internationales, s'inscrit au regard de l'actualité, dans une fracture sociale, politique et historique qu'il qualifie d'« univers classico-moderne ». (J. Habermas, 2005, p. 25). Plus spécifiquement,

Ce que Kant avait à l'esprit (en parlant de la guerre) c'était des conflits limités dans l'espace entre différents États et différentes alliances, mais l'idée de guerres mondiales ne l'avait nullement affleuré. Il avait en tête des guerres entre cabinets et États, pas encore des guerres civiles. Il pensait à des guerres techniquement limitées permettant de distinguer entre les troupes combattantes et la population civile, pas encore au combat de partisans ni à un terrorisme recourant aux bombes. Il y avait à l'esprit des guerres aux finalités

politiquement limitées, pas encore les guerres d'anéantissement et de déportation. (J. Habermas, 2005, p. 13).

Aussi, Habermas (2005, p. 7) se propose-t-il de prendre le contre-pied de Kant en révisant et en adaptant ses thèses à l'actualité de sorte à « rendre l'idée d'un État cosmopolitique à la fois attractive et concrète » ; ce d'autant plus que l'option kantienne « pour des versions moins exigeantes du cosmopolitisme » (A. Renaut, P. Savidan, 1999, p. 195) semble ne pas suffisamment promouvoir ce que Habermas (2005, p. 189) appelle une « politique des droits de l'homme » au cœur de son modèle cosmopolitique.

En effet, pour Habermas, les droits de l'homme devraient être au centre d'une législation cosmopolitique qui transcende les États et les frontières pour relever d'une instance mondiale supra-étatique capable d'en assurer la promotion et le respect. Par ailleurs, si Kant avait tablé sur la "présomption libérale" qui veut que les États soient tous dotés d'une constitution républicaine, force est de constater aujourd'hui que la réalité est tout autre.

L'ONU, qui s'efforce de parvenir « à une sorte de réfection de l'unité [en accomplissant des pas] dans la direction d'un *civitas maxima* » (V. Tomberg, 2015, p. 229) regroupe tous les États « indépendamment du fait de savoir s'ils sont dotés d'une Constitution républicaine et s'ils respectent les droits de l'homme ». (J. Habermas, 2005, p. 183). À la vérité, par-delà la question de l'effectivité des droits de l'homme, le véritable point d'achoppement entre Kant et Habermas a trait à la place accordée à l'État-nation dans l'ordre mondial. Si pour le premier, la société des nations doit ménager la souveraineté des États-citoyens, pour le second, les États membres au sein d'une organisation supra-étatique doivent consentir un abandon tout au moins partiel de leur

souveraineté. Aussi Habermas soutient-il, pour autant que l'ONU est visée, l'existence d'une institution supra-nationale forte dotée des pleins pouvoirs et à même de contrebalancer les penchants bellicistes de l'État-nation. Ce modèle de cosmopolitisme fort tel que défendu par Habermas sonne-t-il le glas du modèle cosmopolitique kantien plutôt qualifié de souple ?

2.2. Kant et la démocratie cosmopolitique : Principe régulateur de la raison pratique

À bien y regarder, y a-t-il au fond une différence substantielle entre la démocratie cosmopolitique telle qu'envisagée par Kant et la reformulation habermassienne de ladite démocratie ? En ce qui nous concerne, il nous semble que la différence réside moins dans le fond que dans la forme. Autrement dit, les deux philosophes ne sont pas forcément irréconciliables dès lors que l'objectif visé de part et d'autre reste la paix perpétuelle. En effet, c'est la crainte du despotisme et le souci de la liberté qui amène Kant à récuser l'État mondial au profit de l'État-nation comme seule dépositaire de la souveraineté.

Mais symétriquement à cela, c'est le souci de la paix et le respect de l'effectivité des libertés qui amènent Habermas à prôner la dilution de la souveraineté des États au profit d'une structure institutionnelle à même de garantir le respect et l'application des droits. Au demeurant, il convient de signaler que Kant n'a pas eu une attitude tranchée relativement à l'épineuse question de la souveraineté. K. Benyekhlef (2008, p. 907-976) s'en fait l'écho en ces termes :

Cette fédération aspire à faire sortir les nations de l'état de nature dans lequel elles sont plongées et qui se caractérise, comme pour les individus, par une anomie dangereuse. Nous ne sommes pas pour autant en présence d'un État mondial que Kant redoute en raison du

danger de despotisme que représente une telle configuration du pouvoir. Habermas note la contradiction chez Kant entre, d'une part, la volonté d'assurer une subordination des États membres de la fédération à un idéal de paix (sortie de l'état de nature) et, d'autre part, l'absence de toute contrainte juridique propre à permettre l'atteinte de cet idéal.

En vérité, l'attitude de Kant, plus réaliste que son idéalisme ne le laisse transparaître, semble être dictée par son souci d'être proche des faits eu égard à la configuration des relations internationales de son temps. Aussi est-ce en accord avec Kant que D. Ion (2015, p. 45) affirme : « *cosmopolitan values such as "treating subject humanely", "the right of man" and concern with the problems of humankind emerge from the practice of a live-and-let-live social formula, rather than the implementation of pre-established moral agendas* »¹. Par cette pensée, D. Ion nous confirme que le cosmopolitisme kantien n'a pas une visée purement théorique mais s'enracine également dans les faits avec un souci avéré de concrétude. D'ailleurs, au même moment, l'acuité et la clairvoyance de Kant, – témoin de l'émergence d'un « esprit cosmopolitique » (P. Hassner, 2003, p. 359) qui veut par exemple que « le mal et la violence, qui se font sentir en un point de notre globe, soient sentis dans tous les autres » (Kant, 1993, p. 236), – ne lui interdisent pas d'envisager une évolution différente allant dans le sens d'un abandon fut-ce partiel de la souveraineté.

En clair, selon V. Tomberg, (2015, p. 248), « *le moment est venu dans l'évolution historique où la souveraineté illimitée de l'État doit reculer devant une souveraineté limitée* ».

Force est cependant de reconnaître que le modèle cosmopolitique d'Habermas orienté vers un État de droit global qui s'aliénerait les États-nations en leur imposant « des obligations juridiques strictes » (K. Benyekhlef, 2008, pp. 907-976) semble soulever plus de problèmes qu'il n'en résout. En faisant fi des aspects pratiques tels que le mode de fonctionnement de cet "État de droit global", le mode de désignation de ses agents et ses rapports avec les États-nations, tout semble se résumer, encore une foi, au problème de l'existence d'une « autorité internationale capable de faire respecter le droit par la force ». (A. Tine, 2007, pp. 55-93). Or l'entité la mieux placée dans l'état actuel des choses pour incarner ce rôle reste et demeure l'État-nation dans son ordre interne. D'où ce constat de A. Tine (2007, pp. 55-93) :

Pour être effectif, il me semble que le droit cosmopolitique est impossible s'il n'est pas territorialisé, c'est-à-dire attaché à une communauté locale particulière. La citoyenneté cosmopolitique ou universelle n'a de sens qu'incarnée dans le souci particulier qu'on porte pour ceux qui partagent la même cité que nous.

N'est-ce pas là un retour à Kant et au « fédéralisme d'États libres » (1948, p. 22) qu'il prône ? Une telle formule nous laisse entrevoir la teneur du modèle cosmopolitique kantien que R. Chung (2013, p. 330-343) relève comme suit :

Le point de mire d'une perspective cosmopolitique est l'implantation d'un système international d'autorégulation, reposant sur une structure institutionnelle multilatérale de souveraineté partagée entre plusieurs instances décisionnelles (qui ne sont pas exclusivement constituées par des États). En d'autres termes, notre

émergent de la pratique d'une formule sociale de vivre et laisser-vivre, plutôt que de la mise en œuvre d'agendas moraux préétablis ».

¹ Littéralement « Des valeurs cosmopolites telles que "traiter le sujet humainement", "le droit de l'homme" et le souci des problèmes de l'humanité

interprétation de la démocratie cosmopolitique promeut l'hypothèse régulatrice d'une "gouvernance globale sans gouvernement", qui ne suppose pas la création d'un super-État à l'échelle mondiale mais s'appuie néanmoins sur des procédures démocratiques internationales, minimisant progressivement le recours à la guerre dans la résolution des conflits ».

Cette formule qui tolère plusieurs instances non exclusivement étatiques de décisions concertées et autant de contre-pouvoirs est nettement plus favorable aux droits et libertés que l'État mondial ne manquerait pas de piétiner. Autant dire qu'

Aux yeux de Kant, le "droit cosmopolitique" ne se substitue pas au droit souverain des États ; il maintient l'indépendance de chaque État, mais il a pour fonction, dans le cadre de la "fédération", de réguler leurs rapports sur la base de leur accord. (A. Tine, 2007, pp. 55-93).

Le philosophe de Königsberg insiste sur la dimension évolutive de cette fédération et nous permet du même coup de saisir le caractère harassant de l'avènement de ce qu'il qualifie de société universelle (*cosmopolitismus*) » [qu'il présente comme]

une idée irréalisable, et non un principe constitutif (...), [mais] un principe régulateur, celui de marcher sans relâche vers cet idéal, comme à la destinée du genre humain, avec l'espoir fondé que doit inspirer une tendance naturelle vers un pareil but. (Kant, 2017, p. 2573).

On peut tout simplement espérer que le modèle onusien – encore sous l'emprise de la vision classique des relations internationales bâties autour de la souveraineté des États et aspirant au même moment à un élargissement des obligations transnationales dans un environnement cosmopolitique – franchira le pas, mais seulement en son temps et lorsque les circonstances l'exigeront.

Autrement dit, l'évolution n'exclut pas de voir dans « la Société des Nations et l'Organisation des Nations Unies (...) des étapes vers un État fédéral, avec ses trois pouvoirs : le pouvoir législatif mondial, le pouvoir exécutif mondial et le pouvoir judiciaire mondial ». (V. Tomberg, 2015, p. 249).

Conclusion

L'idée kantienne de la paix perpétuelle qui pourrait se prêter à plusieurs organisations internationales, ne saurait invoquer à titre exclusif l'ONU. Cependant, l'organisation mondiale, de par son envergure planétaire – pour ne citer que celle-ci – est celle à même d'incarner au mieux cette idée. Dans ces conditions, dire que Kant a inspiré l'ONU, successeure de la SDN est un secret de polichinelle. Mieux, au-delà d'une simple inspiration, force est de reconnaître une sorte d'assortiment entre l'idéalisme kantien et l'ONU en raison de l'existence de nombreuses zones de convergences.

Celles-ci sont perceptibles au niveau des principes fondateurs de l'ONU et dans les faits, au niveau du rejet de l'État mondial. Il en résulte alors une sorte de fidélité de l'institution mondiale à l'idéalisme kantien. Si cela peut faire croire que nous évoluons dans un "espace lice", il cache mal le défi de l'institution d'une démocratie cosmopolitique que les critiques de Habermas font poser avec acuité.

Ainsi, pour le penseur de Franckfort, le modèle cosmopolitique kantien est purement et simplement dépassé, d'où la nécessité de le réviser afin de l'adapter à l'actualité. Aussi, dans une préconisation audacieuse, souhaite-il voir l'organisation mondiale franchir le rubicond pour devenir ce qu'il qualifie d'"État de droit global" doté d'un pouvoir exécutif subséquent. Habermas en appelle donc à un cosmopolitisme fort là où Kant, plus

modeste et plus pragmatique, recommandait "un fédéralisme d'États libres". Ce, d'autant plus que pour A. Tine (2007, pp. 55-93),

Le cosmopolitisme peut s'incarner à l'échelle du monde dans des formes politiques différentes. Il peut inspirer le projet d'un gouvernement mondial, d'une fédération d'États, d'une démocratie internationale ou de formes plus ou moins radicales de gouvernance internationale. En ce sens, l'option cosmopolite est un défi par rapport à l'état du monde aujourd'hui, fondé sur le principe de souveraineté.

Dans l'état actuel des choses, alors qu'on ne voit pas comment la préconisation habermassienne pourrait être entendue, la souplesse kantienne qui ménage la souveraineté des États semble avoir de la clairvoyance pour elle. Pour D. Ion justement (2015, p. 59) « *Along with Kant's own progressive politics principle, the republican tradition indicates that kant's statism is perfectly compatible with his cosmopolitanism, within a cosmopolitan community-building formula* »². On sait que Kant, aussi bien dans l'ordre interne des États que dans l'ordre international, a manifesté son opposition vis-à-vis des changements violents de régime pour privilégier la voie de la réforme dont l'application s'échelonne dans le temps.

Dans ces conditions, sans remettre en cause sa dimension rationnelle, le cosmopolitisme kantien qui suit étroitement et prudemment les faits en se régénérant au fil du temps, ne saurait à véritablement parler, être dépassé. À juste titre, P.-M. Dupuy (2015, pp. 313-329) pouvait conseiller ceci : « L'affirmation des droits cosmopolitiques de l'homme n'est pas une révolte. C'est une révolution. Et, comme chacun ne devrait jamais

l'oublier, la révolution est une longue patience (...) ». En tout état de cause, la démocratie cosmopolitique que Kant promeut est une idée régulatrice de la raison pratique, c'est-à-dire une fin qu'il est raisonnable de viser et vers quoi l'humanité doit tendre. Pour tout dire,

Le legs kantien demeure (...) important puisqu'il porte en germe l'idée d'un affranchissement des individus et d'une reconnaissance de leur rôle comme seuls auteurs et destinataires d'un droit cosmopolitique. Il s'agit sans doute de le reformuler afin de tenir compte des évolutions naturelles qui, bien souvent, le bonifient. (K. Benyekhlef, 2008, pp 907-976).

Bibliographie

ARCHIBUGI Daniele et HELD David, 2012/1 n° 128, « La démocratie cosmopolitique. Acteurs et méthodes », *Cahiers philosophiques*, trad. É. L'Hôte, pp. 9-29.

BENYEKHFLEF Karim, 2008, « Vers un droit postnational ? Un court essai sur le droit cosmopolitique comme modèle de gouvernance globale », Louise Rolland et Pierre Noreau, *dir.*, *Mélanges Andrée Lajoie*, Montréal, Thémis, pp. 907-976.

BLOETZER Stéphane, 2004, *L'Union européenne – un ordre cosmopolitique en émergence? Le "projet de paix perpétuelle" de I. Kant – Un cadre théorique pour étudier les Institutions européenne*, Genève, euryopa, vol. 22.

CANTO-SPERBER Monique, 2013, « Cosmopolitisme et paix perpétuelle » Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Ryoa Chung *dir.*, *Éthique des relations internationales*, Paris, Puf, pp. 135-155.

²Littéralement « Avec le propre principe progressiste de Kant, la tradition républicaine indique que l'étatisme de Kant est parfaitement compatible avec

le cosmopolitisme, dans une formule de développement communautaire cosmopolite ».

- CASTILLO Monique, 1998, « À propos de l'œuvre », Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, trad. P.-F. Burger, Paris, Hachette, pp. 83-119.
- CHUNG Ryoa, 2002, « Un cadre conceptuel pour l'emploi de la force. Du paradigme cosmopolitique en éthique des relations internationales », *AFRI*, volume III, Bruxelles, Bruylant, pp. 330-343.
- CHUNG Ryoa 2013, « Théories idéales et non idéales », Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Ryoa Chung, dir., *Éthique des relations internationales*, Paris, Puf, pp. 63-91.
- DUPUY Pierre-Marie, 2015, « Actualité du cosmopolitisme juridique. Revenir à Kant pour mieux le dépasser ? », *RQDI*, Hors-série, Olivier de Frouville, dir., *Le cosmopolitisme juridique*, Paris, Pedone, pp. 313-329.
- HABERMAS Jürgen, 2005, *La Paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, Paris, Cerf.
- HASSNER Pierre, 2003, *La terreur et l'empire*, Paris, Seuil.
- ION Dora, 2015, *Kant and International Relations Theory : cosmopolitan community building*, New York, Routledge.
- KANT Emmanuel, 2017, *Œuvres complètes Lci/25*, trad. J. Tissot, lci-eBook.
- KANT Emmanuel, 1947, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique », *La philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Paris, Montaigne, pp. 26-45.
- KANT Emmanuel, 1993, *Métaphysique des mœurs – Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin.
- KANT Emmanuel, 1948, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Paris, Vrin.
- KONÉ Amidou, 2017, « Kant et le problème de l'encadrement juridique de la guerre », *Échanges*, vol 1, n° 009, p. 127-143.
- MOREAU DEFARGES Philippe, 2017, *Nouvelles relations internationales*, Paris, Seuil.
- MUGLIONI Jean-Michel, 1997, « La paix chez Kant », *Philosophie*, Bulletin de liaison, n° 13-14, *CRDP*, pp. 47-61.
- NAISHTAT Francisco, 2006, « Introduction », Moufida Goucha, dir., *Philosophie politique et horizon cosmopolitique. La mondialisation et les apories d'une cosmopolitique de la paix, de la citoyenneté et des actions*, n° 10, Paris, Unesco, p. 5-23.
- NURDIN Jean, 1980, *L'idée d'Europe dans la pensée allemande à l'époque bismarckienne*, Berne, Peter Lang.
- RENAUT Alain, SAVIDAN Patrick, « Les Lumières critiques : Rousseau, Kant et Fichte », Alain Renaut, dir., 1999, *Histoire de la philosophie politique*, tome III, *Lumières et romantisme*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 159-233.
- TINE Antoine, 2007, « "le droit des gens" face aux défis de la pluralité et de la mondialité. Éléments d'une philosophie politique des relations internationales », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 14, Numéros 1&2, pp. 55-93.
- TOMBERG Valentin, 2015, *Pour une Philosophie du droit international*, trad. F. Morvan et M. Pajevic, Édition du Cygne, Paris.



La politique de l'Algérie en Afrique Subsaharienne : Les raisons d'une présence très accrue (1963-1984)

KORÉ Franck Emerson

Doctorant en Histoire à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
franckemersonkore@gmail.com

Résumé

À l'indépendance, l'Afrique subsaharienne n'était pas la destination privilégiée des autorités algériennes en matière de politique étrangère. Cependant, elle le devient à cause d'un certain nombre de circonstances. Il s'agit donc de savoir pourquoi un tel changement de la part de l'Algérie. L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle met en exergue les relations entre d'un côté l'Algérie et l'Afrique subsaharienne et de l'autre la rivalité entre les pays maghrébins à propos de l'Afrique au Sud du Sahara, plus particulièrement entre l'Algérie et le Maroc. Le discours des dirigeants algériens tend à faire croire que la politique algérienne en Afrique subsaharienne s'inscrit dans le cadre d'une politique de solidarité d'une part et de projet de construction d'unité africaine. Notre travail consiste à démontrer que cet intérêt devenu croissant obéit avant tout à un agenda conformément aux objectifs algériens à l'extérieur. Notre objectif à travers cet article est de montrer les raisons tant politiques, économiques que diplomatiques, internes et externes qui ont poussées l'Algérie à choisir l'Afrique au sud du Sahara comme terre de prédilection de son offensive diplomatique. Pour la réalisation de cette étude, nous avons eu recours à des documents officiels de l'Algérie notamment les textes de l'État, les discours des dirigeants contenus dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord, des textes de l'OUA, les articles scientifiques ainsi que des ouvrages traitant la question. L'impossibilité de s'imposer au sein du Maghreb et dans le monde arabe en tant que leader, les intérêts économiques et commerciaux, l'avènement des crises palestinienne et sahraouie qui nécessitent la recherche d'alliés sont autant de raisons qui ont poussé les Algériens à se tourner vers l'Afrique subsaharienne.

Mots clés : Algérie-Afrique subsaharienne-Maghreb-Monde arabe-diplomatie.

Abstract

During the independence, the subsaharian's Africa was not the privileged destination of Algerian's authorities in the foreign politic. However, it is becoming because of a certain number of circumstances. It is so about to know the reason of a such change from the Algeria. The interest of this study is on the fact it focuses on relations on one hand Algeria and subsaharian Africa and another hand one the conflict between the Maghreb countries about Africa in the South of Sahara most particulary between Algeria and Morocco. The speech of Algerian's leaders manages to make believe that the algerian politic in the subsaharian's africa belongs to solidarity's politic on one hand and the project of construction of African unity. Our work consists to demonstrate that this interest becoming up obeys before all to agenda namely to the algerians goals in outside. Our goal through this article is to show the political reasons, economical as diplomatic internal and external which led Algeria to choose Africa in the South of Sahara as land of predilection of this offensive diplomatic. For the realisation of this study, we focused on some official's documents of Algeria namely the texts of state, the spechs of leaders containing in yearbook of Northen Africa, the texts of OAU, scientifics articles and some handworks talking about the the impossibility onself among the Maghreb and the Arabian world as leader. The economical, commercial interest, the accession of palestinian crisis and sahraouie which needs the recherc of partners are several reasons which led the Algerians to twin toward subsaharians Africa.

Keywords: Algeria-Subsaharian Africa-Maghreb-Arab world-diplomatic.

Introduction

« Réaliser l'unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman », tel est le vœu inscrit dans les textes officiels algériens depuis le début de la guerre de révolution¹. Pour les dirigeants algériens, « l'Afrique du nord est un tout par la Géographie, l'Histoire, la langue, la civilisation, le devenir ». Mais plus encore, l'Algérie est « partie intégrante du Maghreb, du Monde Arabe et de l'Afrique » (Bruno ETIENNE, 1963, p.852).

On voit clairement que les leaders algériens se tournent en premier vers l'Afrique du Nord plus précisément et le Monde arabe de façon générale pour la mise en place de leur politique étrangère. L'Afrique subsaharienne ne vient qu'en troisième position.

Cependant, contrairement à ce principe de départ, force est de constater que l'Algérie se tourne plus vers son sud c'est-à-dire vers l'Afrique subsaharienne qui devient la destination privilégiée de sa politique étrangère. Au point où le Président Ben BELLA considère « l'Afrique comme l'étoile polaire de l'Algérie » (Nicole GRIMAUD, 1984, p. 266).

En effet, pendant plus de 15 ans, les autorités algériennes ont été très actives au sud du Sahara en y menant une diplomatie très offensive et sans précédent. L'Algérie intervient notamment dans le règlement des conflits, la participation et l'organisation des rendez-vous continentaux tels les sommets de l'Organisation de l'Unité Africaine, une part active dans la lutte contre la colonisation. Il en est de même pour la défense des intérêts du continent africain dans les instances

internationales comme l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de Septembre 1973 présidée par le Ministre algérien des Affaires Étrangères Abdelaziz BOUTEFLIKA qui manœuvra pour l'exclusion de toutes les organisations internationales les États qui continuaient la colonisation et l'Apartheid. À cela s'ajoute la Conférence sur le Nouvel Ordre Économique International (NOEI), organisée par les Nations Unies à l'initiative du Président Houari BOUMEDIENE en Avril 1974 avec à la clé un discours mémorable dénonçant l'emprise de l'Occident sur les ressources du continent. Il a cette occasion appelée à l'indépendance économique de l'Afrique qui passe par la maîtrise et le contrôle de ses matières premières (Révolution Africaine, 1974, p.20-34 ; Annuaire de l'Afrique du Nord, 1974, p.681-702).

On le voit clairement, l'Algérie est très entreprenante en Afrique noire. Un dynamisme et une période qualifiée de : « l'âge d'or de la diplomatie algérienne ² », (Amina MENARCHE, 2012, p.4). Ainsi l'Afrique subsaharienne reléguée au troisième plan, se voit propulsée au-devant de la scène. Ce constat nous amène à nous poser la question suivante:

Pourquoi l'Afrique subsaharienne qui n'était pas une priorité de l'Algérie en matière de politique extérieure est devenue la destination privilégiée au détriment du Maghreb et du Monde Arabe ? En d'autres termes, comment comprendre que l'Afrique au sud du Sahara soit devenue l'axe prioritaire de la politique étrangère de l'Algérie en lieu et place de son milieu et entourage historiques et naturels que sont le Maghreb et le Monde arabe ?

¹ On peut citer le Manifeste du Front de Libération Nationale du 01 Novembre 1954 ; le Congrès de la Soummam de 1957, le Programme de Tripoli de 1962, la constitution

de 1963, La charte d'Alger de 1964, la Charte Nationale de 1976.

² Cette expression est utilisée pour comparer la période l'avant et l'après 1984.

La première borne chronologique 1963 marque la date de signature des premiers accords entre l'Algérie et les États subsahariens notamment le Mali. C'est donc le début de la coopération algéro-africaine. C'est également la période du conflit frontalier entre l'Algérie et le Maroc. Lequel mobilisera les diplomaties des deux États ainsi que les pays africains à travers l'OUA pour le règlement du litige.

Quant à 1984, c'est l'année du retrait du Maroc de l'OUA suite à la reconnaissance de fait du Sahara occidental comme un État à part entière au même titre que les autres pays africains et le Front Polisario comme étant son représentant légitime. Une victoire obtenue grâce au lobbying diplomatique de l'Algérie, soutien indéfectible des sahraouis.

L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle met en exergue les relations entre d'un côté l'Algérie et l'Afrique subsaharienne et de l'autre la rivalité entre les pays maghrébins à propos de l'Afrique au Sud du Sahara, plus particulièrement entre l'Algérie et le Maroc. Le discours des dirigeants algériens tend à faire croire que la politique algérienne en Afrique subsaharienne s'inscrit dans le cadre d'une politique de solidarité et de projet de construction d'unité africaine. Notre travail consiste à démontrer que cet intérêt devenu croissant obéit avant tout à un agenda conformément aux objectifs algériens à l'extérieur.

Notre objectif à travers cet article est de montrer les raisons tant politiques, économiques que diplomatiques, internes et externes qui ont poussé l'Algérie à choisir l'Afrique au sud du Sahara comme terre de prédilection de son offensive diplomatique.

Pour mener à bien notre étude, nous avons eu recours aux documents officiels de l'État algérien³. Lesdits documents ont été collectés dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord qui rend compte régulièrement des événements au Maghreb. Ces documents nous ont permis de comprendre l'orientation des autorités algériennes en matière de politique extérieure.

Nous avons également consulté des articles scientifiques qui font le bilan de la politique de l'Algérie en Afrique subsaharienne. Pour finir, nous avons eu besoin d'ouvrages qui traitent des relations entre l'Algérie et l'Afrique subsaharienne. La collecte des informations dans les ouvrages, articles scientifiques ainsi que des documents officiels nous ont permis d'élaborer le plan suivant scindé en trois grands points.

Le premier point traite des raisons liées aux imbroglios tant dans le monde arabo-musulman que dans le Maghreb. Le second parle de besoins de l'Algérie ainsi que des conditions socio-politiques et économiques favorables sur le continent. Le troisième met l'accent sur le respect des engagements et la recherche du leadership africain y compris des alliés dans les conflits sahraouis et palestiniens.

1-Les incompréhensions des dirigeants politiques au Maghreb, dans le monde arabe et le devoir de reconnaissance de l'Algérie envers l'Afrique subsaharienne

Les raisons qui ont poussé l'Algérie à se tourner vers l'Afrique sont légions. Il s'agit notamment des divergences politiques entre dirigeants maghrébins (1.1), et l'impossible entente au sein du monde arabe (1.2).

1-1- Les divergences entre des dirigeants maghrébins : une entrave

³En plus des textes déjà cités plus hauts, nous avons également les discours des Présidents Ben BELLA de 1963 à 1965 et de ceux du

Président Houari BOUMEDIENE de 1965 à 1978.

à la construction du Grand Maghreb et au leadership algérien dans la région

Du 27 au 30 Avril 1958 se tient à Tanger au Maroc le sommet pour la création du « Grand Maghreb ». Les participants entendent créer une plateforme de coopération afin de s'affirmer et de réaliser le développement de la région. L'Algérie adhère au projet. Et dès la proclamation de l'indépendance, elle fait de la coopération intermaghrébine l'axe prioritaire de sa politique extérieure. Il s'agit pour elle de renforcer les liens avec ses voisins et de favoriser l'intégration. Mais surtout d'être reconnaissante vis-à-vis de ceux-ci pour l'effort fourni pendant la guerre d'indépendance. D'autant plus que les pays du Maghreb ont beaucoup contribué à la guerre d'indépendance de l'Algérie notamment dans l'entraînement des troupes de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N) et de leur approvisionnement en armes ⁴ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.167).

Cette bonne volonté se matérialise par la mise en place des instruments de coopération. Il s'agit du Comptoir Maghrébin des Phosphates d'Alfa (COMALFA) le 7 Août 1963, ainsi que la création du Comité Permanent Consultatif Maghrébin lors de la

Conférence de Tanger du 26 au 27 Novembre 1964 (C.P.C.M.). Des projets qui n'atteignent pas leurs buts en raison de plusieurs crises appelées les « *guerres froides maghrébines* »⁵.

D'abord il y a les antagonismes qui ont pour source l'option choisie par chaque pays en ce qui concerne la lutte d'indépendance. L'Algérie préconise le combat armé contre la colonisation française. Par contre le Maroc et la Tunisie militent pour une solution négociée. Ces divisions conduisent à l'échec du front créé au Caire en 1948 et au siège de la Ligue Arabe en 1954⁶ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.170-171). Pire elles constituent une source d'incompréhension dans la mesure où l'Algérie accuse ses voisins de trahison, d'avoir liquidé la révolution. Ce sentiment est exprimé par le président BOUMEDIENE en ces termes :

Nous nous sommes retrouvés à un moment donné de l'histoire, seuls dans la bataille et nous avons vainement espéré et œuvré afin que s'élargisse le champ de celle-ci et éviter l'étau de fer et de feu qui tentait de nous encercler. L'histoire atteste, certes, que le Maroc et la Tunisie ont été des bases arrières de la Révolution algérienne, mais nous étions en droit d'espérer qu'elles soient des embrasées car la stratégie de la lutte exigeait l'extension du

⁴Ces deux pays voisins accueillaient les réfugiés algériens avec respectivement 80.000 personnes pour le Maroc et 140.000 pour la Tunisie. Les frontières étaient non seulement des camps d'entraînements et de repli mais hébergeaient aussi ce que l'on a appelé les armées aux frontières, c'est-à-dire des bataillons militaires basés aux frontières de l'Algérie dont celui de Gardammaoua en Tunisie, dirigé par Houari BOUMEDIENE.

⁵Ce sont des crises diplomatiques nées avant tout de la contestation des frontières établies depuis la colonisation notamment entre l'Algérie d'un côté et le Maroc et la Tunisie de l'autre qui revendiquent tous deux une partie du territoire algérien. Elles se sont amplifiées avec les soupçons de déstabilisation et surtout l'avènement du problème du Sahara Occidental. L'objectif principal est la bataille pour le leadership maghrébin.

⁶Exilés au Caire à partir de 1945, les leaders maghrébins conçoivent la mise en place d'un

regroupement pour la libération de l'Afrique du nord. Ainsi en 1947 créent-ils le Bureau du Maghreb arabe et en Janvier 1948, voit le jour le Comité de Libération du Maghreb (CLM) suivi de la conclusion d'un pacte en trois points :

*L'exclusion de toutes négociations partielles avec l'occupant dans le cadre du présent régime. L'autorisation accordée aux partis adhérant au comité à entrer en pourparlers avec les représentants des gouvernements français et espagnols à condition de tenir le comité. L'indépendance totale acquise par l'un des trois pays ne déviara pas le comité de son obligation de poursuivre la lutte pour la libération des deux autres. Les signataires sont Khider, Ben Bella, Ait Ahmed pour l'Algérie ; Salah Ben Youssef, Tayeb Slim, Rachid Driss, Brahim Tobal pour la Tunisie ; l'émir Abdelkrim, Allal El Fassi, Ben Mellih, Madjib Benjelloun pour le Maroc.

champ de bataille pour provoquer l'éparpillement des troupes françaises, réduire la durée de la guerre et épargner des vies humaines ». (Nicole GRIMAUD, 1984, p.169).

Au-delà de cet aspect, nous avons les différends frontaliers entre d'une part l'Algérie et le Maroc et d'autre part l'Algérie et la Tunisie. Le tracé des frontières entre l'Algérie et la Tunisie s'est fait en 1910 et en 1955. Celui entre elle et le Maroc a lieu en 1912. Mais après leurs indépendances respectives en 1956 pour le Maroc et 1957 pour la Tunisie, les gouvernements de ces deux États remettent en cause les limites territoriales. Ces litiges enveniment les relations entre les pays du Maghreb central. Car ils provoquent des affrontements notamment entre l'Algérie et le Maroc en octobre 1963 appelée « *la guerre des sables* »⁷ (Maurice BARBIER, 1982, p.83-85). Avec la Tunisie un accord de reconnaissance des frontières coloniales se fait le 6 janvier 1970. Par contre les revendications du Maroc sont toujours d'actualité malgré une issue trouvée à Ifrane le 15 janvier 1969⁸ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.206).

Enfin, les orientations idéologiques et les accusations de déstabilisation. Les pays du Maghreb appartiennent tous au mouvement du tiers-monde. En 1961 se germe l'idée de la création d'une organisation devant regrouper tous les pays africains. Deux camps se forment, les uns font partie du groupe de « Casablanca » ou « des

révolutionnaires » qui militent pour la mise en place de la confédération des États africains ainsi que la rupture des liens avec l'occident. Le Maroc et l'Algérie en font partie.

À l'opposé, on a celui de « Monrovia » ou « modérés » qui souhaite une union graduelle et une collaboration étroite avec l'occident. Le Maroc le rejoint par la suite alors que la Tunisie y est déjà. Aussi chaque partie dénonce l'alliance de l'autre avec une puissance étrangère. En outre la Tunisie et le Maroc accusent mutuellement l'Algérie d'aider à la déstabilisation de leurs régimes⁹ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.196-203).

Après sa prise du pouvoir en 1969, le colonel Mouammar KADHAFI opte pour la politique du « *panarabisme* ». Pour lui le Maghreb étant une entité du monde arabe, il doit se fondre dans celui-ci. Il se rapproche donc plus de l'Égypte. Toutes ces raisons sont à la base de l'échec de la vision maghrébine de l'Algérie. Une situation qui fait dire à M. BENHABYLES haut responsable de la diplomatie algérienne que « *le Maghreb est une musique lointaine* » (Nicole GRIMAUD, 1984, p.165).

Ajoutons que la personnalité et le caractère des dirigeants du Maghreb ne facilitent pas la coopération. Car tous souhaitent être le leader et marquer de son emprunt l'histoire de la région. Leurs surnoms en dit long sur les intentions. Les rois marocains se font appeler « *le guide des croyants* ». Le président tunisien Habib

⁷ Le 8 octobre 1963 a lieu à Tindouf ville algérienne située à la frontière avec le Maroc un accrochage entre l'Armée Populaire Nationale (A.P.N.) d'Algérie et les Forces Armées Royales (F.A.R.) du Maroc. Le 30 octobre un accord est signé à Bamako entre les deux parties sous les auspices du président malien Modibo KEITA. Le conflit prend fin le 5 novembre avec le retrait des troupes de chaque côté de la frontière.

⁸ Le 15 janvier 1969 à Ifrane, est signé un traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération par lequel les deux États s'interdisent le recours à la force pendant 20 ans et s'engagent à

soumettre les problèmes en suspens à des commissions mixtes. Ce traité n'a jamais été publié.

⁹ En Décembre 1962 un complot contre le président tunisien Habib BOURGUIBA est découvert. L'Algérie est accusée de soutenir les yousséfistes opposés au régime tunisien et exilés en Algérie et considérés comme les auteurs. Le 10 juillet 1971 et le 16 août 1972 le roi HASSAN II subit deux tentatives de coups d'États orchestrées par l'armée. À chaque fois l'Algérie est mis au banc des accusés.

BOURGUIBA est surnommé « *le commandant suprême* ». Quant aux présidents algériens ils ont pour surnoms « *les guides de la révolution* ». Le colonel KADHAFI se fait appeler « *le guide de la Jamahiriya libyenne* », c'est-à-dire le guide des masses libyennes (Paul BALTA, 1990, p.199 ; Arnold HOTTINGER, 1981, p.3)

1-2-L'impossible entente au sein du monde arabe

Parallèlement au combat pour l'édification du grand Maghreb, l'Algérie inscrit également celui de l'unité arabe dans le cadre du panarabisme. C'est pourquoi elle adhère à la Ligue Arabe le 13 septembre 1963 devenant le treizième État de cette organisation¹⁰. Cela s'explique par le fait que comme le Maghreb, l'Algérie a en commun la langue et la religion avec les autres pays arabes. Mais surtout parce que lesdits pays ont joué un rôle majeur lors de la guerre d'indépendance. En effet, les nations arabes ont apporté un soutien militaire à travers l'octroi d'armes et la facilitation de leur acheminement. Aussi accueillent-ils les représentants du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Ces pays ont en outre contribué financièrement à l'effort de guerre (Nicole GRIMAUD, 1984, p.226).

Par-dessus tout comme l'Algérie, les dirigeants arabes épousent les idées révolutionnaires. Elle s'allie à l'Égypte cheville ouvrière de la lutte pour l'identité arabe. Mais là encore les malentendus et les déséquilibres entre l'Algérie et les pays leaders du monde arabe ne permettent pas à la première citée de s'imposer.

Les incompréhensions entre les pays arabes proviennent de la

¹⁰La Ligue arabe a été créée au Caire le 22 mars 1945 à l'initiative du roi égyptien FAROUK Ier. Six pays sont membres fondateurs (Égypte, Arabie saoudite, le Liban, la Syrie, la Transjordanie devenue la Jordanie et le Yémen). Elle en compte aujourd'hui vingt-deux avec l'adhésion de quinze autres que sont la Libye

succession du Prophète de l'Islam MAHOMET. A la mort de celui-ci en 632, deux clans se disputent la place vacante. D'un côté Abu BAKR fidèle compagnon du Prophète et soutenus par les croyants. De l'autre ALI cousin et gendre du fondateur de l'Islam qui a avec lui les membres de la famille du défunt guide religieux. Le premier groupe soutient qu'en tant que le plus âgé et plus fidèle compagnon de MAHOMET, Abu BAKR est le mieux placé pour lui succéder. La seconde estime que la place laissée par leur frère leur revient de droit. Ces mésententes sont à la base de la division des croyants qui se scindent en deux groupes rivaux après la mort d'ALI en 681 et surtout le massacre de son fils HUSSEIN et les siens au cours de la même année. Ainsi donc voient le jour les Sunnites ou les croyants et les Chiïtes les descendants du Prophète et d'ALI.

Avec le temps, l'idéologie religieuse s'invite sur l'échiquier politique. L'Arabie Saoudite et l'Égypte incarnent le monde sunnite. L'Iran et l'Irak sont les foyers de l'Islam chiïte. Chaque camp cherche à s'imposer afin de dominer le monde arabe. Même la création de la Ligue Arabe en 1945 n'a pu mettre fin à cela. Cet imbroglio bloque donc l'unité du monde arabe tant prônée par tous (Martine GOZLAN, 2008, p. 21-59).

Les déséquilibres et l'état économique des pays arabes sont une barrière infranchissable pour l'Algérie. Nonobstant le poids pétrolier de cette dernière, elle ne possède pas les moyens pour rivaliser et devenir une puissance économique du monde arabe d'autant qu'elle reçoit des dons et prêts de la part de ces pays pour la réalisation d'infrastructures socio-

(1953), le Soudan (1956), le Maroc (1958), la Tunisie (1958), le Koweït (1961), l'Algérie (1962), le Bahreïn (1971), les Émirats Arabes Unis (1971), l'Oman (1971), le Qatar (1971), la Mauritanie (1973), la Somalie (1974), la Palestine (1976), le Djibouti (1977), les Iles Comores (1993).

économiques ¹¹ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.231-325).

L'avortement du projet du Grand Maghreb suite au nombreux antagonismes et l'incapacité de trouver son chemin dans un Orient compliqué sont des raisons qui poussent l'Algérie à se tourner vers l'Afrique subsaharienne. Mais elles ne sont pas les seules.

2-L'Afrique un espace propice à la mise en place d'une politique algérienne

L'Afrique constitue un intérêt certain qui justifie la ruée des Algériens à savoir l'abondance des matières premières et les produits de consommation recherchés (2.1), le souci d'étoffer le cercle socialiste à travers la lutte contre la colonisation (2.2), et la recherche du leadership africain (2.3)

2-1-L'Algérie à la recherche de matières premières et des produits de consommation

Après l'indépendance, un défi se présente aux nouvelles autorités algériennes. Celui de subvenir aux besoins de sa population qui ne cesse de croître. Puisqu'elle est passée de 9 529 726 d'habitants en 1954 à 14 643 700 en 1971 ¹² (Ministère algérien de l'information et de la culture, 1972, p. 8). Les besoins d'une telle population à forte démographie sont énormes. Or deux difficultés majeures se présentent quant à la réalisation des objectifs. Il y a le désert

qui couvre les 2/3 du territoire et le fait que les terres fertiles soient aux mains des colons français.

Pour résoudre le problème, le gouvernement engage la « révolution agraire » par l'ordonnance du 08 novembre 1971 et appliquée de 1972 à 1975. Elle consiste à redistribuer les terres aux paysans algériens sur une superficie totale de 1.141.000 hectares. Mais cela se solde par un échec à cause de l'exode de la population active vers les centres urbains et la très grande importance accordée à l'industrialisation. Par manque de main-d'œuvre et de financement adéquat, la contribution de l'agriculture au PIB reste très faible et régresse. De 30% de 1966, elle passe 18% en 1968, remonte à 31% en 1969 avant de connaître une chute vertigineuse de 13% en 1970. L'autosuffisance alimentaire visée n'est pas atteinte. Au contraire, elle décroît car de 70% en 1969, elle tombe à 30% en 1980 (Benjamin STORA, 1972, p. 42).

Avec les revenus pétroliers tirés de la nationalisation, les dirigeants algériens lancent une grande phase d'industrialisation à travers le projet « *d'industries industrialisantes* ». Il a pour objectif la création d'unités industrielles clés en main dans tout le pays. Seize installations industrielles voient donc le jour dans le domaine des hydrocarbures et plusieurs autres pour la transformation des matières premières et produits de consommation¹³ (Ministère algérien de

¹¹ Plusieurs pays arabes dont l'Arabie Saoudite l'Irak et l'Égypte ont énormément contribué au financement de l'économie algérienne. Cette aide visait pour chacun d'eux à faire basculer l'Algérie de son côté dans leur conflits d'hégémonie. Cependant les chiffres ne sont pas disponibles à cause de la non traçabilité.

¹² Au recensement de 1978, on estimait la population algérienne 18.250.000 d'habitants

¹³ Nous avons : La raffinerie d'Alger en 1964 La raffinerie d'Hassi Messaoud en 1964, l'usine de liquéfaction de gaz à Arzew en 1964, le

complexe d'ammoniac et d'engrais azotés d'Arzew en 1970, la raffinerie d'Arzew en 1972, le complexe d'engrais phosphatés d'Annaba en 1972, le complexe de matières plastiques de Skikda en 1972, les unités d'extraction du GPL à Hassi Mesaoud en 1972, le complexe Méthanol d'Arzew en 1973, les unités de matières premières plastiques de Sétif en 1973, la raffinerie de Skikda en 1975.

l'information et de la culture, 1972, p. 60).

Mais face à la faiblesse de la production agricole, et du fait que l'Algérie ne produit pas toutes les ressources naturelles dont a besoin ses usines pour leur fonctionnement, les autorités se tournent vers l'Afrique subsaharienne dont l'activité principale est l'agriculture et qui regorge d'énormes quantités de matières premières indispensables pour les usines et entreprises algériennes. L'Algérie signe donc des accords commerciaux avec plusieurs pays africains avec pour objectif l'importation des matières premières telles le café, le bois, le cuivre, le fer et l'uranium. En retour, le pays exporte des produits pétroliers et gaziers en direction de l'Afrique.

2-2-L'aide à la décolonisation et à la lutte antiraciste : étoffer le cercle socialiste

En 1961 naît le groupe de Casablanca qui comprend l'Algérie, le Maroc, le Ghana, le Mali, la Guinée mais il se disloque et subit même un revers dans la bataille en vue de la mise en place de l'O.U.A. Pour l'Algérie, il faut renforcer ce noyau si l'on veut renverser la tendance. La solution trouvée est d'aider au maximum les mouvements qui combattent les systèmes coloniaux et racistes car ces derniers rejettent déjà la présence occidentale.

¹⁴ Afin de coordonner les actions de soutien aux mouvements de libération, les dirigeants africains ont mis en place un comité de libération chargé de récolter les fonds et de prendre les décisions qui s'avèrent nécessaires. Il est composé de dix membres souvent renouvelables. Cependant l'Algérie y a siégé de façon continue jusqu'à sa dissolution.

¹⁵ C'est à la demande de l'Algérie que plusieurs pays africains ont rompu leurs relations avec la Rhodésie du Sud après la proclamation de l'indépendance de la colonie par Ian SMITH le 11 novembre 1965. Aussi c'est sous sa pression qu'ont été exclus l'Afrique du Sud et le Portugal des instances internationales telles l'ONU, l'OMS et l'UNESCO lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 1973 qu'elle a

L'Algérie accorde l'asile aux responsables de ces groupes et leur permet d'ouvrir des représentations à Alger qui devient ainsi le refuge des révolutionnaires en exil comme l'affirme Hamilcar CABRAL en ces termes : « *l'Algérie est la Mecque des révolutionnaires* », (Paul BALTA, 1990, p.82). Par-dessus tout, elle offre un soutien militaire à travers l'entraînement des troupes, l'armement et la mise à disposition d'officiers et d'instructeurs militaires et des moyens financiers via le comité de libération de l'OUA ¹⁴ (Nicole GRIMAUD, 1984, p. 271-273). Alger pèse de tout son poids à l'OUA et à l'ONU pour que soient pris en compte le problème de la décolonisation et du combat contre le racisme ¹⁵ (Nicole GRIMAUD, 1984, p. 279-282).

De 1962 à 1965, tous les mouvements bénéficient de la bienveillance des décideurs algériens. Toutefois à partir 1965, un tri est opéré par le président Houari BOUMEDIENE. Officiellement, il est question de reconnaître ceux qui sont actifs sur le terrain. Mais en réalité c'est pour écarter tous les mouvements dont on met en doute l'obéissance socialiste. Ainsi est reconnu tout mouvement qui rejette la collaboration avec l'occident ¹⁶ (Slimane CHICK, 1978, p.17-22).

présidé en la personne de son Ministre des Affaires Étrangères Abdelaziz BOUTEFLIKA.

¹⁶ L'African National Congress (A.N.C.) en Afrique du Sud au détriment du Pan African Congress (P.A.C.). En Angola, le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola (M.P.L.A.) est choisi alors que l'Oua est favorable au Gouvernement Révolutionnaire de l'Angola en Exil (G.R.AE.). Le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (P.A.I.G.C.) est retenu en Guinée-Bissau au lieu du Front de Libération et de l'Indépendance Nationale de la Guinée-Bissau (F.L.I.N.G.). En Mozambique, le Front de Libération du Mozambique (F.R.E.L.I.M.O.) obtient les faveurs et non le Comité Révolutionnaire du Mozambique (CO.RE.MO.). En Namibie, le South West African People Organisation

La méthode s'avère payante car toutes les colonies aidées basculent dans le camp socialiste après les indépendances. Comme le témoigne leur soutien à l'Algérie par rapport au conflit du Sahara occidental et la question palestinienne à l'instar de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, du Mozambique, de la Namibie, de l'Angola.

2-3- La recherche du leadership africain et le positionnement sur la scène internationale

La diplomatie constitue la cheville ouvrière de la politique extérieure et en particulier africaine de l'Algérie. Elle s'attèle donc à constituer un réseau diplomatique. Mais ne veut seulement le faire qu'avec ses alliés naturels. S'ouvrent donc des missions diplomatiques dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. En 1979, l'Algérie possède 23 représentations diplomatiques dans toute l'Afrique subsaharienne de même que 28 pays ont des Ambassades ou des Chargés d'Affaires en Algérie sur la même période (Slimane CHICK, 1978, p.10-11).

Tous les pays africains ne partagent pas ses opinions et thèses révolutionnaire et ne sont pas en odeur de sainteté avec ses alliés russes et chinois. Pour se rapprocher d'eux, l'Algérie prône la politique de non-alignement. Elle consiste dans les faits à prendre ses distances vis-à-vis de ces deux ténors du mouvement du tiers-monde. En outre, elle sacrifie souvent ses intérêts ou ceux de ses partenaires pour jouer les conciliateurs lorsqu'il y a des incompréhensions. Comme à la création de l'OUA où elle s'aligne sur

les propositions du bloc occidental qui préconise l'unité africaine de façon graduelle en s'appuyant sur les organisations sous-régionales contrairement au partenaire socialiste N'KRUMAH qui milite pour la création d'une supra-organisation nommée confédération des États africains.

L'Afrique se bat contre la colonisation, l'impérialisme et toute autre forme de domination. L'Algérie souhaite de son côté faire entendre sa voix sur le continent africain ainsi qu'à l'international. Elle saisit donc l'occasion que lui offre la situation pour agir. Aussi, profite-t-elle de toutes les tribunes pour fustiger le comportement des occidentaux. Comme le dit Aimé CÉSAIRE, l'Algérie se fait « *le porte-voix des sans voix et la bouche de ceux qui s'affaissent au cachot du désespoir* » (Aimé CÉSAIRE, 1956, p. 42).

Ainsi les officiels et diplomates algériens prennent à bras le corps les problèmes africains et les mettent sur toutes les tables pendant les rendez-vous internationaux. C'est le cas à l'Assemblée générale de l'ONU de 1973 présidée par l'Algérie où à sa demande le Portugal et l'Afrique du sud de l'ère apartheid sont exclus de toutes les instances internationales. Les autorités algériennes prennent souvent les initiatives pour discuter et apporter des solutions aux maux qui minent le continent africain en général mais en particulier l'Afrique subsaharienne. Comme la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement Économique (CNUCED) pour parler de la gestion des ressources naturelles et économiques du continent ¹⁷ (Paul BALTA, 1990, p.96). Ce ballet

(S.W.A.P.O.) trouve grâce aux yeux des autorités algériennes contrairement au South West African National Union (S.W.A.N.U.). Au Zimbabwe, c'est le Zimbabwe African National Union Patriotic Front (Z.A.N.U.-P.F.) en lieu et place du Zimbabwe African People's Union (Z.A.P.U.).

¹⁷ Le 09 Avril 1974, au nom des dirigeants africains, le Président BOUMEDIENNE

s'adresse aux puissances occidentales en dénonçant leur mainmise sur les richesses du continent africain et plaide pour un contrôle de celles-ci par les gouvernants africains. Car pour lui, c'est à ce prix que l'Afrique peut atteindre le développement et réaliser l'unité africaine prônée par tous.

diplomatique permet à l'Algérie de s'imposer et de devenir incontournable. Mais surtout voit ces officiels et hauts cadres occupés des hautes fonctions tant en Afrique qu'à l'extérieur¹⁸ (Nicole GRIMAUD, 1984, p.303-304).

Les intérêts propres à l'Algérie notamment la convoitise des richesses subsahariennes et le rayonnement des idéaux socialistes sont à la base de l'intérêt pour l'Afrique.

3- La recherche du soutien des Etats africains par rapport aux conflits Israélo-arabe et du Sahara Occidental

Tant de justifications sont à la base de la recherche d'alliés pro-sahraouis et palestiniens sur le continent africain. Ce sont entre autre, la volte-face des États arabes (3.1), et l'isolement du Maroc sur le continent (3.2).

3-1-La volte-face des pays arabes dans le conflit Israélo-arabe

Après la création de l'État d'Israël, des conflits récurrents l'opposent aux Palestiniens¹⁹. Toutes les nations arabes s'unissent et conjuguent leurs efforts pour venir militairement à bout d'Israël au nom de la solidarité et du panarabisme. L'Algérie qui mène une

politique contre la domination et la liberté des peuples s'y engage. Néanmoins cette unité affichée s'effrite à partir de 1967 à cause du retrait de certains pays. Le premier pays à se désolidariser est la Tunisie en la personne de son président qui lors d'une tournée au moyen orient déclare ceci :

me fondant sur le fait que les arabes n'ont pour eux ni la force militaire ni la loi fondamentale, j'ai plaidé pour l'acceptation par les arabes des frontières fixées par l'ONU en 1947 et qui avaient été expressément garanties par les puissances occidentales...la solution durable ne pourra être qu'un compromis entre les aspirations et les droits des uns et des autres fondés sur la volonté de résistance et de survie de chacune des deux communautés... (Jean-Claude CHAGNOLLAUD, 1977, p.185).

Après la Tunisie, c'est autour de l'Égypte de mettre à mal cette cohésion. Israël occupe la région du Sinaï lors de la troisième guerre en 1967, afin de récupérer ses possessions, l'Égypte lance la quatrième guerre dite « guerre de kippour » qui se déroule du 6 au 22 septembre 1973. Elle se solde une fois de plus par la victoire de l'armée israélienne malgré les revers des premiers jours. L'Égypte négocie un cessez-le-feu et engage par ailleurs des pourparlers pour le désengagement

¹⁸ De 1963 à 1978 l'Algérie participe à 11 sommets de l'OUA sur 17. Elle organise le VIème sommet du 13 au 16 septembre 1968. Elle organise la quatrième session du Conseil de solidarité afro-asiatique du 22 au 24 mars 1964 à Alger. Quatrième conférence des pays Non-Alignés du 05 au 09 septembre 1973 à Alger. Obtention d'un siège au conseil de sécurité de l'ONU en 1968. Présidence de l'assemblée générale de l'Onu en septembre 1974. Houari BOUMEDIENE Président du mouvement des Non-Alignés (1968-1978), Le Ministre algérien des Affaires étrangères Abdelaziz BOUTEFLIKA préside l'Assemblée générale de l'Onu en septembre 1974, M. Yaker LAYACHI, Ministre du commerce conduit la conférence sur les matières premières de Dakar, M. Lamine KHENE, Secrétaire général de l'O.P.E.P. puis président exécutif de l'ONUDI, M. Mohamed SAHNOUN, nommé Secrétaire général adjoint de l'OUA en 1963. Et désigné responsable du

Comité de liaison dans le cadre de la coopération arabo-africaine.

¹⁹ Le 24 juillet 1922, la Société Des Nations (SDN) donne mandat à la Grande-Bretagne sur la Palestine. Et par ricochet, l'autorise à créer un foyer national juif. Le 29 novembre 1947, la Palestine est divisée en deux États juif et arabe. Une décision que réfutent les pays arabes par l'entremise de la Ligue arabe. Faisant fi de cette contestation, Bel GOURION proclame l'indépendance de l'État d'Israël le 14 mai 1948. Une proclamation qui donne lieu à la première d'une série de confrontations armées entre l'État hébreux et ses voisins arabes réunis au sein de la Ligue arabe. Ces oppositions sont nommées « les guerres israélo-arabes ». D'un côté les arabes qui veulent « récupérer » les terres palestiniennes confisquées au profit d'Israël. De l'autre les juifs se disant qu'ils sont dans leur « plein droit » donc doivent « défendre » leur territoire.

israélien du kilomètre 101 à la frontière avec les deux États. Les discussions débutent le 11 novembre 1973 et aboutissent à la signature d'un accord le 18 janvier 1974. Ce qui permet le retrait effectif des soldats de l'État sioniste du Sinaï le 1^{er} septembre 1975. Le 17 septembre 1978 sont conclus des pactes de non-agression de reconnaissance de l'État d'Israël appelés « Accords du Camp David » entre Israël et l'Égypte (Philippe-Moreau DEFARGES, 1997, p.150-171).

À la fin des combats, les arabes décident de punir les occidentaux accusés d'avoir aidé Tsahal²⁰. Un embargo pétrolier y compris la hausse des prix du baril de pétrole sont arrêtées comme mesures par l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP). Si le principe est accepté, les sanctions ne sont pas accueillies avec enthousiasme par tous. C'est l'exemple de l'Arabie saoudite qui privilégiant ses relations avec les États-Unis et ses propres intérêts milite pour leur assouplissement.

Les attitudes de ces géants plombent les actions communes. Ce qui irrite les algériens qui ne cachent pas leur déception et assimilent cela à de la trahison. L'exclusion de l'Égypte de Ligue arabe n'atténue pas cette colère. Devant ce recul des « frères arabes », l'Algérie se tourne vers l'Afrique subsaharienne pour la recherche de soutiens internationaux. C'est la raison pour laquelle elle s'investit dans la mise en place de la coopération arabo-africaine dont elle est l'un des initiateurs.

3-2-La recherche d'alliés en Afrique pour isoler le Maroc soutenu par les occidentaux et les puissances arabes.

À partir de 1975, un problème s'ajoute aux lots d'incompréhensions

qui minent les rapports entre États maghrébins, principalement entre l'Algérie et le Maroc. Il s'agit du « conflit du Sahara occidental » qui envenime leurs relations et dont une issue définitive n'est pas trouvée jusqu'à maintenant. C'est un territoire situé entre la Mauritanie au sud, le Maroc au nord-est, l'Algérie à l'est et l'océan atlantique à l'ouest. Il devient colonie espagnole en 1934 et province espagnole par la loi du 19 avril 1961. Sa superficie est de 280 000km². Il regorge des richesses naturelles dont les phosphates et le minerais.

À l'orée des indépendances, s'appuyant sur la résolution 1514 de l'ONU, la charte de l'OUA et le texte de l'Assemblée générale de l'ONU de 1966, les leaders sahraouis exigent l'indépendance. Acculés et devant l'agonie du dictateur espagnol le général FRANCO, l'Espagne décide de se retirer. Dans la même veine, la Mauritanie et le Maroc se basant sur des preuves historiques et culturelles revendiquent tous deux le territoire. Le 14 novembre 1975 l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc ratifient un accord qui consacre le partage du Sahara occidental par les deux pays. C'est alors que le 18 novembre 1975, leurs administrations et armées respectives occupent effectivement le pays après le retrait des colons espagnols. L'Algérie refuse cela et réclame l'indépendance immédiate selon les textes en vigueur. Elle apporte son soutien au Front pour la Libération et l'Indépendance de Saguiet El Hamra et du Rio de Oro (FRONT POLISARIO) mouvement sahraoui de lutte.

Cet antagonisme est à l'origine de l'exacerbation des tensions entre les voisins. La Mauritanie s'étant retirée du dossier, s'ouvre alors la rivalité Algéro-marocaine au sujet du Sahara occidental. Quand se déclenche les hostilités opposant les forces armées royales (F.A.R.) et le front Polisario, l'Algérie apporte un appui militaire et

²⁰Tsahal signifie Armée de défense d'Israël. C'est est le nom qui désigne l'armée israélienne.

diplomatique aux sahraouis. Les pays occidentaux se rangent quant à eux derrière le Maroc. En témoigne le vote par la France, les États-Unis et l'Espagne du texte proposé par le Maroc et la Mauritanie à l'Assemblée Générale de l'ONU en décembre 1976 au détriment de celui de l'Algérie.

Leur position se justifie par le fait que l'Algérie est proche de l'URSS et donc ne peuvent cautionner la création d'un « micro-État socialiste ». Elles n'entendent non plus créer des brouilles avec leur allié marocain. La France aide même militairement le Maroc. Un geste qualifié « *d'attitude compréhensive et sereine de la France* » par Ahmed OSMAN, Premier ministre marocain (Maurice BARBIER, 1982, p.189).

Idem pour les nations arabes, qui dans leur majorité soutiennent la position marocaine. Car elles craignent une Algérie plus forte avec sa mainmise sur les richesses du Sahara occidental en tant que son partenaire naturel mais redoutent que cela ne donnent des idées à des régions entières de vouloir prendre leur indépendance. D'autres s'alignent sur la position de leurs alliés occidentaux. C'est le cas de l'Arabie saoudite, alliée des États-Unis d'Amérique, et qui octroie une aide financière au Maroc et convainc les autres pays du golfe de le soutenir (Nicole GRIMAUD, 1984, p.257).

Ces soutiens permettent au Maroc de prendre de l'ascendance sur son rival dans les débuts. D'où l'urgence pour l'Algérie de chercher des alliés en Afrique afin de contrebalancer le poids marocain.

Devant cette impasse, l'Algérie se tourne vers l'Afrique subsaharienne à qui échoit le dossier à partir de 1976 à travers l'OUA. Une grande offensive diplomatique est menée conjointement avec les dirigeants de la République

Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Au cours de ces déplacements, les envoyés algériens tentent de convaincre les homologues subsahariens du bienfondé des causes sahraouie et palestinienne.

Pour ce qui est de la Palestine, le pays de Ben BELLA compare « le sionisme à la colonisation et à l'apartheid »²¹ (Nicole GRIMAUD, 1984, p. 281). Deux formes de domination combattues sur le continent. Selon les autorités algériennes, le soutien au combat palestinien est le prolongement de celui des Africains pour la liberté. Elle se base par ailleurs sur la solidarité arabo-africaine et surtout entre États du tiers-monde.

Au sujet du Sahara occidental, elle met en avant les résolutions onusiennes, et la charte de l'OUA. Des textes qui militent en faveur de l'indépendance auxquels tous adhèrent. Pour l'Algérie, les Africains doivent refuser que d'autres pays africains prennent la place des Occidentaux et perpétuent un système pour lequel tous luttent pour son éradication.

Dans cette campagne, ne sont pas seulement concernés les pays socialistes, même s'ils constituent la priorité. Les États modérés ou pro-occidentaux sont approchés. En premier lieu les nations qui font office de leaders de ce groupe. Ce sont le Nigéria proche de la Grande-Bretagne et les États-Unis, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Gabon, le Cameroun et le Zaïre actuelle République Démocratique du Congo (RDC) têtes de fil de l'Afrique francophone et alliés du Maroc. Ils influencent les décisions des autres pays qu'ils traînent derrière eux. Ils sont beaucoup écoutés par les ex-puissances tutélaires par conséquent arrivent à les convaincre de changer d'avis. Leur ralliement contribuerait à isoler le Maroc.

²¹ Discours du Président Houari BOUMEDIENE appelant les africains à rompre les relations avec Israël et à soutenir les palestiniens.

L'Algérie joue donc la carte de la *realpolitik* et se rapproche de ces pays. Faisant d'eux ces premiers partenaires au détriment des pays socialistes. Plusieurs missions ponctuées par des visites et sommets sont organisées. Les capitales sont sillonnées souvent avec les dirigeants de la Rasd²²(Maurice BARBIER, 1982, p.233). Ces déplacements s'accompagnent d'ouverture d'ambassades et de signatures de contrats²³. Aussi, l'Algérie cesse son soutien aux oppositions armées telles l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) et le *Swaba* du Niger (Slimane CHICK, 1978, p.1 ; 45-46). Elle apporte également son soutien militaire aux régimes en proie à des rébellions comme au Nigéria pendant la guerre du Biafra où elle soutient le gouvernement fédéral²⁴ (Isawa ELAIGWU et Dustan WAI, 1984, p.93).

Des efforts qui payent après la guerre de six jours de 1973, puisque les États africains dans leur majorité rompent les liens avec Israël à l'exception du Lesotho, le Swaziland et le Malawi (Alhadji Boubou NOUHOU, 2003, p.18-19). Dans le même temps, 13 États africains reconnaissent la Rasd²⁵ (Maurice BARBIER, 1982, p.293-295) Ainsi en 1984, l'OUA reconnaît la Rasd et l'admet en son sein

au grand dam du Maroc qui se retire de l'organisation et se voit isoler à cause de son intransigeance.

Concentrée sur ses propres intérêts, la politique africaine de l'Algérie change de trajectoire avec l'avènement de crise israélo-palestinienne et principalement celle du Sahara Occidental. Soutien indéfectible des deux causes, elle mène une offensive diplomatique afin de rallier les Africains à la défense de sa position.

Conclusion

L'Algérie envisageait de se tourner en premier vers ses frères Maghrébins et Arabes en matière de politique étrangère. Mais a fini par prioriser la destination Afrique subsaharienne. Les raisons sont entre autres les querelles de leadership au sein de ses deux régions qui empêchent non seulement l'unité maghrébine et arabe mais plus encore, elles ne permettent pas à l'Algérie d'asseoir une hégémonie régionale à laquelle rêve ses dirigeants.

A ces facteurs s'ajoutent également le devoir de reconnaissance envers les Africains qui l'ont soutenu et qui à leur tour se battent pour leur liberté et par conséquent ont besoin de son aide. En outre, les opportunités économiques et

²² Dix-sept pays sont visités, Burundi (mars 1976), Haute-Volta (mars 1976 et mars 1977), Tanzanie (juin 1976 et décembre 1976), Guinée (août 1976), Togo (août 1976, février, août, décembre 1977, août 1978), Mali (août 1976 et août 1977), Bénin (novembre 1976 et août 1977), Éthiopie (décembre 1976 et septembre 1978), Kenya (décembre 1976), Niger (janvier 1977 et septembre 1978), Ile Maurice (janvier 1977), Zambie (janvier 1977), Congo (janvier et avril 1977, septembre et novembre 1978), Angola (avril 1977 et septembre 1978), Guinée-Bissau (mai 1977), Sao-Tomé-Et-Principe (septembre 1978).

²³ De 1963 à 1984, l'Algérie a signé 79 accords et conventions avec les pays d'Afrique subsaharienne dont (Angola 3), Burundi (2), Cameroun (5), Cap-Vert (2), Comores (2), Congo (2), Côte d'Ivoire (5), Dahomey (Bénin) (4), Éthiopie (3), Gabon (2), Ghana (1), Guinée-

Bissau (4), Guinée-Conakry (5), Libéria (1), Madagascar (2), Mali (9), Mozambique (1), Niger (5), Nigéria (2), Rwanda (1), Sao-Tomé Et Principe (3), Sénégal (6), Seychelles (1), Sierra Leone (3), Soudan (2), Tanzanie (1), Togo (1), Zimbabwe (1). Liste des accords et conventions signés par l'Algérie de 1962 à 2004, 2004, p1-71.

²⁴ L'Algérie a aidé le Gouvernement fédéral nigérian en lui fournissant des avions de combats, des armes et tenues sans oublier des combattants.

²⁵ En 1976 : Madagascar (28 février), Burundi (29 février), Bénin (9 mars), Angola (9 mars), Mozambique (11 mars), Guinée-Bissau (13 mars), Togo (15 mars) ; 1977 : Ils Seychelles (25 octobre) ; 1978 : Congo (3 juin), Sao-Tomé et Principe (20 juin), Guinée-Équatoriale (3 juin), Tanzanie (9 novembre).

commerciales qu'offre l'Afrique subsaharienne ont fini par convaincre les Algériens que s'intéresser à l'Afrique subsaharienne est une aubaine. Cette présence s'est également accrue du fait de l'éclatement des conflits palestiniens et sahraouis pour lesquels l'Algérie qui s'est érigée en défenseur de ces deux causes avait besoin de pays alliés devant la volte-face des Arabes.

I-Sources et bibliographie

1-Sources

Annuaire de l'Afrique du Nord, 1963 de 1978.

La charte de l'OUA, 15p.

La charte de la Soummam de 1965

La constitution de l'Algérie de 1963

La constitution de l'Algérie de 1976

Manifeste du Front de Libération National du 1^{er} Novembre 1954

Ministère algérien de l'Information et de la Culture, 1972, 174p.

2-Bibliographie

BALTA Paul, 1990, *Le Maghreb des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, 322p.

BARBIER Maurice, 1986, « Les pays d'Afrique noire et la politique du Sahara Occidental », *In Les Temps modernes*, n°478, 12p.

CÉSAIRE Aimé, 1956, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 91p.

CHAGOLLAND Jean-Claude, 1977, *Maghreb et Palestine*, Paris, Sindbad, 266p.

CHENA Salim, 2013, « L'Algérie et son sud : Quels enjeux sécuritaires ? », *In Programme Moyen-Orient et Méditerranée*, 15p.

CHICK Slimane, 1978, « La politique africaine de l'Algérie », *Annuaire de l'Afrique du nord*, Paris, C.N.R.S, 54p.

DEFARGES-MOREAU Philippe, 1990, *Politique Internationale*, Paris, Hachette, 380p

ELAIGWU Isawa et WAI Dunstan, 1984, *Les guerres civiles de l'Afrique noire dans le contexte des relations afro-arabes*, In *Les relations historiques et socioculturelles entre l'Afrique et le monde arabe de 1935 à nos jours. Histoire générale de l'Afrique : Etudes et documents 7*, Paris, Unesco, (p.89-106), 222p.

GRIMAUD Nicole, 1984, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 376p.

HOTTINGER Arnold, 1981, « L'expansionnisme libyen : Maghreb et Afrique noire », *Politique Étrangère* n°1, 46^e année, 20p.

KERDOUAN Azzouz, 1987, *La coopération arabo-africaine : Dimensions et perspectives*, Paris, Berger- Levrault, 251p.

MENARCHE Amina, 2012, « La diplomatie algérienne, la nostalgie d'une gloire. », *Dynamiques internationales* n°07, 18p.

NOUHOU Alhadji Bouba, 2003, *Israël et l'Afrique : une relation mouvementée*, Paris, Karthala, 228p.



La Centrafrique, « la demeure » des opérations de maintien de la paix (1997-2016)

KREMET Henri Brou Bédié

Doctorant en Histoire Contemporaine, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan. kremethenri@gmail.com

Résumé

A la suite de son élection en 1993, Ange-Felix Patassé doit faire face aux multiples mutineries de l'armée au cours de la période 1995 et 1996. C'est le début d'une vague de contestations tous azimuts marquées par une crise. En raison de la situation jugée tendue, les premières missions de paix opérationnelles notamment africaine et onusienne seront déployées dans le pays à partir de 1997. Après une paix relativement précaire, le pays tomba à nouveau dans le cycle infernal de la violence marquée par le départ du président Ange-Felix Patassé du pouvoir en 2002. Depuis lors, la République centrafricaine, est confrontée à une crise majeure et soumise à un cycle d'instabilité. Cette situation entraîna le déploiement des missions de paix permanentes et cycliques en vue de ramener la paix. Du coup, la Centrafrique est devenue le pays qui a enregistré le plus grand nombre d'activités de maintien de la paix dans le monde. Malgré le ballet incessant des différentes formes de missions opérationnelles, la situation est restée toujours instable. Cet article, qui vise à expliquer la permanence des missions de paix, lève le voile sur leurs dysfonctionnements et met en relief les implications de cette instabilité.

Mots clés : Paix-communauté internationale-intervention-maintien-africaine

Abstract

Following his election in 1993, Ange-Felix Patassé had to face multiple army mutinies during the period 1995 and 1996. This is the start of a wave of all-out protests marked by crisis. Due to the situation deemed tense, the first operational peace missions, particularly in Africa and the United Nations, will be deployed in the country from 1997. After a relatively precarious peace, the country fell again into the infernal cycle of violence marked by the departure of President Ange-Felix Patassé from power in 2002. Since then, the Central African Republic has faced a major crisis and subjected to a cycle of instability. This situation led to the deployment of permanent and cyclical peace missions in order to restore peace. Suddenly, the Central African Republic has become the country which has recorded the greatest number of peacekeeping activities in the world. Despite the incessant ballet of different forms of operational missions, the situation has always remained unstable. This article, which aims to explain the permanence of peace missions, lifts the veil on their dysfunctions and highlights the implications of this instability.

Key words: Peace-international Community-Intervention-African-maintenance

Introduction

A l'arrivée au pouvoir d'Ange Felix Patassé en 1993, la République Centrafricaine se retrouve dans des crises d'instabilité sans précédent entraînant le pays presque au bout du chaos.

Dans un élan de solidarité africaine et dans le but de participer à la stabilité du pays, une coalition de pays africains d'obédience francophone décida de recourir à une solution négociée de la crise en proposant le déploiement d'une mission de paix et de sécurité. Cette initiative entraîna bien d'autres missions opérationnelles de paix au regard des résurgences successives et cycliques des crises dans le pays.

Ainsi, il est indéniable pour nous de poser la question suivante : Comment expliquer que malgré la présence constante des missions opérationnelles de paix, la Centrafrique n'arrive pas à retrouver la stabilité ?

Cette étude a pour objectif de mettre en exergue la fluctuation des crises et la permanence des activités opérationnelles militaires en Centrafrique, qui en moins de 16 ans a accueilli sur son sol, plus de 10 opérations de maintien de la paix. En plus, elle nous montre l'inefficacité des missions opérationnelles qui se succèdent « au chevet » de la Centrafrique. Elle a pour intérêt de mettre en évidence quelques dysfonctionnements des missions de paix et de montrer les enjeux stratégiques des théâtres des opérations militaires dans les zones de conflits.

Pour résoudre ce travail scientifique, nous avons eu recours aux sources écrites notamment, les rapports, les décisions, et les communiqués provenant de l'Union

Africaine, de l'Organisation des Nations-Unies et de l'Union Européenne. Ces derniers nous ont permis de voir le niveau d'implication de la communauté tant continentale qu'internationale dans la résolution des crises centrafricaines. Quant aux sources électroniques émanant d'Amnesty international, de Human Rights Watch et du site internet officiel du ministère de la défense française, elles nous ont fournis des informations une orientation relative à l'évolution de la situation sociale, économique et humanitaire lors desdites crises.

Elles nous permettent de subdiviser notre article en deux parties : La première fait une présentation des missions de paix en Centrafrique, la seconde, nous éclaire sur le dysfonctionnement de ces missions de paix.

1.La République Centrafricaine (1997-2014) : « Terre des contingents de Paix »

Dans cette partie, nous allons faire la revue de toutes les missions africaines et internationales qui ont eu lieu en République Centrafricaine. Nous avons opté pour cette démarche pour mieux élucider la participation de chaque organisation dans la gestion des crises Centrafricaines.

1.1. Les initiatives africaines dans les crises Centrafricaines

Au cours des crises Centrafricaines, les acteurs régionaux et continentaux, notamment la Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale(CEMAC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), et l'Union Africaine ont déployé des missions de paix en Centrafrique.

1.1.1. Des difficultés économiques au déploiement de la Mission Interafricaine de Surveillance pour les accords de Bangui (MISAB) (1997-1998)

En 1990, avec la politique d'austérité prônée par le Fond Monétaire Internationale (FMI) au lendemain de la fin de la Guerre Froide et son corollaire de mutations, le pouvoir centrafricain dirigé par André Kolingba était au bout du gouffre. Héritant d'une situation désastreuse, après avoir remporté les élections présidentielles en 1993, le régime d'Ange Felix Patassé peinait à gouverner en raison de la permanence des difficultés économiques. Au regard de cette situation désastreuse, dès l'année 1996, les militaires entreprirent de mener des séries de mutineries dans le pays.

Des négociations furent entreprises lors du 19^e sommet franco-africain tenue à Ouagadougou les 5 et 6 décembre 1996 afin de trouver une issue heureuse à la situation sécuritaire et politique en Centrafrique. Patassé sollicita ses pairs africains en l'occurrence les présidents gabonais, burkinabé, tchadien et malien pour entamer des pourparlers avec les soldats et obtenir un accord de paix pour éviter que cette situation n'entraîne l'insécurité et une série de déstabilisation dans la région (A.D N'Dimina-Mougala, 2009 : p.130).

Après six jours de dialogue, du 11 au 16 janvier, un accord de paix fut finalement paraphé le 25 janvier 1997 à Bangui entre le gouvernement et les insurgés. De même, le 31 janvier 1997, le Comité International de Résolution de la crise décida de mettre en place une Force Interafricaine en République Centrafricaine dénommée la Mission Interafricaine de Surveillance pour les Accords de Bangui (MISAB) (A.D N'Dimina-Mougala, 2009 : p.130). Cette force

avait pour mission de rétablir la sécurité, veiller à l'application des accords de paix, et procéder au désarmement des soldats, des milices et bien d'autres catégories de personnes portant illégalement les armes¹.

Pour rendre effectif le processus de paix, les premiers soldats furent déployés à Bangui le 8 février 1997 avec un effectif estimé à plus de 800 hommes sous le commandement du général gabonais Hachem Ratanga (A.D N'Dimina-Mougala, 2009 :p.130). La (MISAB) qui fut déployée avait effectué une partie de son mandat de sécurisation à Bangui

C'est dans ce calme apparent que des missions onusiennes de stabilisations et de consolidations de la paix furent mises en place.

1.1.2.La Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC)

En décembre 2002, sur initiative du président Oumar Bongo du Gabon, la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) fut mise en place par la CEMAC² pour lutter contre une éventuelle instabilité en Centrafrique suite aux différentes incursions des assaillants. Cette force avait pour mission initiale d'assurer d'abord, la sécurité du président Ange-Felix Patassé, ensuite

¹ A la suite du déclenchement et de la persistance des mutineries, et dans l'optique de protéger ses ressortissants et le pouvoir centrafricain, l'armée française décida successivement de mettre en place différentes opérations notamment Furet, Almandin I (avril 1996), Almandin II (mai 1996-juin 1997) et Almandin III (juin 1997-mars 1998). Voir Emmanuel Chauvin, « La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ? », France, Agence Française de Développement, p.38

² Les soldats de la CEMAC provenaient des pays suivants : le Gabon, le Cameroun, la RCA, le Tchad, le Congo et la Guinée équatoriale

entreprendre la restructuration des Forces Armées Centrafricaine (FACA)³.

Par la suite, une autre phase du processus de stabilisation de la situation politique, sociale et sécuritaire vit le jour d'où le transfèrement des responsabilités de la FOMUC à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

1.1.3. De la Force Multinationale de l'Afrique Centrale à la Mission de Consolidation de la Paix en RCA (12 juillet 2008- 15 décembre 2013) : le prolongement de la stabilisation

Après six ans de gestion sécuritaire en Centrafrique, la CEMAC décida de transférer les responsabilités de la FOMUC à une mission plus large.

En effet, en 2008, sous l'impulsion et la responsabilité de la CEEAC, une nouvelle mission dénommée Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) fut créée et donna spécifiquement lieu à la mise en place de la Mission de Consolidation de la Paix en RCA (MICOPAX). Elle avait pour objectif principal de procéder au désarmement, à la démobilisation et de lutter contre le crime organisé⁴.

Dans la même perspective, une mission européenne exclusivement française fut mise en place pour servir d'appui et d'encadrement pour la restructuration du système sécuritaire en RCA.

³ La FOMUC, avait installé ses quartiers généraux à Bangui pour soutenir les Forces armées centrafricaine face aux vagues de mutineries qui menaçaient le régime du président Ange-Félix Patassé. La FOMUC a joué un rôle important dans le processus électoral en ce sens qu'elle a créé les conditions sécuritaires pour son organisation.

⁴ « La force de maintien de la paix d'Afrique centrale se prépare à passer à l'action », disponible sur <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/analyses/2014/11/10/la-force-de-maintien-de-la-paix-d-afrique-centrale-se-prepare-passer-l-action>:10 novembre 2014, (consulté le 20 décembre 2020)

1.1.4. La mission internationale de soutien en Centrafrique (MISCA) 2013

Face à l'escalade de la violence du fait des violences interreligieuses et communautaires, la communauté internationale, enjoignit l'UA de déployer une mission de paix en Centrafrique afin de renforcer le dialogue intercommunautaire et d'empêcher que la situation ne se dégrade davantage. Selon la résolution RES/2127 (2013), cette mission internationale de soutien en Centrafrique avait une mission plurielle⁵.

Malgré la ferme volonté des organisations africaines à régler la crise centrafricaine à travers leurs multiples missions de paix, le pays demeurait dans une situation précaire. Dans ce cas de figure, le recours aux missions multilatérales était plus que nécessaire.

1.2. Les initiatives opérationnelles multilatérales

Par initiatives opérationnelles multilatérales, il s'agit ici des opérations de maintien de la paix conduites par les Nations Unies ou par une force multinationale autre qu'africaine. Dans le souci de mettre fin à l'escalade de la violence, la communauté internationale s'était mobilisée à travers le déploiement des missions dites internationales. En

⁵ Protéger les civils et rétablir la sécurité et l'ordre public. - Stabiliser le pays et restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire;

-Créer les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire aux populations qui en ont besoin; -Soutenir les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration ou désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement menées par les autorités de transition et coordonnées par le BINUCA; -Accompagner les efforts nationaux et internationaux, menés par les autorités de transition et coordonnés par le BINUCA, visant à réformer et restructurer les secteurs de la défense et de la sécurité;

plus des missions onusiennes, l'Union Européenne et la France avaient eu à intervenir en Centrafrique.

1.2.1. Les missions onusiennes dans les crises Centrafricaines

Suite aux missions africaines, les Nations Unies prirent le relais en déployant en moins de 17ans, deux missions de maintien de la paix (MINURCA, MINUSCA), deux missions de consolidation de la paix (BINUCA, BONUCA) et une mission de coopération (MINURCAT).

-La Mission des Nations-Unies en Centrafrique (1998-2000) :

En raison des difficultés de la MISAB à assurer le maintien de la paix à long terme, le Conseil de sécurité de l'ONU décida par ailleurs de voter la résolution 1159 du 27 mars 1998 portant création et déploiement de la Mission des Nations-Unies en Centrafrique (MINURCA)⁶.

Par conséquent, un mandat en bonne et due forme venait d'être créé avec à son actif la nomination du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. A la différence de la première mission africaine, cette deuxième mission avait un mandat de stabilisation beaucoup plus large et plus « robuste ». La présence de la MINURCA permit une stabilisation sécuritaire des régions Centrafricaines. De ce fait, elle devait poursuivre le désarmement afin de consolider la paix (S/RES/1271,1999). Le déploiement de la MINURCA avait permis une stabilisation progressive de la situation sécuritaire.

Cette accalmie donna lieu d'amorcer une autre phase de stabilisation en installant deux missions de consolidation de la paix à savoir le Bureau des Nations-Unies en Centrafrique (BONUCA) et le Bureau

⁶ C'est le 15 avril 1998 que la MINURCA prit officiellement la relève du théâtre des opérations.

Intégré de l'organisation des Nations-Unies en Centrafrique (BINUCA).

-Le Bureau des Nations-Unies en Centrafrique (2000-2010) : la première mission de reconstruction nationale

Officiellement créé le 15 février 2000 en remplacement de la MINURCA, le BONUCA (Bureau des Nations-Unies en Centrafrique) avait pour mission principale :

d'appuyer les efforts faits par le gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et faciliter la mobilisation sur le plan international d'un soutien politique et de ressources pour la reconstruction nationale et le redressement économique (S/2000/24 : 2000).

Malgré une présence remarquable de cette mission de consolidation onusienne, on assistait à une croissance des violations massives des Droits de l'Homme. Face à cette crainte de voir le pays sombrer à nouveau dans l'instabilité, un nouveau Bureau de consolidation fut mis en place. Il s'agit du BINUCA.

-Le Bureau Intégré de l'organisation des Nations-Unies en Centrafrique (2009-2010) : Une mission de renforcement des droits humains

Dans la suite du dialogue politique inclusif entamé par les Nations-Unies, un Bureau intégré des Nations-Unies pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine (BINUCA) fut créé le 7 avril 2009 dont l'objectif était de « soutenir les efforts entrepris aux niveaux national et local »⁷.

⁷ C'est à la suite d'un courrier du Secrétaire général de l'ONU adressé au Président du Conseil de sécurité en date du 3 mars 2009, que le BINUCA remplacera en décembre 2009 le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Cette deuxième mission de consolidation de la paix avait pour mission principale « d'aider le gouvernement à consolider la paix et la réconciliation nationale et à soutenir les institutions démocratiques(...) visant à appuyer le processus de réconciliation nationale, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants des groupes armés »⁸.

Malgré les efforts onusiens dans le domaine du renforcement et de la consolidation de la paix, la Centrafrique se retrouva dans une nouvelle crise politique et sociale⁹. Cette situation donna l'occasion aux différentes entités internationales d'intervenir soit simultanément ou/et parallèlement pour maintenir la paix sociale dans le pays.

-La Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine et au Tchad (2007-2010)

Dans le but d'aider au maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées à proximité du Darfour, le Conseil de sécurité des Nations-Unies avait créé la Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), conformément à la résolution (S/RES/1778,2007). Afin d'améliorer la sécurité dans la zone, une étroite coordination existait entre l'EUFOR-TCHAD et la Mission des Nations-Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

Cette mission onusienne (MINURCAT) fut mise en place en

2007 pour neutraliser les bandes armées qui opéraient depuis les frontières tchado-centrafricaines. Malgré l'organisation d'élections, cette mobilisation internationale et africaine n'avait pas empêché la résurgence d'une autre crise avec une rébellion (la Seleka) qui entre temps s'était constituée à partir des territoires tchadiens et soudanais. Ce revirement donna lieu aux Nations-Unies de déployer une énième mission.

-La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation en Centrafrique

Créée par la résolution 2149 du Conseil de sécurité, l'ONU prit le relais de la MISCA à travers la mise en place de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) le 15 septembre 2014. Cette nouvelle intervention de l'ONU marque la douzième opération de maintien de la paix en Centrafrique.

A côté des missions de paix de l'ONU, les Européens principalement les Français avaient fait de la gestion opérationnelle de la crise, l'un de leur cheval de bataille. C'est ainsi que leur présence était visible dans presque tout le cycle d'instabilité de la République Centrafricaine.

1.2.2. Les missions françaises et européennes dans la résolution de la crise

Intervenant en soutien à toutes les forces qui sont intervenus sur le théâtre des opérations militaires, l'apport des missions européennes et françaises était fort remarquable. Ainsi, les opérations « Boali », l'Opération Militaire de l'Union Européenne en République du Tchad et en République Centrafricaine (l'EURFORD), l'opération « Sangaris » et la Force de l'Union Européenne en République Centrafricaine (EURFOR-RCA) intervinrent dans les crises Centrafricaine.

⁸ « République centrafricaine : la crise des droits humains devient incontrôlable », Amnesty International, 2013, article en ligne disponible sur <https://www.amnesty.org/download/Documents/8000/afr190032013fr.pdf>, (consulté le 12 décembre 2020 à 12heures 30)

⁹ Il est important de signaler qu'en 2010, l'Union Africaine avait installé un Bureau de liaison en Centrafrique après le départ des forces africaines.

-L'intervention de l'Opération Militaire de l'Union Européenne en République du Tchad et en République Centrafricaine (2007-2010)

En février 2003, le Soudan et le Tchad était en proie à une grave crise dans la zone du Darfour. Ces crises tchado-soudanaises avaient influencé la stabilité de la Centrafrique. Par la suite, le conflit soudanais s'était répercuté sur son voisin tchadien. Face à la dégradation de la situation sécuritaire et prenant la pleine mesure d'une probable contagion régionale des crises tchado-soudanaises, les entités régionales et internationales décidèrent de s'engager davantage afin d'éviter une escalade de l'insécurité. D'où la mise en place de l'Opération Militaire de l'Union Européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (l'EURFORD).

Le 28 octobre 2004, le Conseil de Sécurité exprima sa préoccupation sur la situation en Centrafrique. Conformément à la résolution 1778 du Conseil de sécurité des Nations-Unies du 25 septembre 2007, et dans le cadre d'une approche régionale de la crise, l'Opération militaire de l'Union Européenne en République du Tchad et en République Centrafricaine (EUROFORD-TCHAD) a mené une action opérationnelle militaire du 28 janvier au 15 mars 2009 (S/RES/1778, 2007). L'EURFOR-TCHAD/RCA a été l'opération la plus multinationale de l'Union Européenne sur le continent africain¹⁰. Mais à travers la résolution 1834 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, le mandat de l'EURFOR-TCHAD fut relevé par l'ONU.

¹⁰ Dans le cadre de la politique européenne de Défense, 23 pays de l'Europe ont fourni des soldats à l'Euford-Rca. Les plus importants contingents provenaient de sept pays notamment de la France, de l'Irlande, la Pologne, l'Italie, le Pays-Bas, la Suède et l'Australie.

Malgré La fin de son mandat, l'UE resta engagée sur les territoires tchadiens et centrafricains¹¹.

-L'opération « Boali » : la mission d'appui et d'encadrement pour la restructuration de l'armée

En octobre 2012, face à l'instabilité permanente et grandissante en République Centrafricaine, la France mit en place une opération militaire visant à soutenir la mise en place de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) puis la MICOPAX¹². Rappelons que cette opération française se situait dans le programme du Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP) visant à participer à l'encadrement des FACA.

En vue de participer à l'établissement d'une paix durable à travers un soutien logistique, technique et éventuellement opérationnel, la mission africaine (FOMAC) avait bénéficié du soutien financier et opérationnel des soldats de l'Union Européenne qui opéraient en parfaite relation avec les troupes françaises de l'opération « BOALI » présentes depuis 2002 sur le territoire centrafricain¹³.

Préoccupée par la grave crise Centrafricaine, et se félicitant de l'appui militaire de la France, l'Union Européenne afficha sa volonté d'utiliser tous les efforts possibles afin de contribuer à la stabilité du pays. C'est ainsi qu'elle mit en place l'opération « Sangaris » et la Force de

¹¹Des Etats européens sont restés sur le terrain des opérations militaires sous mandat de la MINURCAT.

¹²« L'opération Boali », disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/operations/missions-realisees/afrique/operation-boali-2002-2013/1-operation-boali>, mise à jour 05/12/2013 (consulté le 10 décembre 2020 à 10heures)

¹³La FOMAC était accusé de manque de leadership, mais la présence des soldats français leurs faisaient souvent ombrage.

l'Union Européenne en République Centrafricaine l'EUFOR-RCA.

-L'opération « SANGARIS »¹⁴

Au regard de la dégradation de la situation humanitaire, la communauté internationale s'engagea davantage pour éviter un embrasement de la région. Les incursions répétées des hommes armés « Seleka » de Michel Djotodia dans les quartiers en vue de rechercher les anciens militaires de Bozizé tournait à l'expédition punitive et aux pillages des domiciles. L'exaspération de la population avait finis par créer une armée d'auto-défense « anti-balaka » pour se protéger.

Cette mission d'appui à la MISCA avait pour objectif de faire cesser les violences des rebelles de la « Séleka » et des milices « anti-balaka. » Quelques mois après le déploiement des soldats de la MISCA et des soldats de la force « Sangaris », la multiplication et l'intensification des violations du droit international humanitaire n'a cessé d'augmenter (P. Boisselet, 2014: 34). L'atmosphère était-elle que le président Michel Djotodia signa sa reddition.

-La Force de l'Union Européenne en République Centrafricaine (EUFOR-RCA)

De février 2014 à mars 2015, la force européenne de l'EUFOR-RCA s'est déployée en Centrafrique et par la suite l'UE avait créé deux programmes à savoir la Mission de Conseil Militaire de l'Union Européenne en République centrafricaine (EUMAM-RCA) puis la Mission de Formation de l'Union Européenne en Centrafrique (EUTM-RCA) destinée à former l'armée régulière centrafricaine. Malgré l'engagement des forces d'appui

auprès des soldats de la MISCA, cette dernière n'est parvenue à satisfaire aux exigences liées à la protection de la population civile (R. E N'Zobo et al, 2013 : 20)

La reprise des tensions et la persistance des crises en République Centrafricaine avaient poussé la communauté internationale et les organisations régionales à intervenir davantage. Ici, les différentes missions étaient fonction de la nature et de la gravité de la situation. A travers ce déferlement opérationnel militaire et humanitaire, la Centrafrique devenait en si peu de temps l'une des destinations privilégiées des missions de paix. Malgré ce déploiement tous azimuts, on assistait toujours à une reprise des hostilités. Ces différentes missions ont-elles effectivement joué leurs rôles ?

2.Le dysfonctionnement, source des ballets des missions

Le dysfonctionnement des différentes missions de paix provoqua une permanence d'activités opérationnelles militaires sur le sol centrafricain. La Centrafrique devint une demeure des missions de paix à cause du dysfonctionnement multiforme de ces missions.

2.1. Les difficultés opérationnelles des missions africaines et le manque de probité des missions multilatérales

En raison des difficultés sur le théâtre des opérations, les missions africaines étaient soit relayées ou soutenues par les missions internationales. Or ces dernières faillirent par moment à leurs missions.

2.1.1. L'inefficacité des missions africaines de paix

Au regard de leur volonté de mettre fin à l'instabilité en République Centrafricaine, les missions Africaines de paix eurent des

¹⁴C'est le nom donné à un papillon rouge endémique en Centrafrique

difficultés financières, humaines et logistiques dans la conduite de leurs opérations respectives.

-Une succession de difficultés et de manque de franchise de certains pays pourvoyeurs de troupes

Au cours de la mission de la FOMUC, les militaires africains manquaient de moyens logistiques. Dès lors, les militaires français apportèrent différents soutiens notamment en matière de renseignement, de planification, d'appui logistique et aérien.

Aussi, la France décida-t-elle de fermer sa base militaire de Bouar. Dès la mise en place de la mission en août 1997, elle avait bénéficié du soutien logistique et humain des soldats français dans certaines situations de combats (F. de Saint Victor, 2013 :3). Par conséquent, le départ de ces derniers n'a fait que rendre la tâche difficile aux soldats africains (E. Chauvin, 2018 : 37). Alors, après le départ des soldats français, les militaires africains de maintien de la paix se remplacèrent sur le territoire centrafricain.

En 2006, après l'éclatement de la rébellion, de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), la FOMAC fut déployée. La FOMAC remplacé par la MICOPAX en 2008, avait pour mission de procéder aux désarmements et de lutter contre les bandes armées, mais rien n'y fit¹⁵.

Faute de moyens, les forces africaines ne pouvaient agir conséquemment avec célérité. Dans le cas typique de la MICOPAX, disons qu'elle manquait « *de ressources et*

¹⁵ Comme nous l'avons signifié dans la deuxième partie de ce travail, la Centrafrique était devenue le refuge des bandes armées notamment l'Armée de Résistance du Seigneur, les milices Djandjawid et des combattants tchadiens.

était trop débordée pour pouvoir accomplir les tâches qui lui étaient assignées, et il fut de plus en plus clair que la force avait besoin d'une aide externe. » (CEEAC-CMI : 12)

C'est d'ailleurs pourquoi en 2013 au cours de la conférence des Ambassadeurs de France, le président français François Hollande n'a pas manqué d'interpeller l'ONU et l'UA sur les risques d'une catastrophe humanitaire: (P. Airault et V. Duhem ,2013 : 27).

En plus, signalons la duplicité de certains contingents africains de maintien de la paix particulièrement l'attitude des soldats tchadiens.

Les soldats tchadiens ont joué la carte de la passivité dans les crises centrafricaines. Après avoir aidé à protéger le pouvoir d'Ange Felix Patassé, le contingent tchadien de la CEMAC ne s'est pas opposé à l'entrée des rebelles de François Bozizé dans Bangui (E. Chauvin, 2018 : 39). En plus, le Tchad utilisa sa présence pour influencer les décisions politico-militaires des Centrafricains¹⁶. En 2013, face à l'intensité des combats, ces mêmes soldats tchadiens laissèrent les rebelles de la « Seleka » de Michel Djotodia s'emparer du pouvoir¹⁷. Par la suite, passé sous le commandement de la MISCA, les soldats tchadiens de ladite mission ont en complicité avec les soldats de la « seléka » participé à de graves exactions à l'encontre des civils (E. Chauvin, 2018 : 39).

¹⁶ Quand François Bozizé décida d'effectuer une visite au Soudan voisin, Idriss Deby menaça de retirer ses soldats de la FOMUC .Le président Centrafricain était obligé de se plier aux injonctions du président tchadien en ce sens qu'il était dépendant des soldats Tchadiens.

¹⁷ En raison d'une signature d'un accord bilatéral en 2007 entre la Centrafrique et l'Afrique du Sud, un contingent sud-africain fut déployé en Centrafrique. Ces soldats tentèrent en vain de contenir l'avancée des rebelles.

Toutes ces raisons susmentionnées avaient contribué à rendre la tâche difficile aux soldats africains dans la résolution opérationnelle des conflits.

Mais l'une des difficultés était l'insuffisance de ressources humaines sur le théâtre des opérations militaires.

-Manque d'effectifs suffisants pour les missions opérationnelles

Les opérations de paix africaines déployées en République Centrafricaine manquaient d'effectifs suffisants pour accomplir leurs missions sur l'ensemble du territoire national.

En effet, la MICOPAX qui devrait apporter une réponse positive aux missions précédentes africaines, manquait de lisibilité et de clarté. Déjà que les missions de paix africaines souffraient de professionnalisme et de laxisme, elle ne pouvait en aucun cas gérer convenablement ce mandat au regard du sous-effectif :

Le mandat et les effectifs de la MICOPAX étaient insuffisants compte tenu des développements de la situation en RCA. Compétentes et appréciées de la population (à l'exception du contingent tchadien, cf ci-après), ces forces ne pouvaient en l'état garantir la protection de la population. Son mandat était basé sur la consolidation de la paix et était ainsi inapproprié suite à la nouvelle donne issue du coup d'Etat et la présence des éléments de la Séléka lourdement armés sur l'ensemble du territoire. Trop imprécis, le mandat ne permettait pas de répondre au mieux aux défis liés à cette situation (R. E. N'Zobo et al : 2013 .19).

À cet effet, le 19 juillet 2013, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine (UA) décida de remplacer la MICOPAX par une mission sous conduite de l'UA, la Mission Internationale de Soutien à la République Centrafricaine (MISCA). La

nouvelle mission africaine peinait à maintenir la sécurité des biens et des personnes. Selon le chef de mission de la FIDH Eric Plouvier :

Assurer la protection de la population est une obligation incontournable et urgente que le dispositif sécuritaire actuel ne garantit pas. La population civile est abandonnée aux mains criminelles des Séléka(...) La présence en grand nombre d'hommes en armes en RCA est par ailleurs une source potentielle de déstabilisation sécuritaire de la sous-région (R. E. N'Zobo et al : 2013 .19).

Ce manque d'effectifs a naturellement eu des conséquences sur la stabilité du pays. Alors, des missions multidimensionnelles furent mises en place dans le but d'éviter une catastrophe humanitaire.

Mais les missions internationales censées apporter un soutien ou relayer les missions africaines avaient manqué d'objectivité et d'orientation dans l'exercice de leur fonction.

2.2. Mauvaise orientation des missions internationales

A la suite des crises en Centrafrique, la communauté tant régionale qu'internationale s'est mobilisée pour essayer de ramener la paix et la quiétude. Mais après le départ des missions de paix dans le pays, on assistait à un retour à l'instabilité. Les missions successives censées consolider la paix ont-elles effectivement été réalisées dans les dispositions prescrites ?

-Marginalisation du volet économique et social dans la gestion des crises

La marginalisation du secteur économique et social dans la sortie de crise par les missions internationales avait eu des répercussions sur l'issue de la crise.

En déployant une opération de paix, les organisations tant africaines qu'internationales devraient apporter une aide financière conséquente à la Centrafrique pour sortir le pays du « désastre » économique.

La préoccupation devrait être portée sur la résolution définitive des difficultés économiques afin de ramener la paix et la quiétude. En déployant une opération de paix, les organisations avaient déplacé le problème centrafricain sans pour autant le résoudre. La preuve, les mêmes difficultés ont toujours perduré au cours des mandats des gouvernements qui se succédèrent à la tête du pays.

En clair, les crises répétitives (émeutes, insurrections, contre-insurrection, mutineries) en Centrafrique relevaient de l'inefficacité des missions qui ont eu à gérer la situation. Ces crises centrafricaines étaient purement économiques et sociales de Kolingba à Ange Felix Patassé. A côté des premiers déploiements militaires en 1997, il aurait fallu par la suite aider économiquement la Centrafrique à sortir de cette crise. Si cette mesure était adoptée, la Centrafrique n'aurait sans doute pas accueilli un nombre important d'opération de maintien de la paix sur son sol.

La preuve, les fonctionnaires avaient plus de six mois d'arriérés de salaires accumulés (R. Marchal, 2009 : 21). La situation financière et économique n'était pas du tout reluisante. La dette intérieure de 1998 à 2004 se chiffrait à plus de 96 milliards (R. Marchal, 2009 : 21).

Bien que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) était nécessaire, elle devrait mettre en avant l'aspect socio-économique au regard des antécédents des crises centrafricaines. Il devrait avoir une adéquation entre sécurité et aide au développement tout en prenant en compte les aspirations

de la population. (R. Marchal, 2009 : 24)

D'ailleurs, au cours d'une série d'enquêtes et d'entretiens conduite par la Banque mondiale sur une frange de la population (vulnérable), il ressort que les personnes interrogées avaient d'autres préoccupations que la sécurité (R. Marchal, 2009 : 25). Cela démontre que les différentes missions de consolidations n'ont pas pris en compte les préoccupations des populations.

-Manque d'objectivité des programmes de consolidation de la paix

Dans le processus des opérations de maintien de la paix, après chaque intervention opérationnelle militaire, plusieurs mesures sont prises pour le rétablissement et la consolidation de la paix. Ainsi, une autre phase dite de consolidation de la paix est mise en place afin de créer les conditions du retour à la paix.

Les différentes interventions en Centrafrique, étaient beaucoup plus portées sur le volet militaire plutôt que de contribuer à une stabilité à long terme en invitant les forces vives de la nation à emprunter le chemin de la réconciliation. Malgré, le déploiement de deux missions de consolidation notamment la BONUCA et la BINUCA, une rébellion se forma et la Centrafrique replongea dans le cycle infernal de la violence en 2001.

En définitive, pour éviter la résurgence d'une nouvelle crise, il faut nécessairement que cela passe par la réussite et le suivi des programmes de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion(DDR). Or, au cours des différentes missions de paix en Centrafrique, plusieurs institutions tant continentales qu'internationales ont mis en place des programmes de consolidation de la paix mais elles se sont avérées inefficaces. Les signes

d'un retour à la normale étaient-ils visibles pour prétendre déployer des opérations de consolidations de la paix ?

Malgré les efforts consentis par les différentes missions de consolidation de paix, des groupes importants d'ex-combattants et militaires étaient le plus souvent laissés pour compte¹⁸. En effet, l'organisation d'élections, et la mobilisation internationale n'avaient pas empêché la résurgence d'une autre crise avec une rébellion « la Seleka ».

Au regard des crises qui se succédèrent les unes après les autres en Centrafrique, les actions de consolidation de la paix n'avaient pas renforcé et conforté la situation politique, économique, sociale et sécuritaire du pays. En plus, les missions internationales n'avaient pas rempli totalement leurs cahiers de charge.

-Des opérations militaires aux missions détournées

Par moment les missions de paix s'étaient détournées de la gestion opérationnelle de la crise pour se retrouver sur des terrains qui ne relevaient pas de leurs prérogatives ou du moins de leurs cahiers de charges. Comme l'a écrit A. Bamba, (2013 :51) :

la France considérait alors l'UE comme le nouveau lieu de concrétisation de ses propres initiatives en Afrique...et en intervenant avec le concours des pays européens, la France gagnait en efficacité dans ses actions, se crédibilisait davantage et partageait également les risques et les coûts de l'implication.

A l'analyse, les missions de coopération de l'Union Européenne avec la France en première ligne étaient plus destinées à apporter secours à un ami en la personne d'Idriss Deby qu'à résoudre la crise centrafricaine. En créant cette force, c'était dans l'intention de stopper le flux et le reflux des bandes armées qui se constituaient pour attaquer le Tchad considéré comme un partenaire stratégique de Paris dans la lutte contre le terrorisme.

Pour les Français, en mettant en place cette mission européenne, elle donnait directement accès au territoire centrafricain dans le but de traquer les rebelles tchadiens et surveiller les mouvements des forces soudanaises vers le Tchad. De ce fait, la préoccupation sécuritaire était plus portée sur N'Djamena que Bangui d'où sa marginalisation.

A côté de ses intérêts en RCA, la France avait des « entrées » dans des pays limitrophes notamment au Cameroun, au Tchad et au Congo, alors, l'attention était aussi portée sur ces Etats. Paradoxalement, en dépit de l'insécurité grandissante dans le pays, les entreprises françaises exerçaient leurs différentes activités en toute quiétude¹⁹.

La Centrafrique est un pays très riche en ressources naturelles. Les plus importantes réserves minières se trouvent dans la partie ouest et sud-ouest du pays. Pourtant, « *Areva qui avait suspendu en 2008 son exploitation du gisement d'uranium de Bakouma officiellement à cause de difficultés techniques et de la baisse des cours mondiaux d'uranium à la suite de la catastrophe de Fukushima ne s'est pas retirée définitivement* »²⁰.

¹⁸ Mohamed HOUSSEIN, « Les conflits armés en Centrafrique, causes et conséquences. », disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1011_fr.html(consulté le 15 décembre 2020 à

¹⁹Air France, Bolloré, Castel, Total, CFAO continuaient tranquillement leurs activités sur le territoire Centrafricain.

²⁰« À Birao, la guerre sans fin des « Trois Frontières » » <https://www.lefigaro.fr/international/2007/01>

Alors qu'une insécurité grandissante régnait dans le nord du pays avec les affrontements religieux et inter-ethniques, la mission française avait préféré se déployer dans l'ouest et le sud-est (R. Marchal, 2009 : 18).

Au regard des informations mentionnées un peu plus haut, il est évident que les soldats français étaient plus figés à protéger leurs entreprises et à lorgner les zones minières plutôt que de se concentrer sur l'essentiel.

Cette attitude n'était pas faite pour arranger la situation sécuritaire. Elle a par ailleurs dégradé l'intégrité territoriale et exacerbé la crise.

3. Les conséquences du « laxisme » opérationnel

La gestion approximative des crises centrafricaines entraîna des conséquences notamment l'ingérence des pays voisins et la porosité des frontières.

3.1. La prolifération de rebellions

La gestion de la crise centrafricaine avait engendré une situation particulière, notamment l'ingérence des pays voisins et la prolifération de rébellion.

La RCA se trouvant au centre des pays considérés comme instable notamment le Soudan, la RDC et le Tchad, il est bien évident que l'existence d'une interdépendance d'instabilité n'est pas à exclure. Une crise qui éclate dans un pays comme dans un autre à forçement des conséquences négatives sur la stabilité de la région (P-C Beninga et al 2017 : 11)

Dans sa politique étrangère, le Tchad cherchait à influencer la politique intérieure centrafricaine et par ricochet se positionner comme une puissance sous régionale en Afrique centrale. Par conséquent, au

cours des activités de déstabilisation du régime centrafricain, François Bozizé avait bénéficié du soutien politique et militaire des autorités tchadiennes et congolaises pour chasser Ange Felix Patassé du Pouvoir en 2003²¹.

Ironie du sort, c'est à partir du territoire tchadien et la complicité des autorités des deux Congo notamment Brazzaville et Kinshasa que les rebelles de la « Séleka » menèrent l'insurrection qui a conduit au départ de François Bozizé à la tête de l'exécutif en 2013 (R. Marchal, 2009 : 26).

Aussi, Idriss Deby avait une emprise sur les autorités centrafricaines en ce sens qu'il a contribué soit à les positionner ou à les faire tomber. Dans cette optique, il profita de l'instabilité de la RCA pour exploiter le pétrole des fosses sédimentaires de Doba situé à la frontière tchado-centrafricaine (P-C Beninga et al 2017 : 12). Par conséquent, les tchadiens n'avaient pas intérêt à ce que la crise ait un dénouement heureux.

La Permanence des crises en Centrafrique a fait naître une pléthore de groupes armés qui étaient à l'origine de la permanence des rebellions, mutineries et coup de force. D'ailleurs, entre les années 2002 et 2007, nous avons répertorié 14 groupes armés (P-C Beninga et al 2017 : 11).

Ces groupes armés avaient

longtemps servi de bras armés aux hommes politiques pour conquérir le pouvoir ou sous-traiter certaines missions régaliennes de sécurité telles que la lutte contre les bandes armées et groupuscules criminels repliés dans l'arrière-pays »(P-C Beninga et al 2017 : 1).

/17/01003-20070117ARTFIG90160-
_birao_la_guerre_sans_fin_des_trois_frontieres.
php(consulté le 15 décembre 2021 à 20H)

²¹ La grande partie des soldats de François Bozizé ont été recrutés parmi l'ethnie Zaghawa du Tchad qui se trouve être l'ethnie du Président Idriss Deby Itno.

Suite à la tentative du coup d'Etat fomenté par l'ancien président André Kolingba et l'ex-général François Bozizé, les troupes Libyennes épaulées par le MLC (Mouvement de libération du Congo) du rebelle congolais Jean Pierre Bemba ont aidé l'armée loyaliste à repousser l'attaque²².

Cependant, les ingérences étrangères avaient contribué à alimenter le climat d'instabilité et d'insécurité dans le pays. A côté, les crises tchadiennes et soudanaises ont eu des conséquences sur la situation déjà précaire à l'intérieur du territoire centrafricain.

3.2. La porosité des frontières, un problème pour la résolution des crises centrafricaines

En février 2003, pendant la période suivant la crise centrafricaine, le Soudan et le Tchad étaient en proie à des crises dans la zone du Darfour. Les crises soudanaises ont eu des conséquences sur la stabilité de la Centrafrique.

Dès avril 2006, avec le soutien du Soudan, N'Djamena était attaqué par les rebelles du Front Uni pour le Changement (FUC). La situation d'instabilité au Tchad et au Soudan entraîna un déplacement massif d'une frange importante de la population vers la Centrafrique d'où la création des camps de réfugiés. Or, selon les rapports, des organisations des droits de l'homme ces camps de réfugiés étaient présentés comme des lieux de recrutement des différents groupes armés²³. Or à cette période, la

²²Au cours de ces affrontements, des tchadiens auraient été tués. Cependant, ces événements ont entraîné une crise entre le Tchad et la République centrafricaine.

²³ « République centrafricaine : la crise des droits humains devient incontrôlable », Amnesty International, 2013, article en ligne disponible sur <https://www.amnesty.org/download/Documents/8000/afr190032013fr.pdf>, (consulté le 12 décembre 2020 à 12heures 30)

Centrafrique était dans une phase de consolidation de la paix.

Ainsi, la république Centrafricaine déjà encline à une situation désastreuse et chaotique à l'intérieur de son territoire était confrontée à la porosité des frontières due aux nombres croissants des conflits dans la région²⁴. Cette situation engendra le trafic incontrôlé d'armes de guerres et créa un climat de violence et d'insécurité. Elle a aussi favorisé l'entretien et la création de groupes armés, ce qui donna lieu à une régionalisation du conflit centrafricain.

En raison de l'insécurité et de l'instabilité qui prévalaient en RCA, les missions commises pour mettre fin aux crises ont failli par endroit à la gestion de la crise.

Conclusion

De 1997 à 2014 la République Centrafricaine était devenue la demeure des missions opérationnelles de paix en ce sens que les activités de maintien de la paix étaient accrues et permanentes.

Ainsi, malgré leur diversité et adaptation, les missions ne sont parvenues à résoudre durablement les crises en Centrafrique. A l'analyse, cet échec des missions relève des ingérences extérieures et des dysfonctionnements notamment opérationnels et du manque d'objectivité des missions commises à la tâche.

²⁴ HOUSSEIN (M), « Les conflits armés en Centrafrique, causes et conséquences. », disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1011_fr.html(consulté le 15 décembre 2020 à 13h)

Parvenir donc à rendre efficace ces missions de paix opérationnelles, c'est de repenser la gestion transversale des crises qui prend en compte l'ensemble du processus de paix pendant et après les missions de consolidation. Par ailleurs, il faudra tenir compte des contours qui ont provoqué l'éclatement du conflit tout en ayant un regard sur les aspirations de la population dans le processus de paix.

Bien que le déploiement d'une mission vienne pour atténuer le conflit, il serait judicieux de chercher à comprendre les mobiles de la crise. Cette phase permettrait sans doute d'aborder le processus de paix avec beaucoup de minutie. Cela avait manqué à toutes les forces qui se succédèrent sur le territoire centrafricain. Il ne s'agit pas de maintenir la paix et une fois le conflit terminé on se presse à passer à autre chose. Cette attitude a eu des conséquences malheureuses sur la stabilité de la Centrafrique.

Sources et bibliographie

I-Sources

-Rapport

-PSC/AHG/4(CDXVI), *rapport de la présidente de la commission sur la situation en république centrafricaine et les activités de la mission internationale de soutien à la Centrafrique* sous conduite africaine, Addis-Abeba, Éthiopie 29 janvier 2014 -S/2000/24, 14 janvier 2000, *Neuvième Rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations Unis en république centrafricaine(MINURCA)*

-webographie

« À Birao, la guerre sans fin des « Trois Frontières » »
<https://www.lefigaro.fr/international/2007/01/17/01003-20070117ARTFIG90160->

[birao la guerre sans fin des trois frontières.php](http://www.birao-la-guerre-sans-fin-des-trois-frontieres.php)(consulté le 15 décembre 2021 à 20H)

« La Centrafrique, championne du monde des interventions internationales », 2015, in Jeune Afrique, 30 avril à 09h46, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/depeches/230477/politique/la-centrafrique-championne-du-monde-des-interventions-internationales/>, (consulté le 15 décembre 2020 à 20h)

« La force de maintien de la paix d'Afrique centrale se prépare à passer à l'action », disponible sur <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/analyses/2014/11/10/la-force-de-maintien-de-la-paix-d-afrique-centrale-se-prepare-passer-l-action:10novembre> 2014, (consulté le 20 décembre 2020)

« L'opération Boali », disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/operations/missions-realisees/afrique/operation-boali-2002-2013/1-operation-boali>, mise à jour 05/12/2013 (consulté le 10 décembre 2020 à 10heures)
« République centrafricaine : la crise des droits humains devient incontrôlable », Amnesty International, 2013, article en ligne disponible sur <https://www.amnesty.org/download/Documents/8000/afr190032013fr.pdf>, (consulté le 12 décembre 2020 à 12heures 30)

HOUSSEIN (M), « Les conflits armés en Centrafrique, causes et conséquences. », disponible sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1011_fr.html(consulté le 15 décembre 2020 à 13h)

Human Rights Watch (HRW), « République centrafricaine : des combattants de la Séléka se regroupent dans le nord », disponible <https://www.hrw.org/fr/news/2014/02/05/republique-centrafricaine-des->

combattants-de-la-seleka-se-regroupent-dans-le-nord, publié en 2014

-Résolution et décision

-S/RES/2127 (2013), portant autorisation du déploiement de la mission de soutien de la paix sous conduite de l'Union Africaine (MISCA)

-Décision 2014/73/PESC du Conseil relative à une opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA), du 10 février 2014

-CS/RES/1159 (1998) du 27 mars 1998 portant création et déploiement de la Mission des Nations Unies en Centrafrique, 27 mars 1998

-S/RES/1271 (1999) 22 octobre 1999 du Conseil de sécurité de l'ONU

S/RES/1778 (2007), portant mise en place au Tchad et en République centrafricaine, d'une présence multidimensionnelle, 25 septembre 2007

-Communiqué

-CS/1150, Communiqué de Presse, le conseil félicite la minurca pour sa contribution à la restauration de la paix et de la sécurité en république centrafricaine, 10 février 2000

II-Bibliographie

« Principe de subsidiarité l'exemple de la CEEAC dans la crise centrafricaine : Un processus de paix au plus proche du peuple », CEEAC-CMI, p.24

AIRAULT (P) et DUHEIM (V), 2013 « Centrafrique, cherche tutelle désespérément », in *Jeune Afrique*, n°2747 du 1^{er} au 7 septembre, pp8-11

BAMBA (A), 2012-2013, « L'africanisation du règlement des conflits : mythe ou réalité ? Le cas des médiations africaines en Afrique de

l'Ouest francophone : (2000-2010) », Abidjan, Editions Fondation Felix Houphouët Boigny, Dialogue & Paix, n°3, pp-29-54.

BOISSELET (P), 2014 « Centrafrique : Au cœur du chaos », in *Jeune Afrique*, n° 2777 du 30 mars au 5 avril, pp.32-36

CHAUVIN (E), 2018, « La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ? », France, Agence Française de Développement, p.126

GUSTAVO(C) et LUCEY (A), « Consolidation de la paix fracturée en République centrafricaine: Leçons pour l'engagement de l'Union Africaine » ; Institut d'études de sécurité, note d'analyse 87, juillet 2016, disponible sur <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2017/10/la-centrafrique-championne-du-monde-des-interventions-internationales.html>, (consulté le 15 décembre 2017)

MARCHAL (R), 2009 « Aux marges du monde, en Afrique centrale... », *Les études du ceri* n°153 - 154 - mars, p.51

N'DIMINA-MOUGALA(A-D), 2009/4 « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique centrale, 1960-2000 », , *Dans Guerres mondiales et conflits contemporain*, n° 236, Presses Universitaires de France, pp.121 à 133

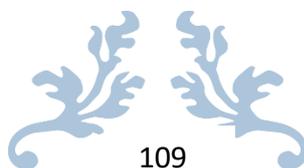
N'ZOBO(R.E), PLOUVIER (E), SIVIEU (M), 2013 « République centrafricaine : Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka », Paris, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, p.56

SAINT VICTOR (F), 2013 « 45ans d'opérations militaires françaises en république centrafricaine », cdef, lettre du retex-opérations n° 8, 9 décembre, p.8

Numéro 004 Décembre 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°004 Décembre 2021